CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES

GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 20 avril 2026

Openbare vergadering van lundi 20 april 2026

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 17h33 sous la présidence de M. Alain Courtois, Président.
De openbare vergadering wordt geopend om 17u33 onder voorzitterschap van dhr. Alain Courtois, Voorzitter.

Excusés - Verontschuldigden : Mme El Bakri, Mme Chaufoureau, Mme Jellab Mme Nouar et M. Haddach.

Procès-verbal de la séance du 16 mars 2026
Notulen van de zitting van 16 maart 2026

M. le Président.- Conformément à l'article 89, alinéa 2 de la nouvelle loi communale et à l'article 78 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 16/03/2026 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.
Overeenkomstig artikel 89, alinea 2 van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 78 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 16/03/2026 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour les points 125, 127, 130, 138 et 139 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 16/04/2026.
Overeenkomstig de bepalingen van de artikels 234 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet, heeft het College de agenda aangevuld met de punten 125, 127, 130, 138 en 139, vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 16/04/2026.

Vote sur l'urgence
Stemming over de dringendheid

M. le Président.- Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 121 à 124, 126, 128, 129, 131 à 137 et 140 à 184 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 16/04/2026, ainsi que les points 185 et 186 repris à l'addendum à ce supplément.
Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 121 tot 124, 126, 128, 129, 131 tot 137 en 140 tot 184 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 16/04/2026, en met de punten 185 et 186 vermeld in het addendum aan het bijvoegsel.

L'urgence est admise à l'unanimité.
De dringendheid wordt eenparig aangenomen.

Communications
Mededelingen

Communication de service
Dienstmededeling

M. le Président.- Le point 13 de l'ordre du jour est retiré à la demande des services.
Het punt 13 van de agenda wordt ingetrokken op vraag van de diensten.

Le point 90 de l'ordre du jour est remis à la prochaine séance à la demande des services.
Het punt 90 van de agenda wordt verwezen naar de volgende zitting op vraag van de diensten.

Communications relatives aux associations subventionnées
Mededelingen betreffende de verenigingen die toelagen ontvangen

M. le Président.- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au secrétariat des assemblées des comptes, rapport financier et de gestion des associations suivantes :
Ik nodig de leden van de Gemeenteraad uit om op het Secretariaat van de Vergaderingen inzage te nemen in de rekeningen en het verslag inzake beheer en financiële toestand van de volgende verenigingen:

- Arthis Maison Culturelle belgoroumaine asbl, au 31/12/2024 ;
- "Arthis Maison Culturelle belgoroumaine" vzw, op 31/12/2024 ;
- Jazz Projects asbl, au 30/06/2025 ;
- Jazz Projects vzw, op 30/06/2025 ;

- STUDIO BALADO asbl, au 31/12/2024 ;
- STUDIO BALADO vzw, op 31/12/2024 ;
- Vision solidaire asbl, au 31/12/2024 ;
- "Vision solidaire" vzw, op 31/12/2024 ;
- BEL Victoire asbl, au 31/12/2024 ;
- BEL Victoire vzw, op 31/12/2024 ;
- BRUSSELS RAINBOW VILLAGE asbl, au 31/12/2024 ;
- BRUSSELS RAINBOW VILLAGE vzw, op 31/12/2024 ;
- Fantastique Collectif asbl, au 31/12/2024 ;
- "Fantastique Collectif" vzw, op 31/12/2024 ;
- Les Capucines asbl, au 31/12/2023 ;
- "Les Capucines" vzw, op 31/12/2023 ;
- Les Capucines asbl, au 31/12/2024 ;
- "Les Capucines" vzw, op 31/12/2024 ;
- Born 2 be cheap asbl, au 31/12/2024 ;
- Born 2 be cheap vzw, op 31/12/2024 ;
- Association des Commerçants du quartier Bruegel et des Marolles asbl, au 31/12/2024 ;
- "Association des Commerçants du quartier Bruegel et des Marolles" vzw, op 31/12/2024 ;
- Memorial Van Damme asbl, au 31/12/2024 ;
- Memorial Van Damme vzw, op 31/12/2024 ;
- Rizome Bxl asbl, au 31/12/2025 ;
- "Rizome Bxl" vzw, op 31/12/2025.

Pris pour information.

Kennis genomen.

Questions orales
Mondelinge vragen

M. le Président.- La liste des questions orales annoncées au plus tard le jeudi à minuit a été mise à disposition via la plateforme SharePoint.
De lijst van mondelinge vragen aangekondigd ten laatste op donderdag te middernacht werd ter beschikking gesteld via het Sharepoint platform.

Dossiers de M. le Bourgmestre
Dossiers van dhr. Burgemeester

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 15 - Punt 15

M. Eggermont.- Mon intervention remplace la question orale qui était prévue sur le règlement de lutte contre la mendicité des enfants.

Merci, monsieur le Président. Monsieur le Bourgmestre, chers collègues. Tout d'abord, je dois vous féliciter pour ce nouveau règlement qui répond, je pense, à une demande de tout le quartier, mais aussi à un phénomène inquiétant, de plus en plus inquiétant, particulièrement dans le centre-ville, et donc ça répond véritablement à un besoin pressant à la fois des habitants, mais aussi des commerçants.
Parce que depuis l'annonce de ce nouveau règlement contre la mendicité des enfants et la mendicité agressive, j'ai reçu énormément de messages d'habitants, de commerçants, nous félicitant de prendre enfin cette initiative parce qu'il y avait véritablement cette demande.

Alors, nous le savons, c'est une problématique dont souffre le centre-ville. En plus de la mendicité agressive, donc, la mendicité organisée aussi, avec des enfants – il n'est plus possible de se poser sur une terrasse ou de se balader dans le centre, de s'asseoir cinq minutes sur un banc, sans le constater.

Et alors, bon, je vais le dire d'emblée pour que ce soit clair – parce que j'entends déjà les cris d'orfraie à ma gauche ici, appelant au méchant « droitard » qui va dénoncer les pauvres mendiants : j'ai été administrateur pendant des années pour Opération Thermos (qui ne peut pas non plus être accusée d'être une organisation de gauche), et donc je suis familier avec les problématiques de sans-chez-soi et de mendicité également, particulièrement dans le centre-ville, et ce phénomène va souvent de pair avec une précarisation croissante de la population.
Et donc nous, nous nous devons en tant que pouvoir public d'apporter des solutions à ces personnes qui crient à l'aide.

C'est ce que fait la Ville en mettant à disposition des structures d'accueil à disposition des sans-chez-soi via le Samusocial, via d'autres structures regroupées dans la structure Bruss'Help, mais c'était une thématique qui posait aussi particulièrement problème – et nous l'avons souligné : cela faisait partie de l'accord de majorité, c'était aussi une de nos priorités pendant la campagne ici en 2024 –, c'est la mendicité avec des enfants.
Bien souvent, ces mineurs qui mendient eux-mêmes ou accompagnent des personnes qui mendient ne sont pas scolarisés. Parfois, ils sont même exploités par des réseaux organisés. Et en mars 2022, ce même Conseil communal avait décidé de relancer un règlement contre la mendicité des enfants – avec le soutien de l'opposition, dont nous faisions partie : le MR vous avait soutenu dans cette démarche.

Je le rappelle, ce dispositif sert avant tout à protéger les enfants et à permettre de suivre une scolarité, d'autant que le CPAS de la Ville de Bruxelles fait bénéficier également à ces mineurs d'une place dans un milieu d'accueil moyennant la prise en charge par la Ville de l'intégralité des frais de l'accueil, et que tous les enfants de Bruxelles ont le droit d'être inscrits dans une école de la Ville moyennant la prise en charge de leurs frais scolaires par la Ville.

Je fais aussi remarquer à celles et ceux qui s'érigent en défenseurs de la misère organisée que Bravvo relevait déjà dans son rapport que la présence de mineurs dans la mendicité engendrait des tensions dans l'espace public et la dégradation du sentiment de sécurité, en plus de constituer de réels risques d'agression, d'abus et d'enlèvement pour ces mêmes enfants.
Malheureusement, dans une décision de novembre 2025, le Conseil d'État avait décidé d'annuler ce règlement : saisi par des personnes dont (?) le droit à la pauvreté et à la prolongation de celle-ci tient visiblement plus à cœur que le droit à l'humanité, il avait estimé que le règlement ne respectait pas l'intérêt supérieur de l'enfant.

Et aujourd'hui, monsieur le Bourgmestre, vous nous proposez un nouveau plan de lutte contre la mendicité qui reprend les axes principaux du dernier tout en corrigeant les remarques émises par le Conseil d'État. Mais en plus – mon groupe s'en réjouit –, vous y ajoutez une dimension de lutte contre la mendicité agressive. C'est une excellente chose, car ce phénomène est de plus en plus interpellant, particulièrement dans des quartiers comme le centre de Bruxelles. Je constate aussi un renfort du travail de rue et du travail de prévention et je m'en réjouis, tout comme mon groupe.

En résumé, le groupe MR+ est ravi de l'arrivée de ce texte qui vise à agir dans l'intérêt supérieur des enfants tout en continuant notre projet de ville dans une

approche humaine, mais ferme.
Dès à présent, donc, j'ai (?) quelques petites questions, notamment sur la limite à deux ans de ce nouveau plan :

Est-ce qu'il y a des critères qui sont retenus pour l'évaluation du plan au bout de cette période, pour (comme nous l'espérons) le prolonger ou le modifier ?
Est-ce qu'on peut détailler un peu les accompagnements supplémentaires dans le travail de rue et dans la prévention qui est prévue dans ce nouveau plan ?

Au niveau des structures d'accueil et des accompagnements mis en place pour offrir des alternatives aux enfants qui mendient dans la rue et au périmètre de ce plan : il se limite au centre-ville et à l'avenue Louise.
Est-ce que vous n'avez pas peur que le phénomène contre lequel nous luttons ne se déplace juste dans d'autres quartiers de Bruxelles ?
Je vous remercie pour vos réponses.

M. Hellings.- Merci, monsieur le Président. Il s'agit d'un nouveau règlement qui vise à répondre aux arguments développés par le Conseil d'État, qui a cassé ce règlement.
En 2022, un règlement avait été construit autour de trois principes : l'intérêt de l'enfant, une interdiction généralisée sur tout le territoire – et un ton, dans le règlement de 2022, qui était imparfait – et axé sur le social et le préventif.

En 2026, on a un changement net de ton, mais aussi de fond : on parle encore de protection de l'enfant, mais on parle aussi d'ordre public – on mêle sécurité, salubrité, tranquillité, et on introduit un discours beaucoup plus appuyé sur les nuisances urbaines, le sentiment d'insécurité et des activités perçues et réellement organisées.

Il y a donc clairement un glissement du social vers le sécuritaire. C'est la différence qu'il y a entre une majorité avec des libéraux et une majorité avec des écologistes.

Alors, le champ d'application du (?) règlement, c'est tout le territoire de la Ville de Bruxelles en 2022 et pour la mendicité infantile, uniquement le Pentagone et l'avenue Louise.
Ça, c'est votre première réponse, monsieur le Bourgmestre, aux remarques du Conseil d'État. Mais vous ajoutez une interdiction généralisée à tout le territoire de la Ville de Bruxelles de la mendicité qui est dite « agressive » sur tout le territoire.

La stratégie est donc claire : réduire les risques d'annulation de la proportionnalité pour ce qui est de la mendicité infantile. Mais vous compensez ça par une interdiction beaucoup plus large, ce qui rend le texte complètement attaquable devant le Conseil d'État – j'y reviendrai.

La mendicité des enfants. Évidemment, tout le monde dans ce Conseil est attentif à l'idée qu'un enfant, quelles que soient ses origines, a le droit d'être à l'école quand il est mineur. C'est évident.
Comment y arriver ? Nous avons essayé, avec un règlement communal, de faire en sorte d'interdire la mendicité infantile. Le fait est que le Conseil d'État a cassé cette décision pour des raisons de proportionnalité, mais aussi du fait que ce ne sont pas, en fait, les compétences communales.

Et, monsieur l'échevin Wauters, je me demande où vous étiez au moment où cette majorité a rédigé ce nouveau règlement. La protection de la jeunesse et l'aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est une ministre, une ministre Les Engagés en l'occurrence, qui gère cette compétence.

Aujourd'hui, la seule réponse pour lutter contre cette chose insupportable dans nos rues qui est la mendicité des enfants, c'est une réponse au niveau du pouvoir adéquat, à savoir le pouvoir communautaire qui prend en charge les enfants qui sont victimes de ces réseaux de trafic d'êtres humains.

Et, monsieur le Bourgmestre, pour avoir beaucoup travaillé avec vous sur cette question autrefois, il y a le volet aide et protection de la jeunesse, d'une part, mais aussi le travail sur l'interdiction de lieu, puisque vos services, à la fois la cellule Herscham de la police locale, mais aussi Bravvo, constate qu'il s'agit de véritables réseaux qui viennent pendant deux mois, au moment des Plaisirs d'hiver, avec des enfants, pour utiliser des enfants dans le cadre de trafic d'êtres humains.
Pourquoi ne pas mobiliser, comme vous l'avez fait pour d'autres sujets problématiques au niveau de la gestion de la tranquillité en ville, à savoir une interdiction de lieu, une interdiction de lieu ciblée sur ces familles qui sont – c'est vrai dans ce cas précis, et c'est documenté, y compris dans votre règlement – des trafiquants (?) d'êtres humains, y compris de mineurs ?

Pourquoi ne pas prévoir, en vertu de la loi du 24 juin 2013, un arrêté du Bourgmestre qui interdit l'accès à notre territoire de ces familles – de ces familles qui sont constatées à de nombreuses reprises comme exploitant des enfants pour effectuer de la mendicité ?
Je pense que c'est le moyen le plus adéquat pour lutter contre ce trafic d'êtres humains – complémentairement, évidemment, avec la protection et l'aide à la jeunesse.

Alors, ce qui est frappant dans votre texte, c'est évidemment le trophée symbolique obtenu par le MR dans ce nouveau règlement, puisque sous prétexte de lutter contre la mendicité infantile, ce qui est un objectif louable, vous

introduisez via l'article 5 l'interdiction de la mendicité – pas seulement infantile –, la mendicité sur tout le territoire, de tout être humain, une mendicité dite « agressive, insistante ou intimidante ».
C'est la grande nouveauté politique, cette « mendicité agressive, insistante et intimidante ». Vous ne lui donnez pas une définition, ça veut dire que les agents de police, concrètement, sur le terrain, devront interpréter ce qu'est une mendicité agressive, insistante et intimidante, ce qui va donner lieu à de multiples interprétations différentes, donc une inégalité dans l'application de ce nouveau règlement.

Je pense que cet article 5 est une porte ouverte à tous les recours devant le Conseil d'État et votre règlement va probablement se retrouver, encore une fois, totalement ou partiellement annulé, parce que cet article est particulièrement disproportionné, non proportionné – totalement disproportionné.

Enfin, par rapport aux sanctions, le Conseil d'État avait été très clair sur le fait qu'une sanction administrative communale (SAC) de 350 € – c'était le cas en 2022 – était disproportionnée.
Or, pour la mendicité infantile, vous prévoyez un maximum de 500 €, ce qui est un vrai durcissement.

Votre règlement est temporaire. Pourquoi ? Simplement pour éviter que le règlement ne soit cassé devant le Conseil d'État ?
C'est ma question.

En résumé, nous avions un règlement autrefois axé sur la lutte contre la pauvreté, la lutte contre la vulnérabilité et, évidemment, la lutte pour les droits de l'enfant.
Aujourd'hui, vous avez un texte complètement différent, concentré sur d'autres

concepts beaucoup plus droitiers. Il y a des points de fragilité très importants, la discrimination indirecte – j'en ai parlé –, le ciblage implicite de certaines populations.

Deuxièmement, la compétence : la police administrative communale, ce n'est pas la protection de la jeunesse et l'aide à la jeunesse (compétences communautaires).
La mendicité agressive est une notion floue avec un risque d'arbitraire, et ceci rend évidemment votre texte complètement non proportionnel et non proportionné.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un amendement qui vise à supprimer en tout cas l'article 5 de votre règlement.
Je l'ai déposé ce matin auprès de la secrétaire communale. Je ne sais pas ce qu'on peut faire à propos de cet amendement. En tout cas, il est très clair que Ecolo Groen s'opposera fermement à ce nouveau règlement disproportionné.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo-Groen.)

M. le Président.- Merci, monsieur Hellings. Je reviendrai tout à l'heure sur la problématique de l'amendement, sur la notion d'amendement dans ce cas précis.

M. Bauwens.- Merci, monsieur le Président. Je n'ai pas aimé l'introduction qui a été donnée par notre collègue du MR qui traite la gauche, ensemble avec toutes les associations de terrain, comme étant favorable à (?) un modèle visant à (?) maintenir les pauvres dans les rues et que la mendicité est en fait un modèle de vie qu'on veut soutenir – je paraphrase, hein ? Je paraphrase, avant de dire que : « Je n'ai (?) pas dit ça. »

Voilà. Je pense qu'on peut revoir le « truc », mais donc effectivement, c'est la gauche…

M. Eggermont.- Vous ne paraphrasez pas, vous déformez, monsieur Bauwens !

M. Bauwens.- Je ne vous ai pas interrompu, mais si vous voulez interrompre, allez-y…

M. le Président.- Allez ! On y va, monsieur Bauwens.

M. Bauwens.- Merci beaucoup. Temps de paroles etc., on connaît – hashtag.

Mais donc, pour dire qu'ici, ce n'est pas uniquement le PTB et Ecolo qui parlent de (?) la mendicité : c'est en 2022, une proposition du même règlement et il y avait une lettre ouverte (que j'ai encore relue aujourd'hui), de trente associations de terrain. Je vais en citer juste quelques-unes pour quand même accentuer le fait que ce n'est pas « la gauche » qui défend le truc :
Infirmiers de rue, Service des Roms et des gens du voyage (?), Ligue des droits humains, Diogenes, Doucheflux… Je ne vais pas tous les citer, ne vous inquiétez pas, mais quand même ceux qui sont aussi très connus : Action Logement Bruxelles (?), Fédération des services sociaux, Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'habitat (RBDH), Brussels Platform Armoede (BPA), Défense des enfants international, Restos du cœur.

Tous ceux-là ont écrit en 2022 une lettre ouverte dans les journaux en disant : ne faites pas ça, ne faites pas cette interdiction générale, ne donnez pas d'amende, ce n'est pas ça qui va résoudre le vrai problème.
Parce que oui – je tiens à préciser, parce que sinon, on va encore décrire la gauche et toutes les associations dans la presse, dire qu'on veut que les gens

soient dans la rue… non –, on est tous touchés, je suis triste de devoir le répéter devant le MR qui n'y croit pas, ou en tout cas qui fait comme si on aimait (?) les gens dans la rue. Non ! Ça touche tout le monde de voir les enfants dormir dans la rue. C'est inhumain et c'est un problème qu'on doit résoudre.

Mais pas uniquement nous. Je le répète, les trente associations aujourd'hui aussi sont inquiètes et disent : « Ne refaites pas ce qui a dû être annulé, parce que ce n'était pas la bonne solution. »
Et donc il faut écouter ces associations de terrain qui se disent préoccupées (?). ce sont eux qui sont les vrais spécialistes de comment il faut aider les gens dans la rue et comment il faut aider les enfants dans la rue. Et ils vous disent de ne pas le faire, vous avancez et vous aggravez encore ce que vous proposez aujourd'hui comparé à il y a trois ans.

Par exemple, infliger une amende de 500 € à quelqu'un qui vit dans la précarité – et peut-être qu'il y en a qui sont victimes de réseau –, infliger une amende de 500 € aux gens fragilisés dans les rues, est-ce que vous croyez vraiment qu'ils vont la payer et que ça va résoudre le problème de leur situation ? Que ça va résoudre le problème de l'enfant dans la rue ?
Pas du tout. Et donc le fait qu'on n'y croit pas – pas uniquement moi, je le répète : les autres associations disent la même chose –, ce n'est pas l'amende. Et j'ai déjà vu des gens montrer des amendes et qui me disent : je les ai ici en poche, je ne peux pas les payer.

Et donc ce n'est pas ça qui va vraiment aider les personnes qui sont là, que vous prétendez vouloir aider : ils restent vulnérables, ils restent précaires – ils ont juste une amende de 500 € en plus, qu'ils ne pourront pas payer.
Et donc, c'est (?) ce qui me fait dire (et pas uniquement moi) que vu qu'il y a une zone très délimitée, c'est de dire – et d'ailleurs, je crois que M. Close l'a

aussi dit l'autre fois – que j'encourage les autres communes à faire la même chose, quand nous, on poussera la misère ailleurs.
Parce que la conséquence principale de ce qu'on est en train de faire, c'est que les mendiants vont se déplacer hors du Pentagone, hors de l'avenue Louise, et effectivement, on a l'impression qu'on est en train de faire du *« window dressing »* aux dépens (?) des pauvres qui sont là et qui ont besoin d'aide, et que vous ne donnez pas d'aide.

Et ça, c'est le vrai problème : c'est qu'en fait on ne les aide pas, mais on donne l'impression de dire : « Ah oui, il y a un problème dans la rue, mais nous, on veut une ville où on ne voit pas ce problème. Et donc c'est ça, le problème.
Et donc, autre chose que les associations nous disent et qu'elles vous disent aussi, c'est que la solution, elle est principalement chez elles. On parle des associations qui font par exemple Housing First, qui aident les gens parce qu'on sait que tant qu'on n'aide pas structurellement les gens, on a un problème.

Je sais, vous allez dire, ce sont des gens temporaires, etc. Mais il y a une partie qui est là, beaucoup plus que temporairement. Ça, c'est une chose et je reviendrai plus tard sur le fait de savoir pourquoi ils sont là.
Effectivement, il s'agit quand même de pas mal de gens qui fuient une situation de persécution dans leur pays, qui se retrouvent ici et qui se retrouvent exploités, et maintenant avec une amende en plus.
Donc les associations nous disent : « Donnez-nous plus de moyens pour faire notre travail. » et ils sont confrontés à un gouvernement régional (où vous êtes aussi, d'ailleurs) qui donne moins de moyens aux associations.

Les associations nous disent toutes : « On n'a pas assez de moyens pour aider. »
Et donc négliger cette demande-là et rajouter des amendes, ce n'est pas une solution, c'est vraiment clair !

Puis, l'argumentation qu'on nous « sort », de dire qu'ils ont le droit d'aller à l'école… Je suis en fait d'accord pour dire que chaque enfant a sa place à l'école. Par contre, dans le passé, j'ai encore lu un article aujourd'hui, cette mesure-là a amené zéro enfant en plus dans les (?) écoles.
Donc ça n'aide pas, parce que ce lien de confiance entre la police et les services sociaux – qu'ils considèrent souvent comme leur ennemi, ils ont une méfiance –, ce n'est pas comme ça qu'on va obliger et qu'on va aider les enfants et les familles à trouver le chemin vers l'école.

Je crois d'ailleurs, quand on parle d'écoles et de crèches, qu'il y a un manque de place dans les crèches. Le fait de dire maintenant, on va ouvrir les places dans les crèches, ça me fait dire que vous n'y croyez pas vous-même. Parce qu'il n'y a pas de places pour ces enfants dans les crèches. Il n'y en a pas !
Tout le monde cherche des places et ici, vous allez trouver des places. Pour moi, ça veut seulement dire que vous n'y croyez pas, que c'est pour dire à la presse : « On a une solution pour envoyer les enfants à l'école. » Mais il n'y a pas de solution.

Vous savez, les associations vous le disent, ce n'est pas ça qui fonctionne. Et bon, pour finir, votre règlement passé a été cassé par le Conseil d'État et par le ministre de tutelle. Ce n'est, à mon avis, pas tous les jours que le ministre de tutelle intervient en disant : « En fait, votre réglementation ne passe pas, elle n'est pas légale. » Ce n'est pas tous les jours et vous « en rajoutez une couche » : vous augmentez l'amende de 350 à 500 €.
Le Conseil d'État vous dit que votre mesure n'est pas proportionnelle et vous en rajoutez une couche.

Et donc moi, je propose – j'ai envoyé l'amendement – que l'article 7 de votre règlement doive être amendé par un bout de phrase qui dit : « Ça entre

uniquement en vigueur quand c'est passé au Conseil d'État pour un avis et quand l'avis du Conseil d'État est positif.
Parce que sinon, qu'est-ce qui va se passer ? Les associations vont repasser au Conseil d'État, ils vont casser votre truc.

Parce qu'on est tous d'accord, cette réglementation est pour cacher, c'est pour donner l'impression que vous aidez les jeunes, mais vous ne les aidez pas.
Il n'y a pas ça. Et donc oui, on est très critique face à cette réglementation, pas parce que notre modèle, c'est de créer la misère, mais par contre, parce que notre modèle, c'est de croire dans le travail des associations. Les associations qui vous disent – trente associations, hein ? – que ça ne marchera pas.

Et vous dites : « Ah si ! Moi, j'ai raison : ça marche. »
Eh bien, moi, je n'y crois pas…

(Applaudissements sur les bancs du groupe PTB-PVDA.)

M. Maimouni.- Eh bien écoutez, je constate encore une fois de plus qu'on essaye de traiter les symptômes et pas la maladie : la mendicité sur la voie publique est aussi une représentation de la précarité que vivent beaucoup de gens et je ne pense pas qu'on le fasse par fierté de s'exhiber avec un enfant pour pouvoir quémander, demander de l'argent pour pouvoir vivre.
Certes, je ne nierai pas qu'il y ait des abus, je ne nierai pas qu'il y ait des réseaux qui existent, mais à ce moment-là, c'est à la police de faire le nécessaire.

Et je ne comprends d'ailleurs pas non plus (?) pourquoi aucune concertation n'a été faite avec toutes les associations et plateformes qui s'occupent de ces personnes-là au jour le jour. Ce dont j'ai peur, encore une fois de plus, c'est de

confirmer mes dires : c'est qu'on va se retrouver redébouté devant le Conseil d'État, ce qui va encore engendrer des frais d'avocats à la Ville de Bruxelles – d'argent qu'on n'a pas.
Parce que quand je vois que plus de 80 % des recours au Conseil d'État sont perdus par la Ville, je rejoins M. Bauwens en disant pourquoi nous ne nous concertons pas le Conseil d'État avant de nous prononcer.

Et d'arborer fièrement cette mesure, tel que le fait M. Eggermont, je ne pense pas que les personnes qui l'ont appelé savent ce que c'est d'avoir faim, savent ce que c'est d'avoir un frigo vide et savent ce que c'est de ne pas savoir ce qu'on va donner à manger à ses enfants.
Mais bon… après tous les « je » concernant les différentes actions humanitaires dont visiblement il fait partie – que je salue, mais que je ne crois qu'à moitié , j'aimerais quand même qu'on puisse se reconcentrer sur le principal : c'est que pourquoi on ne trouve pas de mesures concrètes et nous ne sommes pas à l'écoute de ces associations ?

Comment se fait-il qu'il n'y ait pas de travail en amont, en coordination avec ces associations et le CPAS ? Quand je leur parle, à chaque fois qu'ils s'adressent au CPAS, leur réponse c'est : « Cause toujours, tu m'intéresses ! ».
Donc j'aimerais avoir une réponse à toutes ces questions, monsieur le Bourgmestre.

M. le Bourgmestre.- Merci, monsieur le Président. Donc, omme vous le savez, l'annulation du précédent règlement par le Conseil d'État ne nous a pas fait renoncer à notre priorité, que vous avez d'ailleurs tous évoquée : la place d'un enfant est à l'école et pas sur le trottoir.
Nous revenons aujourd'hui avec une interdiction ciblée et territoriale, puisque l'interdiction de la mendicité avec enfant se concentre désormais sur les zones

où le danger et les nuisances sont les plus répandus, c'est-à-dire le Pentagone et le quartier Louise, qui englobent notamment la gare et les axes commerçants.

Donc quand même, pour le situer, au niveau des enfants, le règlement est moins strict que celui de 2022. La motivation concerne en fait les pouvoirs de police qui me sont octroyés en termes de salubrité et de santé publique. Mais sur le reste, le territoire, par rapport au règlement 2022, il est clairement beaucoup plus ciblé. Raison pour laquelle, également, il est voté pour deux ans, ce qui doit permettre une évaluation sur base des critères suivants (ce qui n'était pas le cas dans le règlement 2022, monsieur Hellings) : voir les impacts réels que la mesure a eus sur les troubles à l'ordre public – c'était dans le règlement, « sécurité des enfants », notamment –, voir les phénomènes de déplacement éventuels, comme le citait M. Bauwens, et voir si les autres autorités qui ont la compétence ssur la protection de la jeunesse ont pris des mesures. Et si oui, voir leur impact et ainsi déterminer s'il y a lieu de modifier ou de prolonger l'interdiction.
Donc on le reprend et c'est pour ça qu'on le prend pour une période déterminée de deux ans, afin d'analyser tout cela.

Le cœur de ce règlement, c'est évidemment le volet social. À l'époque déjà, vous vous en souvenez, monsieur Hellings, on avait discuté beaucoup, notamment avec le délégué général des droits de l'enfant – ce n'est plus le même, je n'implique pas l'actuel, mais le précédent.

Parce que personne n'a envie de prendre ce genre de règlement, il faut être très clair : il n'y a pas une espèce de gloriole de prendre ça. Et c'est vrai qu'il n'y a pas eu – alors, monsieur Bauwens, je nuancerais quand même –, il n'y a pas eu de demandes pour venir, parce que moins d'enfants sont venus via les réseaux, il faut aussi constater ça.

Tous les acteurs de terrain vous le diront, si vous les consultez (ce que vous semblez faire), pour vous dire que la mendicité infantile a été largement réduite suite au règlement qui a été pris en 2022.

Je voudrais quand même juste dire, en termes de scolaire et d'accueil en crèche, que (?) la Ville de Bruxelles est à mon avis championne de tout le pays ! Alors certes, il n'y a peut-être jamais assez de place, vous savez qu'avec Mme Hariche, on se bat en permanence pour en créer, et vous savez que c'est aussi à d'autres niveaux de pouvoirs que ça se débat pour créer ces places, mais reconnaissons – prenons un exemple simple – qu'à la Ville de Bruxelles, nous avons trois fois plus de places en crèche que la commune de Schaerbeek (qui, en termes de population, nous ressemble grandement).
Là-dessus, oui : on pourrait trouver des moyens, notamment par rapport à l'urgence. On est les seuls à avoir – parce que ça concerne aussi, il faut le dire sans stigmatiser la communauté rom –, à avoir une cellule rom au sein du CPAS. Ce n'est pas évident : on essaye de rentrer en contact, notamment (M. Hellings l'a dit) avec les services d'Herscham.

C'est vrai qu'on a rajouté pour l'instant la mendicité agressive et harcelante sur l'ensemble du territoire de la Ville. Ça, je ne nie pas que ça ait été ajouté.
Ça a été dit par M. Eggermont : beaucoup de personnes se plaignent d'avoir cette mendicité, et je ne pense pas que le règlement, pour répondre à M. Maimouni, cherche à (?) cacher une certaine pauvreté. Elle existe dans nos villes, elle doit être traitée le mieux qu'on peut.
Mais ne mélangeons pas tout : les populations dont on parle, qui sont visées principalement par ce règlement, sont rarement concernées par le Housing First, parce que, comme ça a été dit par des intervenants, elles viennent pour de courtes périodes sur notre territoire.

Nous essayons de travailler avec eux, nous essayons de les amener dans les services sociaux. Mais quand j'ai entendu qu'il y avait peu de contacts – je crois que c'est M. Maimouni ? Il n'est plus là – donc sur le fait que le CPAS, quand il y avait une association qui l'a contacté pour travailler avec le CPAS, je pense qu'il ne sait pas que le directeur de l'action sociale est en même temps le président de Bruss'Help.
Donc la plateforme qui gère le sans-abrisme est pilotée par un fonctionnaire.

Il y a quelque chose que je voudrais qu'on arrête de faire, c'est d'opposer les services publics à l'associatif. Oui : il y a de l'associatif et il est dans son droit d'écrire des articles et tout cela, mais arrêtons de croire qu'il n'y aurait que le CPAS qui travaille pour le sans-abrisme ou que l'associatif.
C'est un vieux débat qui a eu lieu pendant des années. Je pense qu'il faut pacifier ce débat. Je pense qu'il y a des fonctionnaires et des agents du service public qui font un travail extraordinaire, tout comme il y a des ass…

(...)

M. le Bourgmestre.- Mais si, parce que vous dites que l'associatif, de son côté, on n'écoute pas l'associatif. Je vous a démontré ici, par une phrase, que…

(...)

Mais, je ne vous ai pas interrompu, c'est ça que vous avez dit à M. Eggermont, donc voilà.

Et donc, je veux juste dire… Vous aurez la réplique finale, de toute façon.
Je veux juste dire que là-dessus, encore dernièrement, on est allé avec le Roi chez Diogenes – moi-même – parler longtemps avec des travailleurs sociaux.

On les reçoit dans les actions qui ont eu lieu. C'est vrai, parfois, quand il y avait des personnes compliquées à gérer dans l'ordre public et qu'il fallait trouver une solution avec la police.

Nous sommes les seuls à avoir une police qui a une brigade spécialisée (elle s'appelle « Herscham ») dans cette espèce de passerelle entre les services sociaux et le sans-abrisme.
Nous travaillons avec l'ensemble des associations, je l'ai dit et je l'ai expliqué.
Nos éducateurs et travailleurs de rue, notamment chez (?) Bravvo, agissent auprès de ces familles.

La Team Herscham, j'en ai parlé également : dans le cadre de ce nouveau règlement, des accompagnements renforcés sont prévus en matière de travail de rue et de prévention. Des passages et une attention consolidée des gardiens de la paix et des agents de Brucity sont mis en place dans le Pentagone.
C'est d'ailleurs une des choses qui a alimenté le rapport pour prendre ce règlement : on est allé voir sur le terrain ce que nos agents du service public vivent tous les jours et nous ont relayés.
Ces travailleurs de rue sont spécifiquement outillés pour entrer en contact avec ce public cible et assurer le relais vers les associations en charge de l'accompagnement socio-sanitaire.

Tous les jours, monsieur Bauwens, on travaille avec les associations – tous les jours ! Je peux vous en citer plein avec qui j'ai des contacts, qui ont mon « portable », qui me contactent.
Est-ce qu'on est toujours d'accord ? Peut-être pas, mais dire qu'il n'y a pas de contact qui existe, ce n'est pas vrai.

Donc, la présence, notamment, de ces travailleurs de rue permet une détection

plus rapide des situations à risque et une orientation vers les services adaptés, particulièrement lorsqu'ils constatent la présence d'un mineur. C'est vrai qu'il y a une attention particulière là-dessus.
Le relais vers les structures d'accueil et les centres de jour et de nuit permet l'accès à un hébergement, une aide sociale et un accompagnement personnalisé qui sont mis en place et sont renforcés. Ce dispositif s'appuie sur un suivi spécifique de ces personnes, rendu possible grâce aux contacts journaliers effectués par les travailleurs de rue qui assurent une continuité dans l'accompagnement réalisé par les associations et facilite l'adhésion aux solutions proposées.

Est-ce qu'il y en a assez ? Sans doute pas, en effet. Il y a encore des moyens, mais je peux vous dire que Bruxelles...
Je vous rappelle d'ailleurs un petit chiffre important : à la Ville de Bruxelles, on soigne tout le monde – ça a encore été confirmé lors de la visite du Roi et du ministre de la santé : 60 à 70 % de l'aide médicale d'urgence du pays, c'est l'hôpital Saint-Pierre, géré par la Ville de Bruxelles.
La Ville de Bruxelles, en termes d'accueil social, parce qu'elle est la capitale et que c'est son rôle, elle n'a pas à rougir de son « boulot ». Et de nouveau, c'est un service public qui fait ça – en collaboration avec des associations, je ne le nie pas, mais n'opposons pas les deux.

Pendant la durée du précédent règlement (vous me l'(?)avez demandé), la police a établi 23 procès verbaux (PV). Vingt-trois PV, ça ne veut pas dire qu'ils vont payer 500 € – vous dites ça, monsieur Bauwens.
C'est l'agent sanctionnateur, ce n'est pas le Bourgmestre qui fixe un chiffre. Le PV, il existe : il y a un PV qui peut être mis. Après, on traite.

Et je peux vous dire que nos sanctions administratives, on a des fonctionnaires sanctionnateurs qui font vraiment bien leur boulot, qui ont une possibilité de médiation, d'envoyer vers quelqu'un, qui, en cas de récidive, peuvent faire un étalement des paiements.
Le but n'est pas de faire rentrer de l'argent. Le but est d'avoir une effectivité qui rappelle des principes et qui permet aussi parfois aux services sociaux d'agir quand il y a une enfance maltraitée. On ne se substitue pas à la protection de la jeunesse, mais on vient accompagner aussi ce qui peut arriver, notamment par rapport à l'enfance en danger.

Alors, concernant la mendicité agressive et sa définition, par rapport à ce qui a pu être dit. Alors d'abord, vous avez été plusieurs à nous demander : « Pourquoi vous ne demandez pas au Conseil d'État ? »
Nous n'avons pas accès à la section législation du Conseil d'État, nous ne sommes pas un Parlement. Ça n'existe pas. Donc, on peut avoir accès à la tutelle – ce qui n'est pas toujours simple, je dois vous le dire.

Parce que vous dites que c'est exceptionnel. J'aimerais bien que les annulations soient un peu plus exceptionnelles. C'est un débat que j'ai avec les autorités régionales, mais malheureusement, elles ne le sont (?) pas et nous n'avons absolument pas accès.
Sinon évidemment que ce serait le bon réflexe. Peut-être qu'un jour, il faudrait y réfléchir, mais aujourd'hui une commune ne peut pas envoyer un règlement ou une ordonnance au Conseil d'État pour un avis. Malheureusement, ça n'est pas prévu dans le dispositif du Conseil d'État.

Pour revenir à l'article 5, votre interpellation, monsieur Hellings, qui vise à englober tout type de mendicité agressive, insistante et intimidante, ce n'est évidemment pas d'interdire la mendicité. Ce n'est pas ça le débat. On parle bien

de ces trois fonctions.
La jurisprudence que nous avons relevée – puisque nous avons travaillé avec les services juridiques de la Ville, qui sont des services qui travaillent bien – est assez claire quant à l'interprétation qu'il faut donner à ces termes.

Par exemple, ne sont pas considérées par les cours et tribunaux comme pouvant constituer une mendicité agressive, insistante ou intimidante les activités suivantes : demander de l'aide à des passants, se retrouver entre des terrasses de l'horeca pour demander de l'argent, ou une mendicité accompagnée d'un animal.
L'étude de la réglementation de la mendicité en Belgique et l'impact de l'arrêt Lacatus et de la jurisprudence du Conseil d'État, menée par l'Institut fédéral des droits humains (IFDH), met en évidence que la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et du Conseil d'État permet de lutter contre les formes de mendicité présentant un caractère intrusif, intimidant ou agressif.

C'est sur cette jurisprudence de la Cour européenne et du Conseil d'État que nous nous sommes basés. Il reviendra au fonctionnaire sanctionnateur et, le cas échéant, aux cours et tribunaux de veiller à une exécution correcte du règlement eu égard aux faits concrets.
En cas de constat d'une infraction relative aux menaces ou au harcèlement, déjà sanctionné par le Code pénal, il est évident qu'un tel PV sera transmis au parquet pour suivi.

Dans le projet de règlement, il s'agit de lutter de manière complémentaire contre tout comportement agressif constituant une infraction à l'ordre public. Une interdiction formulée de manière générale peut certes donner lieu à des interprétations trop larges lors de son application – même si dans ce cas-ci, les termes employés sont clairs dans leur sens ordinaire.

À l'inverse, si une formulation précise est préconisée, il existe tout autant de risques d'interprétation trop large des termes mentionnés, ayant pour conséquence une infraction aux droits humains.

En tout état de cause, il est évident qu'il convient d'appliquer les normes à ces cas concrets en adéquation avec cette jurisprudence que je viens de citer, à la fois du Conseil d'État, de la Cour européenne des droits de l'homme et des cours et tribunaux belges.
Le contrôle judiciaire pourra se faire, évidemment, dans les deux cas.

Voilà les réponses que je voulais apporter à ce dossier difficile.
Je ne le nie pas : ce ne sont pas des règlements qu'on prend de gaieté de cœur.
Je donne raison à l'opposition : quand on prend ces règlements, c'est aussi que la société a failli. Donc je ne vais pas nier que là-dessus, notre boulot nous oblige à trouver des solutions concrètes et pérennes.

Ceci étant, on ne peut pas nier qu'il y a un trafic qui existe, on le sait, qui a peut-être de multiples raisons. Mais ce trafic, il est aussi de notre rôle de l'endiguer – sans « mettre tout le monde dans le même sac », sans considérer que des accidentés de la vie ou des personnes en situation de précarité doivent être mis dans le même sac que certains qui utilisent malheureusement la compassion pour exercer une mendicité qui, reconnaissons-le, tient plus du trafic que de la véritable précarité urbaine.

Voilà les réponses que le Collège voulait donner aux différentes interpellations de l'opposition et de la majorité.
Et, pardon, pour l'interdiction de lieu, je note ce que M. Hellings a dit, on va l'étudier, c'est peut-être un règlement complémentaire qui pourrait être pris par la police si on devait constater d'autres problèmes, de pouvoir étudier

l'interdiction de lieu et de voir si on ne peut pas rajouter ça au règlement.
En effet, c'est une suggestion à laquelle (?) nous n'avions pas pensé et qui peut être, en effet, un complément à ce règlement.
Je vous remercie, monsieur le Président.

M. Eggermont.- Merci, monsieur le Président. Merci, monsieur le Bourgmestre, pour votre réponse très complète (?).
Eh bien, vous l'avez rappelé, effectivement, il y a énormément de structures qui viennent en aide que ce soit aux enfants, mais aussi aux personnes dans la précarité, que ce soit au niveau de Bruxelles ou au niveau du Samusocial et au niveau de toutes les structures qui sont soutenues ou organisées par la Ville de Bruxelles.

C'est un véritable équilibre que nous avons trouvé entre une politique de Ville humaine, qui vient en aide aux personnes dans le besoin, et une politique de Ville ferme, qui n'accepte pas non plus de traite d'être humain et encore moins de traite d'enfant sur son territoire.

Alors moi, j'ai été interpellé, ici à ma gauche. Monsieur Bauwens, que ce soit clair : je ne vais pas faire d'*« ad hominem »*, je ne vise pas la personne. Je ne considère pas que le PTB soit un défenseur de la pauvreté, je considère qu'il est un accélérateur de la pauvreté.
Alors si vous préférez avoir des enfants dans la rue plutôt qu'une prise en charge par des structures d'accueil, libre à vous ! Au niveau de la mendicité organisée, si ceux qui s'opposent à la mendicité organisée faisaient un petit tour au niveau des habitants et des commerçants du centre de Bruxelles, je pense que vous seriez bien reçu avec un tel discours.

Alors je ne vais pas opposer une politique de Ville humaine mais ferme que

nous voulons mettre en œuvre, je ne vais pas non plus tomber dans les clichés, ici, qui disent que nous allons sanctionner la pauvreté.
Non : nous voulons pouvoir renforcer l'aide, ici, mais nous voulons le faire aussi de manière totalement ferme !

Monsieur Maimouni, bah ! Je ne vais pas rentrer dans votre jeu. Tout ce qui brille n'est pas d'or – et vous en êtes le meilleur exemple –, mais je vous invite à voir aussi les choses sur le terrain avec des associations comme Opération Thermos, avec lesquelles nous venons en aide à des personnes en situation de précarité tous les soirs et ça changera un petit peu des paroles creuses.
Merci.

M. Hellings.- Merci, monsieur le Président. Merci, monsieur le Bourgmestre, pour ces explications.
Monsieur Eggermont, « tomber dans le cliché », ce ne sont pas vos propos, mais c'est l'article 5 de ce règlement. C'est la lutte contre la mendicité agressive qui n'est pas définie.

C'est ça, un cliché politique de droite. Et c'est un règlement de droite et c'est clair que le MR a obtenu son drapeau et a planté son drapeau sur ce règlement. C'est très clair, cet article 5, il faut le supprimer.
Monsieur le Bourgmestre, je pense qu'il faut adopter notre amendement et supprimer cet article 5.

L'interdiction de lieu, monsieur le Bourgmestre, est une solution ciblée. Nous l'avons prise ensemble par rapport à des personnes qui posaient problème sur la rue du Marché aux porcs à un moment.
À un moment, des personnes qui ont des troubles mentaux, qui ont des troubles familiaux, des troubles juridiques, on ne peut pas faire autrement que de

protéger l'ensemble de la population de façon ciblée sur quelques personnes et prononcer une interdiction de lieu.

Et c'est vraiment ce que je vous propose de faire par rapport à ce trafic d'êtres humains, en particulier des enfants. Vous pouvez cibler une interdiction de lieu sur des personnes, des familles, des parents, particulièrement problématiques, parce que l'aide à la jeunesse et le parquet sont débordés.
Et prononcer une interdiction de lieu sur ces familles qui viennent spécifiquement pendant le marché de Noël pour pratiquer la mendicité et la mendicité infantile est peut-être une solution, mais à la place de votre règlement, pas « complémentairement » à votre règlement. C'est là où nous divergeons, du point de vue de la prise en charge.

Par rapport au timing que cette majorité choisit d'adopter un nouveau règlement qui élargit l'interdiction de la mendicité infantile, de la mendicité agressive ou insistante. C'est particulièrement malheureux, particulièrement cruel, au moment où le MR et les Engagés, au niveau fédéral, provoquent la prise en charge par le CPAS de 60 % des personnes exclues, au chômage, vous décidez de criminaliser la mendicité !
Or 60 % des personnes aujourd'hui exclues du chômage sur le territoire de la Ville de Bruxelles sont aujourd'hui prises en charge par l'aide sociale du CPAS – contrairement aux 30 % que M. Weytsman, président du CPAS, avait annoncés au début de la mesure.

Ça veut dire que 40 % des personnes exclues du chômage ont peut-être retrouvé un travail, mais peut-être aussi sont dans la rue, démunies et mendient.
Je trouve donc particulièrement malheureux, particulièrement injuste que cette nouvelle majorité prenne des mesures de criminalisation de la mendicité alors que précisément, des partis de cette majorité appauvrissent notre population et

font en sorte que ces gens soient eux-mêmes en train de mendier dans la rue.
Et, monsieur le Bourgmestre, il y a quelques semaines, il y avait des affiches sur « la Centrale » qui vous demandaient : quelle est donc la dernière chose de gauche que Philippe Close a faite ?
Et ce règlement, monsieur le Bourgmestre, ce n'est pas quelque chose de gauche !

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo-Groen.)

M. Bauwens.- Merci, monsieur le Président. Je veux quand même revenir sur le débat sur est-ce que c'est la compétence, parce que je pense que M. le Bourgmestre a aussi dit : est-ce que c'est la compétence d'un bourgmestre ? Parce que c'est aussi ce que nous disent les avocats, ce que nous disent les associations : c'est qu'il y a déjà dans le droit pénal – je crois qu'on peut être d'accord là-dessus – beaucoup d'éléments qui nous permettent d'agir contre l'exploitation des enfants, pour protéger les enfants, etc. Ce qui ne veut pas dire que c'est…

(...)

Eh bien justement : ici, on a un bourgmestre qui invente de nouvelles règles dont beaucoup de spécialistes disent : « On ne pense pas qu'elles soient nécessaires, parce qu'il y a déjà assez de règles qui permettent à la police, qui permettent à la commune d'intervenir contre la mendicité des enfants. »
Et donc c'était aussi la remarque du Conseil d'État, c'était de dire qu'on dépasse ici les compétences et on rentre quand même aussi dans le domaine de l'aide à la jeunesse qui n'est pas policière, comme vous le dites.

Et donc, la question qu'eux, ils se posent, c'est qu'on prend ici des mesures qui dépassent la compétence d'un bourgmestre, qui ne devrait pas. Et peut-être… pas peut-être : je pense que vous agissez tous avec la même problématique. C'est que oui, ce qu'on voit dans les rues, ce qu'on voit avec les enfants, c'est problématique, mais on met les mauvais éléments en route.

Donc vous me dites qu'une commune ne peut pas demander l'avis du Conseil d'État, ce qui est vrai, apparemment. Par contre, une commune peut introduire la demande au ministre de la tutelle pour que lui, il demande l'avis du Conseil d'État.
Donc moi, je propose que oui, on fasse ça, parce que c'est ce que Clerfayt a fait dans le passé : il est passé dans un gouvernement à la possibilité de le faire. Il y a un gouvernement régional, dont vous faites partie, donc ce gouvernement régional peut parfaitement, selon moi, demander l'avis du Conseil d'État pour dire ce qui se passe ici. Donc je ne vois pas… je veux bien changer la phrase de mon amendement pour dire qu'on passe par le ministre de la tutelle pour demander l'avis du Conseil d'État, ce qui à mon avis est parfaitement légal et parfaitement jouable, vu que le PS est ici et au gouvernement régional – je ne vois vraiment pas le problème !

Alors, une deuxième chose, je veux aussi revenir sur le fait… ça peut paraître un détail, mais le fait est qu'(?)il n'y a pas de nouveaux enfants qui s'inscrivent dans les écoles. Et pour vous, c'était un signe que le problème était résolu et que…

(...)

Ou pas ? Eh bien alors, on est d'accord.

Parce qu'il y a trois ans, on a dit exactement à quoi il fallait s'attendre, c'est-à-dire qu'on ne va pas savoir où les gens vont. Donc la seule chose qu'on sait, c'est qu'ils ne seront plus là dans les rues où on ne veut pas les avoir.
Ils ne seront plus dans la Pentagone, les enfants, ils ne seront plus avenue Louise. Mais est-ce qu'ils sont dans une école ? Personne n'a su le savoir. Sauf que dans les articles de journaux et les associations qui disent qu'en fait, on ne les retrouve pas dans les écoles.

Donc on ne sait pas où vont les enfants. Et moi, j'aimerais bien savoir où ils vont, donc quand vous dites qu'(?)on va évaluer dans deux ans, moi, il y a aussi autre chose que je voudrais bien : tout d'abord, je me pose la question : qui va évaluer ? Je veux dire qu'on voit très bien le conflit d'intérêts par rapport à (?) un bourgmestre qui fait un règlement et le même bourgmestre qui évalue les effets positifs de ses propres règles – vous voyez le conflit d'intérêts.
Mais aussi, est-ce qu'on va aussi évaluer comment évoluent les moyens des associations qui aident aussi les gens dans la rue ? Est-ce qu'on va aussi évaluer ça ?

Et puis « dernièrement », sur le même ton que mon collègue d'Ecolo, c'est quand même… Bon : il y a un débat de société.
Le débat de société entre le MR et le PTB, je comprends : on entend des gens dire ici que c'est la gauche, depuis l'opposition du Conseil communal de Bruxelles, que c'est la gauche qui est responsable de la pauvreté à Bruxelles.

Je ne pense pas, je crois d'ailleurs que très peu de gens peuvent donner des chiffres sur le fait que notre faction est responsable de la pauvreté, tandis que je peux vous citer une petite liste de mesures qui sont prises et au niveau régional et au niveau fédéral qui augmentent la pauvreté !
Qui augmentent la pauvreté des femmes, par exemple, en réduisant les droits à

la pension, etc. Donc il y a toute une liste où on voit que la pauvreté augmente et où ce n'est pas la gauche qui est responsable, c'est plutôt la droite.
Et puis venir dire au PTB que c'est nous les responsables…
Vous pouvez essayer d'aller dire aux commerçants dans les rues que le PTB est responsable des mendiants dans la rue. À mon avis, ça va être très dur à expliquer !

Je vois très bien la tactique : c'est de dire que le PTB, en fait c'est lui qui est responsable de maintenir les pauvres dans la rue. Eh bien, c'est le contraire. C'est le contraire, parce que je suis convaincu que donner une amende de 500 € ne va pas résoudre le problème – ni des gens, ni des commerçants – et tout à l'heure, d'ailleurs, dans ce même Conseil communal, on va discuter de la manière (?) dont votre majorité appauvrit les mêmes commerçants. On aura le même débat. Donc chaque fois, vous allez dire que c'est la gauche qui est responsable de ça? Je ne crois pas – je ne crois vraiment pas !

Donc je ne sais pas si je dois changer la phrase de mon amendement ou si on est intellectuellement capable de changer ça dans notre tête, c'est un peu comme on le veut, mais c'est de dire qu'on passe le texte à la Région avec la demande que la Région fasse une demande au Conseil d'État.
Je crois que c'est tout à fait possible.
Merci, monsieur le Président.

M. Maimouni.- *(M. Maimouni fait entendre la musique de générique d'une série à succès à l'aide d'un smartphone.)*

Aujourd'hui, nous assistons *« Aux frontières du réel »*.

(Rires.)

Nous sommes aujourd'hui dans un Conseil communal où le MR…

(...)

Comment ? Vous ne l'avez pas entendu ?

(La même musique repasse une seconde fois.)

M. le Président.- Monsieur Maimouni, Allez hop! Stop !
On n'est pas au théâtre ici, hein ?! On y va !

M. Maimouni.- Comment ?

M. le Président.- Allez : le fond de l'affaire.

M. Maimouni.- Mais… Excusez-moi, mais ce n'est pas moi qui ai commencé, monsieur le Président ! Je pensais justement que c'était la ligue d'impro, parce que j'entends aujourd'hui le MR qui dit qu'il est là pour lutter contre la pauvreté ?! Il est là pour sortir les gens de la précarité ?!
Donc c'est ce que dit aujourd'hui le MR ? Mais bien évidemment que pour moi c'est une blague ! Et je pense que c'est une blague pour tous les Bruxellois qui assistent à ce Conseil communal.

Par contre, une blague qui est moins drôle, c'est de voir aujourd'hui le Parti socialiste, un parti de gauche, « taper » sur les plus faibles.
Verbaliser les gens de 500 €, ça, c'est moins drôle. C'est moins drôle, encore une fois, de traiter les symptômes et pas la maladie. Avec toutes les mesures que l'Arizona fait subir aux Belges et aux Bruxellois, nous avons un parti, aujourd'hui, qui se dit qu'il est là pour aider les pauvres, qu'il est là pour aider

les plus précarisés.
Et *(inaudible)*, « Je-me-vante »… ou je crois que j'ai dû assister à une quinzaine de « je » : Opération thermos, « je, je ». Monsieur Eggermont, quand on aide les gens, on le fait et on se tait !

On peut citer à dessein et prendre comme exemple ces associations qui font un travail remarquable, il n'y a pas de problème. Mais dire le « moi, je », je trouve ça un peu… même pas un peu : c'est condescendant, c'est grossier et c'est insultant ! *(Inaudible.)*
Vous, votre parti, vous avez l'audace et l'outrecuidance de dire que vous aidez les pauvres. Mais vous n'avez pas honte ?

Est-ce que vous savez, monsieur, ce que c'est, avoir faim ? Est-ce que vous savez…

M. le Président.- Allez ! Monsieur Maimouni, s'il vous plaît.

M. Maimouni.- Mais non, monsieur le Président. C'est tout le débat ! Nous avons affaire à des gens qui mendient. Pas par plaisir : la plupart le font parce qu'ils ont faim !
Est-ce que vous-même, monsieur le Président, vous avez déjà été affamé ?
Est-ce que vous vous êtes posé la question déjà une fois dans votre vie de savoir ce que vous alliez manger ?

Eh bien, vous savez quoi, monsieur le Président ? Moi, ça m'est déjà arrivé. J'étais étudiant, je vivais tout seul, je n'avais pas de quoi manger et je me posais cette question. Mais j'avais auprès de moi ma famille sur qui je pouvais compter.

(Colloques.)

M. le Président.- Monsieur Maimouni, je vais vous couper la parole, hein ?
Si vous continuez, je vais vous couper la parole.

M. Maimouni.- Mais pourquoi me coupez la parole ?

M. le Président.- Vous êtes déjà à exactement maintenant pratiquement une minute de dépassement de délai. Alors ou bien je vous coupe, ou bien vous terminez ça en quinze secondes.

M. Maimouni.- Eh bien pourquoi M. le Bourgmestre ne nous a-t-il pas expliqué pourquoi toutes ces associations qui font un travail remarquable ne sont pas consultées ?

Et j'ai une autre question, monsieur le bourgmestre : le manager de…

M. le Président.- Il n'y a plus de questions, ce sont les répliques.

M. Maimouni.- C'est justement au niveau de la réplique, mais donc, la personne qui s'occupe de la tranquillité et de la gestion publique, la tranquillité publique, serait-il possible d'avoir par écrit un résumé et un compte rendu des actions et des mesures qui ont été prises en place en amont ? Des questions et des personnes ?
Qui, qu'est-ce, quoi a été abordé ? Est-ce que c'est possible de l'avoir par écrit, monsieur le Bourgmestre ?

J'ai peur d'avoir un e-mail très court à lire…

Point 122 - Punt 122

M. Eggermont.- Merci, monsieur le Président. Eh bien c'était juste pour me réjouir de cette nouvelle possibilité, de cette nouvelle corde à notre arc qui est donnée.
Eh bien, monsieur le Bourgmestre, je sais que comme à nous, la sécurité des Bruxellois vous tient aussi à cœur.

C'était dans nos priorités de campagne et dans notre accord de majorité. Et ce point qui va dans le sens de plus de coordination et plus de sécurité en plus dans un quartier compliqué, je m'en réjouis tout comme mon groupe et je pense que c'est à souligner.
Merci.

Point 6 - Punt 6

M. Maimouni.- Monsieur le Bourgmestre, Play Label a été sélectionnée par Brussels by Night pour pratiquer et faire un événement sur la place Poelaert. Mais l'un des organisateurs de Play Label fait partie dudit conseil d'administration de Brussels by Night, donc comment est-on sûr qu'il n'y a pas eu de conflit d'intérêts pour l'octroi de cet événement ?

Et pouvez-vous aussi m'expliquer comment une association représentant la Ville de Bruxelles pour donner les différents espaces publics est composée d'un conseil d'administration qui n'est (?) représenté que par des hommes ?
Ce n'est pas très *« woman-friendly »*, tout ça…

M. le Bourgmestre.- Je pense, monsieur Maimouni, que vous vous trompez : ce Play Label, c'est en juin ou juillet – quelque chose comme ça ? – mais ça n'a

rien à voir avec la Brussels by Night Federation (?).

C'est en juin, non ?

(...)

En mai et en juin. Donc ça n'a rien à voir, ce ne sont pas eux qui sélectionnent. C'est une demande qu'ils ont faite à Poelaert.

M. Maimouni.- Brussels by Night en a parlé sur sa plateforme.

M. le Bourgmestre.- Après, ils relayent, mais on est très content de travailler avec l'associatif qui promeut (?) la nuit bruxelloise, monsieur Maimouni.

Ce n'est pas parce qu'ils en parlent que ce sont eux qui ont décidé de la date, hein ?

M. Maimouni.- Non, ils font partie des demandes qui ont été introduites, visiblement.

Est-ce que vous pouvez vérifier avec votre administration ?
Merci.

M. le Bourgmestre.- La chose à (?) laquelle Brussels by Night est associée, c'est le Brussels Open Air Festival, le 31 août.
Ici, il y a plein d'*« open air »* qui ont lieu sans que ça passe par un jury de sélection, hein ?
Ce sont des demandes d'événements, comme on en a plus de mille par an.

M. Maimouni.- Okay. Comment se fait-il alors que certains événements soient sélectionnés par Brussels by Night et d'autres par la Ville de Bruxelles ? Pourquoi ne fait-on pas l'un ou l'autre ?

M. le Bourgmestre.- Je vous aidit ; parce que le 31…
Alors, Brussels by Night a été fondée par une association qui défend le milieu de la nuit, dans lequel beaucoup de gens sont membres et on les a associés pour l'élection des open airs déjà depuis la pandémie de (?) covid-19 – c'était encore Mme Houba qui était échevine.

M. Maimouni.- Je vous confirme qu'il y a bien un jury qui a été mis en place pour sélectionner cet événement-là sur la place Poelaert ! Dont Brussels by Night fait partie et où, en même temps...

M. le Bourgmestre.- C'est le jury pour le 31 août.

Dossiers de Mme l'échevine Frelinx
Dossiers van mevr. de schepen Frelinx

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 125 - Punt 125

M. Hellings.- Une simple question. Il s'agit d'une dépense de 20.000 € pour le réaménagement des bureaux, c'est ça ?
Au niveau de l'étage des cabinets dans Brucity ?

Mme Frelinx, échevine.- Sauf erreur, c'est simplement un retrait et une reprise de décision d'une précédente décision du Conseil, parce qu'il y a eu une erreur

dans les montants.

Et en effet, c'est donc un remembrement dans le contexte de la « synergie Ville-CPAS ».

M. Hellings.- Et il ne s'agit pas des cabinets ?

Mme Frelinx, échevine.- Si, si, tout à fait. Si, mais donc, le Conseil a déjà pris cette décision.
Simplement, elle a été retirée et reprise – sauf erreur de ma part –, parce qu'il y a simplement eu une erreur dans le montant qui était mentionné.

Et donc c'est effectivement un remembrement suite à la synergie, à l'arrivée prochaine du CPAS dans les locaux.

M. Hellings.- Il ne s'agit pas du remembrement des locaux occupés par les cabinets des échevins et du bourgmestre ?

Mme Frelinx, échevine.- Si, si, c'est tout à fait ça. Mais donc c'est dans… comment dire… c'est dans l'optique d'accueillir les membres du cabinet du CPAS prochainement.

M. Hellings.- Et il n'y avait pas moyen de faire autrement, dans l'état actuel des cloisons de l'étage ? Du sixième étage ?

Mme Frelinx, échevine.- Non.

M. Hellings.- Okay. En tout cas, il paraît particulièrement inopportun de dépenser entre 20 et 25.000 € pour des cloisons, alors que vos clubs de sport

n’ont toujours pas reçu leurs subsides 2025.
Je pense que c’est une dépense inopportune et illégitime.

Mme Frelinx, échevine.- Donc, je le répète : c’est une décision qui a déjà été prise par un précédent Conseil.
C’est simplement une reprise correcte avec le bon montant. Donc voilà.

Dossiers de Mme l’échevine Hariche
Dossiers van mevr. de schepen Hariche

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l’échevine Maes
Dossiers van mevr. de schepen Maes

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Points 135 et 137 - Punt 135 en 137

M. Benzaouia.- Merci, monsieur le Président. Il s’agit de deux abrogations de plans particuliers d’affectation du sol (PPAS).
Sur le premier, Reper-Vreven, la justification me pose question :

Le PPAS ne présente que peu d’enjeux par rapport aux autres réglementations, alors qu’on sait que c’est le PPAS qui fixe les règles les plus importantes.
Donc je trouve quand même un peu… Ça me pose question.

Et je pose la question : quel rapport avec le projet Neo qui est déjà annoncé ?
Parce que c’est la même zone, si je ne me trompe pas – en tout cas, c’est sur ce

périmètre.

Je continue avec le deuxième point, 137 : c'est aussi une abrogation d'un PPAS. En tout cas, pour ce qui est de (?) la justification, le PPAS ne présente que peu d'enjeux par rapport aux autres réglementations, voilà. Le PPAS interdit, limite certaines affectations secondaires, bureaux, activités.

On abroge un PPAS pour permettre de nouvelles fonctions. Ça mérite un peu d'explication.

Mme Maes, échevine.- Donc, monsieur Benzaouia, merci beaucoup pour vos questions. Je vais être très honnête avec vous : quand je vois qu'à l'ordre du jour, il y a l'abréviation PPAS, je m'attends toujours à une question de votre part – merci beaucoup.
Seulement, vous ne l'avez pas fait une fois et c'était en novembre, quand on a déjà confirmé dans ce Conseil le principe de « starter » la procédure d'abrogation de ces deux PPAS.

Donc en fait, aujourd'hui, on décide de la mise à l'enquête publique, pour… dans la procédure d'abrogation et en fait, le Conseil a déjà adopté le principe de mettre le processus en route.

Vous voulez plus d'infos ? Donc, premièrement, le PPAS Reper-Vreven n'est pas dans le périmètre du projet Neo, ni du parc des sports, c'est à côté – c'est très proche, ça je l'admets, mais ce n'est pas le même périmètre.

Et alors la motivation, si vous voulez un peu plus d'infos sur la motivation, vous savez – et je l'ai déjà répété à maintes reprises, mais je vais encore une fois le

faire – que c'est l'ambition du Collège de simplifier les outils d'urbanisme et de moderniser la planification.

Les objectifs initiaux des PPAS (c'est le cas dans les deux PPAS) ont été atteints :

Dans celui de Reper-Vreven, c'était de protéger les équipements scolaires. Et dans celui de Prince Charles, c'était la protection du logement, le maintien d'activités industrielles, la préservation du patrimoine bâti ancien, du square Prince Charles, l'encadrement des gabarits, la protection et végétalisation des intérieurs d'îlots.
Tous ces objectifs ont été atteints.

Les outils urbanistiques régionaux et communaux, le plan régional d'affectation du sol (PRAS) et le règlement régional d'urbanisme (RRU) offrent un cadre suffisant pour encadrer les futurs projets et la Ville a établi des recommandations pour les intérieurs d'îlots laekenois.
Ça, c'est important, aussi bien pour Reper-Vreven que pour Prince Charles, permettant d'évaluer les futurs développements affectant les intérieurs d'îlots.

Et l'évaluation environnementale conclut que l'abrogation n'aura pas d'incidence notable sur l'environnement – c'est aussi bien le cas pour Reper-Vreven que pour Prince Charles.
En espérant que vous avez assez d'informations sur ces deux PPAS.

M. Benzaouia.- Merci, monsieur le Président. Juste sur un élément : en fait, je ne partage pas votre avis qu'on simplifie les choses en abrogeant le PPAS.
Le PPAS reste le meilleur... comment dire… c'est la réglementation la plus claire et qui fixe le mieux ce qu'il est possible de faire et ce qu'il n'est pas

possible de faire.

En fait, je vais vous répéter ce que j'ai déjà dit auparavant : le fait que vous abrogiez autant de PPAS nous inquiète, parce que notre lecture, c'est que vous ouvrez la porte à une urbanisation moins contrôlée.
Et le PPAS permet de contrôler l'urbanisation des quartiers et dans notre ville.

Dossiers de M. le Bourgmestre

Dossiers van dhr. Burgemeester

Point 6 - Punt 6

M. Maimouni.- Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur le point précédent (?) et clôturer par (?) un détail extrêmement important sur le site de la Ville de Bruxelles :

Open Air Bruxelles, cadre de candidature : Les dossiers complets doivent être envoyés à l'adresse Open Air Bruxelles, Open Air 2026.
Date de clôture : 20 février 2026, communication de sélection : le 6 mars 2026.
Chaque proposition recevra un accusé de réception.

Les propositions suivantes seront analysées par un jury composé de (?) Brussels by Night, des services « tranquillité publique » et « événements » de la Ville de Bruxelles, service de la culture et Brussels Major Events (BME).
Donc, oui, monsieur le Bourgmestre…

M. le Bourgmestre.- Je me suis trompé.

M. Maimouni.- Merci, monsieur le Bourgmestre ! Donc pouvez-vous faire en sorte de vérifier : comment peut-on avoir la certitude qu'il n'y a aucun conflit

d'intérêts, vu que cette dite personne ayant remporté la possibilité de le faire sur la place Poelaert fait elle-même partie du conseil d'administration (CA) de Brussels by Night ?
Merci.

M. le Bourgmestre.- Pour une raison simple, monsieur Maimouni : ce n'est pas Brussels by Night qui décide seul.

Ce qui est bizarre, de votre côté, c'est que juste avant on a eu un débat sur le fait de mêler l'associatif à la gestion du pouvoir public.
Ici, il y a une association qui s'est créée pendant la crise du covid, puisque les milieux de nuit – que j'ai toujours défendus – se retrouvaient un peu isolés. Les premiers fermés et les derniers ouverts.

Ils ont décidé de se fédérer, dans une fédération : la Brussels by Night Federation, dans laquelle on me dit qu'il y a des membres féminines dans le CA, donc je vérifierai (je ne connais pas le CA de Brussels by Night).
Donc ce ne sont pas que des hommes, contrairement à ce que vous disiez.

Et en effet, c'est pour deux appels d'offres : il y en a un pour l'open air du 31 août (où là, c'est plusieurs open air en même temps). Et pour les open air de l'année, il y a le service de Brussels Major Event, le service culture, le service tranquillité publique, et la Brussels by Night Federation qui sont là-bas pour sélectionner les meilleurs projets.
Il faut bien constituer à un moment donné un jury… Moi, je trouve que c'est plutôt pas mal d'associer un secteur, et on est très fier – et je l'ai déjà dit !

Ça commence à bouger et je serais d'ailleurs très content qu'il y ait d'autres communes à Bruxelles qui autorisent ces open air ,qui font énormément plaisir,

non seulement à ce secteur événementiel, mais aussi à tous les jeunes qui les fréquentent.
Voilà.

M. le Président.- Merci, l'incident est clos.

M. Maimouni.- Non, l'incident n'est pas clos ?!

M. le Président.- Non ! L'incident est clos !

M. Maimouni.- Mais… À partir du moment où on ment sciemment devant moi, j'ai quand même le droit de réagir, monsieur le Président !

M. le Bourgmestre.- Je ne vous ai pas menti. J'ai dit que je me suis trompé, je n'ai pas menti.

M. Maimouni.- Non, ce n'est pas ça : vous venez de confirmer qu'il n'y a pas que des hommes dans le conseil d'administration ? Faux ! Le CA est composé de…

M. le Président.- Okay ! Monsieur Maimouni, c'est bon !
On est passé à autre chose maintenant : c'est bon !

M. Maimouni.- Donc peut-on nous confirmer – avant le prochain Conseil communal et avant que ce vote puisse être entériné –, peut-on sortir ce point de l'ordre du jour afin de vérifier qu'il n'y a pas eu de conflit d'intérêts ?

Je ne remets pas en question le travail de Brussels by Night, mais par contre, je veux juste éviter ce qu'on appelle en droit le « conflit d'intérêts ».

Merci.

M. le Bourgmestre.- Je veux juste dire que le point, c'est un périmètre de sécurité pour un événement qui n'a rien à voir avec l'interpellation de M. Maimouni. J'ai répondu par politesse, mais le point n'a rien à voir avec l'interpellation de M. Maimouni.

Dossiers de Mme l'échevine Buggenhout

Dossiers van mevr. de schepen Buggenhout

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 34 - Punt 34

M. Azaoum.- Madame l'échevine, j'avais une question sur ce point 34, en rapport avec le nouveau contrat de gestion de i-CITY :

Dans le contexte budgétaire actuel, la Ville et le CPAS font des efforts considérables, comme nous le savons tous.
À ce titre, je voulais savoir :

Chez i-CITY, vous avez dû faire face à une réduction de moyens – de l'ordre de plusieurs millions d'euros (?), à ma connaissance. Dans ce contexte, je voulais savoir (dans ce contexte de contrat de gestion) : est-ce que ce contrat de gestion garantit à la fois la maîtrise des dépenses publiques et aussi le maintien d'un service numérique performant, pour la Ville et aussi pour nos concitoyens ?

Mme Buggenhout, échevine.- Je vous remercie, monsieur le conseiller.
En fait, effectivement, le contexte budgétaire nous impose aujourd'hui d'être

particulièrement rigoureux.
C’est précisément tout l’enjeu de ce nouveau contrat de gestion : nous passons d’une logique de développement à une logique de maîtrise.

Cela signifie concrètement une utilisation plus efficiente des moyens, avec une rationalisation des outils, une mutualisation des solutions et un encadrement plus strict de certaines dépenses, notamment en matière de consultance.

Ce contrat renforce également le rôle de pilotage de la Ville : nous avons désormais un suivi beaucoup plus structuré avec des indicateurs clairs, des données transmises mensuellement et une attention particulière portée à la transparence et à la justification des coûts.

En parallèle, nous continuons à investir là où c’est essentiel : la cybersécurité, la performance des outils et la protection des données.
L’objectif est simple : faire mieux avec des moyens maîtrisés. Tout en garantissant un service numérique fiable, efficace et au service des citoyens, tout comme notre administration.
Je vous remercie, monsieur le conseiller.

Dossiers de M. l’échevin Wauters
Dossiers van dhr. schepen Wauters

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 46 - Punt 46

M. Hellings.- Monsieur l'échevin, nous en avons discuté à l'instant…

M. le Président.- Attendez, parce que l'échevin me parle.

(…)

Oui. Donc, il y a une question d'actualité sur le même sujet et M. Wauters souhaite…

M. Hellings.- Oui, bien sûr. Et de qui ?

(Colloques.)

M. le Président.- Monsieur Maimouni. Vous vous associez au débat sur le point 46 : le tarif « terrasse », sur lequel vous aviez une question orale tout à l'heure. On va la faire maintenant dans le cadre du débat sur le point 46. D'accord ? Voilà. Monsieur Hellings, vous avez la parole.

M. Hellings.- Donc, monsieur l'échevin, nous en avons un peu discuté cet après-midi en section : donc vous revoyez le tarif pour l'occupation de l'espace public par les terrasses (de l'horeca essentiellement) avec un tarif différencié.

Vous avez annoncé un plan « terrasses » pour plus tard. Ma question est toute simple :

Pourquoi est-ce que vous ne prenez pas ce nouveau tarif dans le cadre du plan terrasses, puisque… comment dire… le tarif d'une terrasse fait partie d'un

dispositif pour viser à encadrer les terrasses – les tarifs, les interdictions, les aménagements qu'on peut prévoir, ça fait partie d'un plan global ?
Alors quand est-ce que vous prévoyez ce plan ?

Et deuxièmement, pourquoi est-ce que vous n'attendez pas d'adopter le plan avant de changer les tarifs ?

Et troisièmement, quels sont les contours du futur plan ?
Parce que c'est ça qui est important aujourd'hui : avec la crise du covid, c'est heureux, une série d'espaces publics comme des places de parking ont été transformés (par la volonté de M.Dhondt, à l'époque) en espace horeca – et c'est heureux.

Mais on ne peut pas nier que dans certains endroits, et en particulier dans le centre-ville, mais pas seulement : aussi à Laeken et dans les quartiers commerçants – à Marie-Christine, par exemple – certains commerçants occupent de façon démesurée l'espace public, au détriment des piétons, et que ça pose un problème à partir du moment où ces terrasses sont parfois en dur, parfois une excroissance complète d'un établissement (?) horeca, et parfois (comme ça a été dit par certains collègues et par vous-même en section) la partie externe en terrasse sur l'espace public est parfois beaucoup plus grande en surface que l'établissement (?) même.
Et donc il faut lutter contre ces quelques commerçants – je précise bien : quelques commerçants – qui font un usage abusif et démesuré de la possibilité qui leur est offerte d'occuper l'espace public.

Et donc, quels sont les contours de votre futur plan terrasses ?
Et pourquoi ne pas utiliser, eh bien, la taxe ou le paiement de redevance comme moyen de limiter ces espaces abusifs dans l'espace public ?

M. Bauwens.- Merci, monsieur le Président. Il y a quand même un problème et je suis un peu surpris qu'un échevin du commerce – qui a aussi fait campagne dans les rues de Bruxelles en disant : « Je suis un petit indépendant. » –, une des grosses mesures qu'il invente , c'est d'augmenter la taxe pour les petits indépendants.
Donc on a eu une campagne, en fait, du MR et des Engagés qui disaient : « Avec nous, pas de nouvelles taxes ! » On est déjà revenu plusieurs fois là-dessus, mais on voit qu'il y a de nouvelles taxes – et pas de petites nouvelles taxes : il y a des taxes de terrasse qui sont presque doublées. Donc j'ai déjà vu quelques gérants de café qui étaient quand même assez en panique pour dire : « Comment je vais faire ?! »
Et donc ça, c'est le premier point. Ça me ramène…

(...)

Monsieur Wauters, il sait faire deux choses à la fois – vous êtes plus capable que moi. Non, mais sinon, j'attends un peu…
Je veux bien attendre un peu, il n'y a aucun problème.

M. le Président.- Allez ! Allez-y, allez-y !

M. Bauwens.- Alors, il y a un problème : c'est que ce n'est pas la première nouvelle taxe qu'on fait contre les indépendants. Les night shops, etc., sont déjà passés aussi et l'inquiétude et la remarque de beaucoup de petits indépendants qui se trouvent en centre-ville et ailleurs est de dire qu'on augmente tellement les taxes que ça devient de plus en plus difficile pour eux, les petits qui vont devoir vendre ou en tout cas arrêter, cesser, etc., pour faire place à ceux qui peuvent payer toutes ces nouvelles taxes. Et ça, ce sont les grands.
Et ça me ramène aussi au débat sur le fait que (?) d'un côté, on va tuer une série

de petits indépendants, ceux que vous prétendez représenter ici – en tout cas, ils ont voté pour vous et moi, j'ai quand même envie de leur dire, eh bien, que c'était (?) en vain, parce que vous n'êtes pas protégés par M. « Le-Petit-Indépendant, ce sont plutôt les grands.

Et c'est une vision de la ville : c'est qu'effectivement, les petites terrasses, qui sont encore d'une certaine façon indépendantes des gros brasseurs et qui ne font pas partir des chaînes, etc. – il y en a aussi sur la place Sainte-Catherine, mais là où il y a aussi les chaînes, ce sont eux qui vont pouvoir payer tout ça.
Donc on a ici une taxe qui va toucher d'une façon différente les petits exploitants et les grandes chaînes.

Et c'est une politique que pas uniquement vous, mais que votre majorité est en train de mener : c'est effectivement d'étrangler le petit pour faire place aux grands. Et on a aussi dit ça quand on faisait Docks – mauvaise comparaison, peut-être ? – en disant qu'ici, on va mettre les commerces alternatifs, pas les grandes chaînes. Quand on va aujourd'hui chez Docks, moi, je ne trouve pas les petits alternatifs, je ne trouve que les grandes chaînes.
C'est ça qu'on est en train de voir au centre-ville aussi : vous êtes en train d'étrangler les petits commerçants, monsieur Wauters…

Vous êtes en train de l'étrangler, et donc vous êtes en train de tuer une certaine vie de quartier, parce qu'il y a certains cafés qui ont effectivement aménagé (?) des terrasses pendant la crise du covid parce qu'ils en avaient besoin pour survivre et que vous avez soutenu (pas vous, mais quelqu'un d'autre), que vous avez soutenu en règle générale correctement et qui maintenant vont être punis.
Et il y a effectivement une vie de quartier, dans mon quartier, qui va être punie, qui ne va pas savoir payer – parce que c'est une accumulation de taxes : ce n'est pas l'unique taxe qu'on augmente et c'est toujours chez les mêmes qu'on va

chercher. Et vous en faites partie.

Donc qui va payer ? Ça, c'est la question, effectivement : c'est le petit commerçant qui va payer.
Et donc la question que moi, je vous pose, monsieur – parce que mon collègue Ecolo a demandé où il est, le plan –, c'est pourquoi est-ce qu'on augmente la taxe ?

Est-ce que c'est, comme votre collègue l'a dit, parce qu'(?)il y a une situation financière difficile ?
Oui, il y a une situation financière difficile. Mais est-ce que c'est le petit commerçant avec sa terrasse qui en est responsable, ou est-ce que c'est votre gouvernement ? *(Rire.)*

Et alors c'est quand même facile de dire : « Ah, la commune a besoin d'argent, on va doubler votre taxe terrasses. »
Moi, je demande aussi si, de votre part, est-ce qu'il y a un inventaire ?
Avec un « point zéro », quand M. Wauters est arrivé, et à la fin, est-ce qu'il y a encore autant de petits commerçants ?

Je ne pense pas que vous alliez oser le faire… En tout cas, j'en connais qui me disent : « Moi, je pense que je vais devoir arrêter, parce que je n'aurai pas les sous pour payer toutes ces nouvelles taxes que les MR et les Engagés ont dit qu'ils n'allaient pas faire. »

M. Maimouni.- Eh bien écoutez, que voulez-vous que je vous dise… Pour un échevin du commerce…

M. le Président.- Ne le dites pas, alors. *(Rire.)*

M. Maimouni.- Mais j'aurais bien voulu ne rien dire, monsieur le Président. Mais notre échevin du commerce est d'un tel mépris pour nos commerçants, pour notre économie locale, que je me contiens, en fait, de cette colère qu'il m'a « incubée » (?), par tous ces commerçants avec qui je parle.

Monsieur l'échevin, aujourd'hui, Bruxelles enregistre un taux de faillite jamais vu depuis ces trente dernières années ! Ce qui est drôle, c'est qu'à la base, initialement, vous êtes opticien – vous avez des magasins, d'ailleurs.
Et pour un opticien, je ne comprends pas que vous soyez aussi aveugle à la détresse que subissent nos commerçants….

Parce que quand vous augmentez ces taxes, pour (?) des commerçants qui sont en souffrance, trois possibilités s'offrent à eux :

1. Augmenter leurs prix ;
2. Licencier du personnel ;
3. Déposer la clé sous la porte.

Au lieu de donner un appel d'air à ces commerçants et, je l'ai dit la dernière fois : donner envie d'avoir envie d'investir à Bruxelles, vous les faites fuir dans la périphérie. Parce qu'aujourd'hui, bizarrement – Hub.brussels a fait une analyse, -, le nombre de commerces dans le croissant Sud de Bruxelles et dans les communes comme Waterloo, Rhode-Saint-Genèse ou Vilvoorde et autres, a explosé.
C'est une conséquence directe du plan de mobilité et de la propreté qui sont catastrophiques et du précompte immobilier que vous avez augmenté sur nos commerçants, et aujourd'hui, vous n'avez rien trouvé d'autre à faire que d'augmenter ces taxes pour (?) nos commerçants ?

Là où on voit aujourd'hui quelques « lueurs » de soleil, qu'ils ont la possibilité de faire un peu de recettes, un peu de chiffre d'affaires pour éponger la dette de ces derniers mois, eh bien vous venez ici pour les achever…
Vous venez ici pour les achever !

Est-ce que vous avez chiffré à combien ça allait revenir ? Combien ça allait coûter à ces commerçants, combien ça allait rapporter à la Ville de Bruxelles ?

Parce qu'en fait, mis à part rapporter à la Ville de Bruxelles, je ne vois rien de positif !
Vous êtes occupé à « tuer » nos commerçants, monsieur l'échevin !

M. Wauters, échevin.- Merci, monsieur le Président. Je vais répondre peut-être à M. Hellings (vous étiez le premier, de toute façon), parce que vous faites une demande un peu différente, même si, peut-être, ça vous intéressera d'entendre le reste aussi – je l'espère en tout cas.
Pourquoi – vous me l'avez posée tout à l'heure en section, exactement aussi – un tarif terrasses qui est modifié ?

Il s'agit bien d'une redevance, pas d'une taxe – mais ça, on y reviendra tout de suite – et pas un plan terrasses.
En réalité, le plan terrasses, on est vraiment occupé à le faire et je peux vous tout à fait vous en donner les contours, avec grand plaisir :

Dans l'accord de majorité, nous avons décidé de redonner la priorité aux piétons, et notamment sur le Piétonnier.
C'était un peu le focus premier, et aussi cette envie… Quand on va dans une métropole (je ne sais pas, moi… à l'étranger : en France ou en Espagne : je vais prendre Madrid), qu'on se promène et qu'on voit que les terrasses sont bien

rangées, que l'espace public est de qualité, qu'il est propre, ça donne juste envie de dire, en rentrant à Bruxelles : « C'était super, Madrid ! On va y retourner. » Et si on y retourne, eh bien on va y consommer, aussi.

Et donc la réflexion globale qu'on avait, c'était que c'est un peu brouillon à Bruxelles (c'est le moins qu'on puisse dire!), tant en termes, parfois, d'excès de terrasses – et moi, je trouve vraiment très bien qu'on ait eu cette idée des terrasses dites « covid ». À l'époque, il fallait trouver des solutions rapides, et jamais je ne les remettrais en question. Mais à un moment donné, eh bien on a été un peu trop loin, à telle enseigne que des associations et des riverains nous disent : « On ne sait même plus comment se promener. » – et je ne parle même pas des personnes à mobilité réduite (PMR), des personnes âgées, etc.
Donc ça, ce sont des constats qu'on a faits et qu'on peut faire, d'ailleurs, de manière commune.

Donc, l'objectif du plan terrasses, c'est vraiment d'apporter plus d'harmonie et donc on travaille vraiment conjointement avec, notamment, le service d'Anaïs Maes, hein ? sur les plans terrasses.
On part des plans terrasses existants et on essaye de voir par quartier, en fait, par zone, comment on implante. Ça prend du temps, parce que ce sont aussi des dialogues avec les commerçants pour leur expliquer : « Voilà : vous n'aurez plus votre terrasse ici, vous allez peut-être perdre trois mètres carrés. » – mais peut-être que parfois, il arrive qu'ils en gagnent deux, hein ? C'est très possible aussi –, l'objectif étant d'harmoniser et de rendre la ville mieux ordonnée, plus agréable. Faire que l'expérience des clients – de nos touristes, mais aussi des Bruxellois, et ceux qui habitent à Waterloo ou, pourquoi pas, dans le Brabant flamand ou Brabant wallon –, aient envie de revenir à Bruxelles.
Alors pourquoi est-ce que le plan « tarifs des terrasses » passe maintenant ? C'est parce que la saison commence, en réalité. Ça ne veut pas dire… Nous

sommes occupés à travailler sur le Piétonnier : donc très prochainement, on va arriver avec le plan – on attend que les services puissent nous le mettre sur carte pour bien le visualiser.
On travaille d'ailleurs avec les associations de commerçants sur la place Agora : là aussi, on mettra ce plan en route. On travaille sur la Grand-Place (avec Urban, avec la Région bruxelloise), pour harmoniser les terrasses sur la Grand-Place.
Et donc, quartier par quartier, avec cette même logique chaque fois, nous allons essayer de faire en sorte que la ville soit plus agréable. Et en fait c'est un « win-win », hein ? pour les horeca aussi, in fine.

Donc ça, c'est pour répondre directement à votre question. Et puis, pour monsieur Bauwens et pour monsieur Maimouni, j'ai préparé, parce que je me doutais bien qu'on allait me poser des questions à ce sujet :

Et donc, évidemment que je ne me réjouis jamais quand quelque chose augmente, quoi qu'il en soit. Mais je vais être vraiment clair à ce sujet : donc il ne s'agit pas, je l'ai dit déjà, de taxation. Ce sont des redevances, et c'est annuel - je tiens à préciser que les augmentations expliquées ici (les tableaux sont là, vous pouvez les voir, il n'y a pas de problème ; ils sont d'ailleurs dans les annexes), ce sont des augmentations annuelles, je précise bien.
Et jusqu'ici, effectivement, elle n'avait pas été ajustée depuis des années, si ce n'est par l'indexation « naturelle » qui existait.
Et donc pendant des années, la ville a donc facturé l'occupation de l'espace public, avec tous les coûts que ça représente – vous avez été échevin, donc vous le savez –, pour les réels coûts des services fournis.

Donc entre-temps, ces coûts ont évolué, qu'il s'agisse de la gestion des dossiers, des contrôles, de l'entretien, ou encore de l'encadrement du secteur, sans oublier

les frais liés aussi à la sécurité, à la propreté et à l'entretien de l'espace public, quoi qu'il en soit, parce que c'est l'espace public qu'on utilise.
Donc faire comme si rien n'avait changé dans ce domaine serait tout simplement irresponsable sur le plan budgétaire et le manque d'entretien – donc si la Ville n'avait plus les moyens d'avoir du personnel pour offrir ce service, parce qu'il s'agit bien d'un service (je suis indépendant, je sais qu'un service, ça se rétribue, il n'y a pas de problème), eh bien ça aurait des conséquences, à terme, négatives sur l'« horeca » lui-même.

Par ailleurs, quand on évoque l'explosion – ça, c'est à M. Maimouni – des faillites dans l'horeca, je suis tout à fait d'accord : j'ai lu les chiffres, comme vous, c'est une réalité assez dramatique.
Je tiens à rappeler quand même que sur les 2.000 établissements (?) horeca de la Ville de Bruxelles, en fait plus de la moitié ne disposent pas de terrasse et ne sont donc absolument pas concernés par cette augmentation de redevance qui, je le rappelle, est facultative : c'est pour ça que le mot « redevance » est important, puisque c'est un paiement par rapport à un service. Et donc les 1.200 établissements (?) ou bars qui ne possèdent pas de terrasse ne sont absolument pas concernés par cette problématique, qui est liée à un service.

Je tiens à préciser – ça rejoint ce que disait M. Hellings – que dans l'accord de majorité, on a vraiment voulu, on a décidé ensemble de redonner du « beau », de l'harmonie (je l'ai dit tout à l'heure), et donc ça passe par toute une série de mesures : les plans terrasses, le travail étroit avec les associations de commerçants pour faire en sorte que ce soit un plaisir pour les gens de s'asseoir à une terrasse, de manger, de se promener, et, in fine, de venir consommer chez nos commerçants.
Et comme je suis aussi conscient des difficultés que l'horeca rencontre, évidemment, c'est pour cette raison que nous avons veillé – vous parliez des

petites terrasses, monsieur Bauwens, des petits indépendants, etc. : j'en fais partie. Parce que vous dites que je défends les gros, mais c'est le contraire de toute ma vie jusqu'à présent, et ça ne va pas changer !

Dans les faits, donc, nous avons limité cet impact, puisque les terrasses de moins de 50 mètres carrés (donc 49 mètres carrés virgule quelque chose, c'est-à-dire 10 mètres sur 5, hein ? ce n'est pas petit, hein ? cet espace-là), eh bien toutes celles qui sont situées hors du Pentagone – parce que la Ville, ce n'est pas que le centre-ville : c'est aussi Haren, Neder-over-Heembeek, Laeken, c'est aussi le quartier européen, c'est aussi la Cambre… , eh bien, ne subissent aucune augmentation. Si vous regardez les tableaux, c'est 0 %: il n'y a pas de changement.
Et pour les terrasses de plus grande superficie, la hausse est strictement limitée à 3 €/m^2.

Nous avons veillé à adapter les montants en fonction des réalités économiques locales et je compte bien encore, l'année prochaine… Parce qu'il n'y aura plus d'augmentation des redevances, si ce n'est l'indexation naturelle, mais si je peux encore parfaire en fonction des réalités socio-économiques dans les quartiers, pour être au plus juste par rapport à ce que nos commerçants vivent, eh bien je le ferai. Parce que vous le savez, monsieur Bauwens, il n'est effectivement pas normal qu'une terrasse qui se situe place Émile Bockstael, avec un chiffre d'affaires beaucoup moindre que sur Agora ou sur la Grand-Place, soit facturée de la même manière qu'une terrasse dans l'hyper-centre. Et ça, c'était une injustice, en quelque sorte, qui n'allait pas.

Ce que nous faisons donc, d'une part, c'est rétablir un meilleur équilibre et une meilleure équité, plus de justice entre les différents horeca, et d'autre part

permettre à la Ville de continuer à assurer des services de qualité, de garantir un usage de l'espace public qui soit juste, encadré et de maintenir un soutien concret, d'ailleurs, au secteur horeca.
Car il est, je pense, important de rappeler que les contrôles, les suivis, eh bien en fait, c'est aussi pour les commerçants. Le nombre de fois que je suis contacté par un patron de restaurant qui me dit : « Monsieur Wauters, ça ne va pas : je suis toutes les règles, je fais une terrasse impeccable, mes clients sont super bien accueillis, et regardez ce que fait mon voisin ! »
Eh bien si je n'ai pas les équipes de la Ville – qui travaillent d'arrache-pied, d'ailleurs, au service « commerce », pour faire ces contrôles –, ça devient n'importe quoi, et chacun… enfin, ça devient comme une chambre d'adolescents en désordre, où tout est sens dessus dessous.

Nous devons faire en sorte que ceux qui sont – je ne sais plus qui d'entre vous avait dit la majorité, ceux qui respectent les règles –, je veux les mettre en avant et leur permettre d'être respectés dans le fait, justement, qu'ils ajoutent quelque chose de positif à la ville.

L'objectif de cette majorité est de remettre du beau et de l'équilibre, je l'ai dit, offrir un espace public ordonné, propre, soigné. Donner aux utilisateurs de nos terrasses un moment convivial, agréable qui les pousse à revenir et à consommer, et in fine, effectivement, à soutenir l'horeca.
Dès lors, la question n'est pas de savoir s'il est opportun d'ajouter une charge supplémentaire, mais bien de savoir s'il est normal que l'occupation privative de l'espace public qui, parfois, s'est un peu étalée – hein ? c'est ce que j'ai expliqué – ne couvre pas les coûts qu'elle génère.

Il n'est pas normal que nous devions mettre des employés de la Ville de Bruxelles dehors parce que nous ne pouvons pas, tout simplement, les payer :

nous faisons le choix de la responsabilité (?) et de l'équilibre plutôt que de l'immobilisme !
Je vous remercie.

M. Hellings.- Merci, monsieur l'échevin, monsieur le Président.
Votre décision et votre proposition d'augmentation de tarifs semblent illégitimes, parce qu'elles ne font pas partie d'un plan.

(...)

Non, mais nous n'adoptons pas le plan, donc votre problème, il est en fait de gouvernance :

On augmente les tarifs dans le cadre d'objectifs et d'un plan qui est expliqué, une stratégie, seulement après avoir expliqué à la population et aux commerçants que le but, c'est ça... c'est d'atteindre ça – la sécurité routière, la tranquillité publique, l'amélioration des finances publiques…
Mais là, vous faites l'inverse : vous augmentez les tarifs et vous nous dites que d'ici quelques mois, peut-être que mon plan terrasses va apparaître.

C'est pour ça que vous avez un problème de gouvernance, monsieur l'échevin. C'est pour ça que votre mesure n'est pas comprise, c'est pour ça que votre mesure n'est pas légitime, et c'est pour ça que nous nous abstiendrons.

M. le Président.- Votre force, monsieur Hellings, c'est d'être concis. J'aime ça !

M. Bauwens.- Je pourrais être d'accord avec le – bon, je n'en suis pas certain…
Vous parlez de votre plan : vous l'expliquez ici, mais il n'est pas joint ici (?).

Il y a un problème. Vous dites que dans votre plan, ça va être différencié entre le centre-ville et Bockstael, etc. …

(…)

Oui, mais il y a un problème : c'est que tout le plan est très vague et donc vous nous demandez de faire un vote avant le plan. On a déjà fait ça au Conseil communal, je n'aime pas ce « truc ».
J'aimerais mieux que l'échevin du commerce fasse mieux ses devoirs, prépare tout le plan…

(…)

Si, si : vous êtes là depuis deux ans – un peu moins, *(inaudible)* environ deux ans, c'est vous qui voulez « chicaner » sur deux mois, allez-y ! –, mais il n'y a toujours pas de plan.

Par contre, une augmentation de redevance, ça, vous pouvez faire…
Au niveau de la redevance, la différence entre une redevance et une taxe, selon moi, c'est que pour une redevance, il y a un service. Et vous allez dire, il y a un service. Mais donc apparemment, le service a doublé, parce qu'il y a des redevances, ici, qui doublent.

Et donc si : si on double la redevance, ça veut dire que le service que la commune donne à ceux qui ont cette terrasse a doublé le service que la Ville donne. Donc à mon avis, juridiquement, vous êtes sur un terrain très dangereux au niveau de la distinction entre (?) redevance et taxe.
Et si moi, je vais voir les propriétaires de cafés et de terrasses, c'est la discussion sur « chou vert et vert chou » (?), hein ? Taxe, redevance : ils doivent

quand même la payer. Donc c'est très bien de jongler : oui, mais en fait nous, on a toujours promis pas de nouvelle taxe donc on instaure une redevance. C'est très bien, mais ils doivent quand même payer.

Donc vous pouvez faire votre jeu de sémantique, mais vous ne convainquez personne *(rire)*. Sauf qu'à mon avis, juridiquement, vous vous mettez un peu dans une situation que vous avez choisie, mais maintenant, vous allez devoir justifier que la Ville, à partir de maintenant, a doublé ses services envers les commerces.
Allez-y : expliquez-moi comment vous avez doublé votre service de Bruxelles envers ceux qui ont des terrasses – expliquez-moi, je n'en sais rien !

Et puis vous dites : « Monsieur Bauwens, vous m'accusez de défendre les gros ? Je défends les petits. » Mais vous n'avez aucune réponse sur le fait (?) que les petits qui ont quand même une terrasse pour s'en sortir devront payer le double.

(...)

Si, c'est ce qu'ils me disent, c'est ce qu'ils me disent ! Et donc du coup, tous les commerçants me disent : « Ben oui, le jour où je ne pourrai plus payer, je vais faire de la place pour les grosses chaînes, les chaînes que M. Wauters, il aime bien. »
Parce que pour le petit…

(...)

Ah oui ! Ce n'est pas de la démagogie, c'est le cas : vous venez avec un plan manquant, vous doublez les redevances, vous refusez de l'appeler taxe et vous

dites que vous protégez les petits en les taxant plus – avec presque 100 % en plus de taxes.
Allez-y ! Comment vous faites ça ?

Et vous n'avez aucune explication. Parce que ce n'est pas dans le texte : comment vous prouvez que la Ville de Bruxelles a doublé ses services envers ces gens-là ?
Je ne le vois pas : « doubler ces services ».

M. Maimouni.- Eh bien écoutez, je me souviens de cette superbe phrase pour le budget : « Pas de taxes supplémentaires à la Ville de Bruxelles ; budget en équilibre. »
Les taxes, en fait, on les fait passer après le budget, voilà. Mais c'est beau ! Franchement, c'est beau : c'est à l'image de ce que vous faites subir aux Belges et aux Bruxellois, à travers votre gouvernement et votre alliance avec le MR.

Mais vous prenez à dessein les terrasses de Madrid ? Monsieur Wauters, on est à Bruxelles, ici. On n'est pas à Madrid. À Madrid, il fait beau dix mois par an. Donc, c'est logique et normal qu'ils aient des structures de terrasses qui sont exploitées quasiment toute l'année et qu'ils peuvent intégrer à l'architecture et au paysage de la ville. Ici, il fait peut-être beau deux, trois mois par an. Et même ces deux, trois mois par an, pour vous c'est visiblement trop, puisque que vous augmentez vos taxes…

Vous nous parlez de concertation avec une association de commerçants : celle de la place Agora.

(...)

Eh bien c'est vous qui l'avez dit, je ne fais que reprendre ce que vous avez dit, hein ? Je ne fait que reprendre ce que vous avez dit.

Et pourquoi mettre encore une fois de plus « la charrue avant les bœufs » ? Pourquoi ne pas attendre d'avoir un plan clair ?

Et d'habitude, c'est ce qu'on fait, hein ? On concrétise les choses. Thèse, hypothèse, démonstration : comme l'a dit M. Bauwens, il faut faire vos devoirs avant le Conseil communal – visiblement, ils n'ont pas été faits.
Et je salue M.le Bourgmestre, qui n'est pas là pour l'instant, parce que visiblement, il vous laisse « rouler à vélo » tout seul. C'est bien, mais bon…

M. Wauters, échevin.- *(Inaudible.)*

M. Maimouni.- Comment ?

(...)

Mais visiblement, vous tombez souvent. Et malheureusement, ce sont les commerçants qui ont « bobo ».

(Rires.)

Donc, j'y revenais : pourquoi mettez-vous la charrue avant les bœufs ? Pourquoi vous les doublez ?
Pas plus tard que le 29 janvier, à ce Conseil communal, vous avez supprimé des terrasses, comme notamment rue de l'Étuve ou rue du Chêne : il y a des terrasses en moins, que le Collège n'a pas voulu accorder.

Après, vous nous dites que la moitié des commerçants, la moitié des établissements (?) horeca, n'ont pas de terrasses.
Visiblement, vous refusez à certains commerçants d'en avoir et pour l'autre moitié qui reste, vous augmentez et vous doublez leur « redevance ». C'est ça ?

Est-ce que vous n'avez pas honte ?

Est-ce que vous n'êtes pas là pour… Est-ce que vous pouvez trouver des solutions pour donner de l'oxygène ?! Parce que même ces… Vous parlez du Piétonnier ? Mais ces grosses enseignes, elles engagent du personnel. Qu'est-ce qu'elles vont faire ? Eh bien elles vont les « virer ». Ah merde ! Qu'est-ce qui se passe ? Vous les virez du chômage vous-même…

M. le Président.- Allez, monsieur Maimouni ! Concision, concision, concision. Allez ! Nous sommes dans une réplique…

M. Maimouni.- Concision ? La concision, c'est celle du chiffre d'affaires de ces commerçants !

M. le Président.- L'échevin vous a répondu, maintenant, vous êtes dans une réplique…

M. Maimouni.- Mais non, il n'a pas répondu.

M. le Président.- Eh bien vous estimez qu'il ne vous a pas répondu, voilà.

M. Maimouni.- Ce n'est pas que je l'estime, c'est factuel.
Ce n'est pas le bourgmestre qui vient à sa rescousse, c'est vous, monsieur le Président ? C'est bien.

M. le Président.- À chacun sa place, monsieur Maimouni. Dans la vie, c'est comme ça.

M. Wauters, échevin.- Monsieur le Président…

M. le Président.- Non, monsieur Wauters. Vous avez été explicite, vous avez présenté votre affaire…

M. Wauters, échevin.- Je veux juste… une toute petite réponse à Monsieur Bauwens.

M. Maimouni.- *(Inaudible.)*

M. le Président.- Oui, absolument.

M. Wauters, échevin.- Alors je me tais, parce que c'est trop fatigant, franchement !
En plus, quand il a pris ses vitamines, c'est compliqué.

M. le Président.- Vous comprenez, monsieur Wauters, c'est comme ça qu'il faut faire : il faut être concis.

M. Wauters, échevin.- Je répondrai aux gens qui veulent savoir de manière intelligente, voilà.

M. le Président.- Vous répondrez de manière plus intelligente… Enfin, pardon : plus concise…

M. Maimouni.- On avait très bien compris ce lapsus révélateur, monsieur le Président. *(Rire.)*
Merci beaucoup !

Point 48 - Punt 48

Mevrouw Stoops.- Als een echt gemeenteraadslid wilde ik de schepen ondervragen over zijn beleid. Dat gaat over de prijzen van de kermis, zoals we daarjuist de kermis over de terrassen hebben gehad.
De standplaatsen van de kermis zouden dus ook met 5% opslaan.

Een vraag: de prijzen in de lijst die u heeft toegevoegd, is dat per week of per 5 weken?
Zijn die prijzen alles samen wat die handelaars betalen of is dat 5 keer zoveel omdat we natuurlijk 5 weken kermis hebben?

En dan vroeg ik mij ook af of dit geïsoleerde stukje ook wordt toegevoegd aan dat kermisreglement?

Er zijn verder heel wat zaken ter sprake gekomen in andere discussies omtrent geluidsoverlast van bepaalde attracties: hoe kunnen we dat controleren – hoe niet, hoe wel – wat doet de Stad, wat doet het Gewest... er zijn heel wat discussies over gekomen.

Ik vroeg mij af, als je dan op een gegeven moment zegt dat je een bepaalde prijs gaat toekennen of vragen aan die mensen, of het ook niet heel interessant zou kunnen zijn om daar criteria aan vast te hangen.
Dat je dan bijvoorbeeld 5% korting zou kunnen aanbieden aan degenen die zich aan de geluidsnormen houden. Diegenen die er carrément overgaan krijgen dan

extra boetes of die mogen op een gegeven moment zelfs geen standplaats meer hebben.

En ten slotte wilde ik ook nog vragen waarom dit puntje 48 apart behandeld wordt.

(Discussion sur une question de procédure.)

M. Maimouni.- Donc, je vais y revenir par rapport aux forains, parce qu'eux aussi, vous avez augmenté.
C'est une taxe ou c'est une redevance ?

M. Wauters, échevin.- C'est une redevance.

M. Maimouni.- C'est une redevance, c'est ça.
C'est bien.

M. Wauters, échevin.- Aux affaires économiques, nous n'avons pas de taxes : nous avons des redevances, uniquement.
Pourquoi ? Parce qu'on est dans le commerce et que dans le commerce, quand on offre un service, quel qu'il soit : propreté, sécurité, service administratif, ça s'appelle une redevance – je ne sais pas si vous connaissez un peu le commerce, mais c'est comme ça : quand on fait un service, on paye une redevance pour ce service.

C'est tout. Ce n'est pas une taxe comme les impôts que l'on paye pour les services généraux.

(...)

Non, mais c'est important de faire la différence intellectuelle des choses.

M. Maimouni.- Oui, oui, ça va.
Mais donc, ça veut dire que… Est-ce que cette redevance, elle est obligatoire ?

M. Wauters, échevin.- Cette redevance, comme toute redevance, n'est pas obligatoire.

M. Maimouni.- Elle n'est pas obligatoire ?

M. Wauters, échevin, schepen.- Elle est obligatoire à partir du moment où vous avez un service que vous demandez…

M. Maimouni.- Excusez-moi, mais quel service ?

M. Wauters, échevin.- Mais enfin, c'est quand même normal ! Vous allez chez le dentiste, eh bien vous allez payer votre dentiste quand même, non ?
Vous n'allez pas dire : « Est-ce que je vais payer votre dentiste ? »

M. Maimouni.- Comment se fait-il qu'il y ait cette redevance de 5 % en plus pour des forains qui souffrent, justement, à cause du métro 3 ?
Donc, la foire est « charcutée » en deux et au lieu de les aider, vous avez une redevance supplémentaire de 5 %. Ils devront payer plus cher pour leur caravane, pour leur espace.
Autre chose : j'apprends aussi que pour le dernier jour de la foire, vous leur avez imposé de fermer à 20h ?
C'est aussi ridicule que de demander aux commerçants de la rue Neuve de fermer à 14h le dernier jour des soldes : c'est leur jour le plus important et vous les faites fermer à 20h.

Pourquoi ? Parce que le lendemain, il y a école ?
Il fallait y penser avant, hein ?!

M. le Bourgmestre.- *(Inaudible.)*

M. Maimouni.- Pour répondre à M. le Bourgmestre : maintenir à 23h.
Ce n'est pas parce qu'il y a école qu'il faut fermer plus tôt…

M. le Bourgmestre.- Ça va. C'est ça que je voulais savoir, j'ai compris. On est d'accord !

M. Maimouni.- Est-ce qu'aux Plaisirs d'hiver, on ferme plus tôt…

M. le Président.- Monsieur Maimouni, c'est bon. C'est bon, on vous a entendu !

M. Maimouni.- … parce qu'il y a école ?

M. le Bourgmestre.- Plaisirs d'hiver, on ferme à 21h.

M. Wauters, échevin.- Mevrouw Stoops, mag ik dit keer in het Frans antwoorden? Het is een beetje moeilijker voor dit antwoord.

Mevrouw Stoops.- Dat is geen probleem. Bedankt om het te vragen.

M. Wauters, échevin.- Donc, vous posez une question qui est intéressante, parce que… Mais vous verrez que dans ma réponse « globale » - on va le dire comme ça –, il y a des éléments qui vont *(rire)* vous revenir. Vous allez comprendre.

Sur (?) l'augmentation qui est ici – je vais bien l'expliquer –, l'idée que vous proposez pourrait sembler intéressante, de dire que (?) ceux qui ne respectent pas les normes de bruit, etc. (c'est ça, hein ? ce que vous avez dit ?), ils payeraient plus.
On ne peut pas les exclure, par contre, parce que ça, c'est compliqué – sauf s'il y a des faits graves, répréhensibles par la loi, mais pas pour cette raison-là.

Il faut savoir que c'est quand même très particulier, les foires et le monde forain – moi, j'ai découvert ça aussi – et donc 'est une transmission, c'est très familial. Ce n'est pas pour rien que c'est inscrit dans le patrimoine immatériel de l'Unesco depuis l'année passée (je parle de la fête foraine en général).
Donc, c'est un « bout » qu'on pourrait prendre, donc une réflexion qu'on pourrait avoir, mais qui à mon avis ne peut pas s'appliquer ici.

Et une des raisons, d'ailleurs, pour lesquelles – je vais l'expliquer tout à l'heure, mais tant pis, parce que je dois répondre avec deux façons différentes d'aborder les choses : la vôtre, que je trouve intéressante, et puis l'autre.
Et donc, d'une certaine manière, les 5 % d'augmentation, c'est aussi parce que dans le cadre de la négociation qu'on a depuis plusieurs années avec les riverains, pour essayer de faire en sorte de trouver chaque fois un chemin et de faire en sorte qu'à la fois, la tradition de la foire du Midi puisse être respectée (comme elle l'est depuis 145 ans) et à la fois respecter l'inquiétude et la vie des riverains, eh bien la Ville doit investir pas mal de choses.

Pourquoi ? Parce que la Région fait des demandes sur des choses sanitaires, ou sur des appareils qu'on doit installer, pour des sonomètres, etc., et ça demande tout un accompagnement, qui est effectivement un coût.
Et vous verez que la réponse que je donne ici, pour les redevances concernant la foire du Midi est (?) différente, mais un peu du même ordre que l'explication

pour les redevances sur les terrasses.

Alors, la difficulté économique que vous évoquez – pas vous, mais lui *(rire)*, donc ça, c'est compliqué – elle concerne effectivement tout le monde.
Y compris, d'ailleurs, la Ville, puisqu'il faut rappeler que nous sommes engagés depuis deux ans, avec le Collège, dans un effort budgétaire qui nous permet de rester à l'équilibre et de pouvoir offrir les services fondamentaux de notre commune à nos citoyens.
Il y a bien d'autres communes qui sont dans des situations beaucoup plus complexes que la nôtre (?).

Par exemple, cette année, pour le budget 2026, on a dû trouver des économies dans tous les niveaux – même au niveau des cabinets, au niveau de l'administration, etc. – pour 75 millions d'euros (même chose dans tous les secteurs) et dans ce contexte, il est essentiel de rappeler que l'organisation de la foire du Midi, elle nécessite un travail assidu d'une équipe, au service du commerce, qui travaille des mois à l'avance (et quand je dis « des mois », c'est quasi un an à l'avance), vraiment, pour faire les plans.
Enfin, c'est un « truc de fou » : les premières réunions qu'on a eues avec les forains datent de janvier, je pense, pour essayer de trouver, justement, des chemins en fonction des réglementations imposées aussi par la Région bruxelloise, par Bruxelles Environnement.
Par ailleurs, les négociations avec les riverains et la Région – donc, je l'expliquais un peu à Mme Stoops – demandent une adaptation régulière pour augmenter le confort, à la fois des riverains et des utilisateurs de la foire, que ce soit en termes de sécurité, de bruit, de propreté… et tout ce qu'on veut.
Ça mobilise du personnel communal et représente effectivement une dépense bien réelle, que la Ville doit assumer.

Assumer ces coûts, c'est aussi assumer de pouvoir rémunérer correctement nos équipes, ici, à la Ville de Bruxelles : on ne peut pas dire qu'on ne va pas faire le « coût-vérité » sur ce que ça coûte à la Ville et « mettre des gens à la porte » dans nos services, simplement parce qu'on ne peut pas augmenter les redevances des attractions !

Et je précise, parce que c'était votre question, madame Stoops, que c'est bien pour toute la durée de la foire, hein ? Ce n'est pas par semaine, c'est un prix fixe et « basta » !.

Ensuite, l'organisation de la foire du Midi s'inscrit depuis plusieurs années dans un contexte particulier – vous l'avez dit, monsieur Maimouni –, avec le chantier du métro 3.
J'ai d'ailleurs pris l'initiative (j'ai été étonné qu'on ne l'ait pas fait avant, mais voilà…), j'ai pris contact avec la STIB et avec les représentants des syndicats de forains pour nous rendre ensemble sur le chantier du métro 3 afin d'examiner concrètement les possibilités d'aménagements pour l'édition de l'année prochaine, puisqu'aujourd'hui, la foire est coupée en deux à la hauteur de Stalingrad et de Lemonnier.

Cela aura pour conséquence, je l'espère – si on parvient à continuer cette négociation –, à faire en sorte que la foire ne soit plus coupée. Alors ça veut dire qu'on pourra mettre des attractions sur cet espace qui, pour l'instant, est un espace de chantier près du pont du chemin de fer.
Et alors, ça répond peut-être un peu aussi, madame Stoops, à l'inquiétude des riverains, parce que ça veut dire que si l'année prochaine, on parvient à remonter un peu la foire, on sera moins bas (donc moins vers les Arts et Métiers) et donc l'impact (bruit et nuisances) va diminuer, parce que je rappelle que là où c'est très compliqué avec les riverains, c'est parce que c'était une zone

où il n'y avait pas de foire et c'est à cause du métro 3 qu'on a dû descendre (?) plus bas.

Alors pour finir, il est aussi de notre devoir d'entendre les riverains : chaque année, les habitants nous interpellent sur les nuisances, notamment sonores. Nous ne pouvons ignorer ces préoccupations, c'est pourquoi, avec le Collège, nous avons estimé qu'un léger ajustement du calendrier était pertinent en avançant effectivement, monsieur Maimouni, l'heure de la fin de la foire à 8h le dimanche, afin de permettre aux enfants qui reprennent l'école – ça, c'est pour l'enseignement francophone –, de le faire dans les meilleures conditions.
Je vous remercie.

Mevrouw Stoops.- Voor 5 weken. Ik ga eens uitrekenen hoeveel het dan kost om op Plaisirs d'Hiver te staan en wat het kost om smoutebollen te verkopen op de foor.
U zegt dat we goed zijn in 'les services fondamentaux' die een stad moeten leveren, maar daar hoort ook het recht op gezondheid en rust bij.

Ik heb specifiek gezegd dat er een beloning zou moeten zijn voor de forains, die effectief rekening houden – zo zijn er ook – met de balans van comfort die nodig is tussen inwoners en foorkramers tijdens een toch wel enorm lange kermisperiode van 5 weken.
Ik dacht toch tussen de lijntjes te horen dat u wilt nadenken, want u zegt wel het niet te kunnen afschaffen omdat het een traditie is. Het is heel fijn dat u daarover wil nadenken.

U zegt ook dat als we de foor terug opschuiven er al heel wat n'uisances sonores' wegvallen, maar daar ben ik een beetje dubitatief over. Er zijn 5 attracties die boven de daken heen gaan, waarbij er vooral heel hard

geschreeuwd wordt als je 100 meter naar beneden gestort wordt, waar zelfs mensen op een kilometer afstand over klagen.
Daar zijn nog wel zaken aan te doen.

Ik heb ook in mijn vorige interventies gezegd dat het vooral gaat over een aantal attracties die zeer problematisch zijn. Er zijn heel veel attracties, natuurlijk – zoals eendjes vangen – die vrij oké zijn.
Dank u wel.

M. Maimouni.- Pour rectifier, monsieur le Bourgmestre : Plaisirs d'hiver, c'est 21h et 22h les vendredi, samedi, et non 20h – visiblement, aujourd'hui, vous n'êtes pas en forme…

Monsieur l'échevin, vous avez dit que vous avez concerté la STIB avec les associations des forains, mais j'ai une autre question :

Ces travaux de métro qui créent des perturbations, qui demandent une masse de travail supplémentaire, pourquoi ce n'est pas à la STIB de payer ?
Et pourquoi c'est aux forains de payer ?

M. le Président.- Vous n'êtes pas forcé de répondre, monsieur Wauters, parce que ce n'est pas une réplique, c'est une question. Donc ça ne va plus.

Point 52 - Punt 52

Mevrouw Stoops.- Het gaat over de kiosk in Ter Kamerenbos., meneer de schepen. Het gaat over een verlenging van overeenkomsten, niet per jaar omdat die kiosk normaalgezien ieder jaar een verlenging krijgt.
Omdat dat nogal moeilijk was voor de uitbater hebben jullie besloten om dat

niet meer per jaar te doen maar voor een lange tijd.
Dan is mijn vraag: voor hoe lang en vooral waarom deze ene?
Ik neem aan dat dat ook voor andere concessies, voor andere mensen ook geldt, dat ze liever zouden hebben dat het een lange periode is, en niet gewoon een jaartje.

Dus voila, mijn vraag is waarom zij en niet een ander?

De heer Wauters, schepen.- Wij gaan de prijs delen voor de 'vidange' van de WC en het is echt duur voor de Stad.
Met de diensten hebben wij besloten een beetje een langere termijn dan een aanpassing te doen: dus half en half voor de prijs van de vidange die echt kostelijk is in de kiosk Genet. Begrijpt u?

Mevrouw Stoops.- Ik hoor ineens zaken over de vidange van de WC's?
Dat staat er niet, ik ging ervan uit dat de kiosk een horecaonderneming was.

Het is een openbaar toilet?

De heer Wauters, schepen.- Non. En fait, elle sert un peu d'openbaar toilet, hein ? *« by the way »*, parce que c'est ouvert aux passants qui peuvent venir aussi, dans l'espace, mais simplement, c'est une fosse septique qu'il faut vider régulièrement.
Et donc ça coûtait très cher et on a donc décidé (c'est un accord qu'on a pris avec lui), qu'on fait « halve en halve » : donc il prend la moitié des frais de la vidange régulière et on a prolongé son avenant pour lui donner une sécurité aussi, puisqu'il fait un effort de son côté et on fait un effort du nôtre. C'est ça, la raison.

Mevrouw Stoops.- Mijn vraag was of er ook andere mensen zijn die op zo'n manier een concessie willen verlengen.
Want ik snap als je wil investeren dat je een bepaalde zekerheid nodig hebt.

De heer Wauters, schepen.- Dit punt is echt verschillend van alle andere punten. Ik heb geen kennis over kiosken enzovoort die in eenzelfde situatie zitten.

Dossiers de Mme l'échevine Ben Hamou
Dossiers van mevr. de schepen Ben Hamou

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 62 - Punt 62

M. Eggermont.- Sur le point 62, ce n'est pas vraiment une question : c'est juste pour me réjouir, donc, du soutien qu'on donne à un festival qui est « fantastique » (au sens littéral du terme), dans lequel je viens de passer deux semaines et donc voilà…
C'est une référence en la matière, c'est un festival reconnu internationalement et je me réjouis qu'il soit ici, à Bruxelles, et qu'on puisse renouveler le soutien qu'on lui apporte, parce que c'est d'une importance capitale.
Et comme on dit au Brussels International Fantastic Film Festival (BIFFF) :
« Tuer encore ! Jamais plus ! »
J'espère que le festival continuera encore très longtemps à nous apporter son meilleur, parce que pour moi, c'est clair : le BIFFF, c'est le meilleur festival du monde !

Mme Ben Hamou, échevine.- Je vous remercie pour votre soutien et on continuera évidemment à soutenir la programmation du BIFFF – on en est fier : programme lancé par notre cher Bourgmestre !
Et on peut dire qu'il a rencontré un véritable succès cette année, donc vous pourrez compter sur moi les prochaines années pour pouvoir soutenir le BIFFF comme il se doit !

M. le Président.- Fantastique !

Dossiers de M. l'échevin Ben Abdelmoumen
Dossiers van dhr. schepen Ben Abdelmoumen

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin Ceulemans
Dossiers van dhr. schepen Ceulemans

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 70 - Punt 70

Mevrouw Stoops.- Het gaat over het plan van stadslandbouw. Bij dit plan kunnen we duidelijk het verschil zien tussen een College met of zonder ecologisten.
Wij hebben graag plannen die bedoeld zijn om actie te ondernemen waarbij de Stad een motor is voor de uitdagingen van de toekomst.

Voeding is echt one of a kind, en wat we hier zien, kunnen we een vorm van façadisme noemen.

Ik leg het uit, want ik zie u al kijken. Ons plan lag klaar en in dit plan zien we al onze doelstellingen overgenomen worden – die 10 hectare extra, 50% lokaal, de rest kan je ook vinden in jullie mooie persbericht in *Bruzz*.
Maar enkel de façade blijft overeind: er zijn geen tijdsschema's of sterke hefbomen, het is geen becijferde ambitie met duidelijke structurerende regels.

De ambitie wordt uitgehold door gebrek aan tastbare verbintenissen en middelen. Dat we doelstellingen moeilijk zullen zien gerealiseerd worden, kan je nu al weten als we terugdenken aan het masterplan van Les petits chemins verts, dat wij hier twee maanden geleden door de nieuwe meerderheid aangenomen hebben zien worden en waardoor heel wat stadslandbouwpercelen zullen verdwijnen.

Waar wij stadslandbouw als een centraal instrument in het klimaatplan inschreven, om tot een systeemtransitie te komen, krijgen we hier een louter operationele methode gepresenteerd. Geen strategieën, geen visie, enkel instrumentaal en niet structurerend.
Wij willen een heuse transformatie van ons stedelijk voedselsysteem ten aanzien van productie, het consumeren, sociale rechtvaardigheid, innovatie en ontwikkeling.

Wat we hier zien is een beleid dat het bestaande een beetje begeleidt, consensueel en vooral weinig conflictueus.
Wij van Ecolo-Groen willen een voedseltransitie, jullie begeleiden de bestaande stadstuintjes, en dan nog.

We willen een Stad die ageert, geen Stad die enkel faciliteert zonder directe interventie. We zien een verschuiving naar een ondernemingslogica, waar wij een stedelijk ingebedde, agro-ecologische lokale economie voor ogen hebben.

De Stad kan proactief inzetten om openbare grond structureel te gebruiken, maar we zien enkel een verwaterde inventarisatie en geleidelijke beschikbaarstelling en weer geen tijdshorizon – dus woorden en geen daden.

De Brusselse Keukens zijn onzes inziens de centrale as voor die transformatie van het voedselsysteem, voor jullie enkel een proefprojectje dat mag blijven bestaan afhankelijk van de rentabiliteit.
Dat is een heel belangrijk stuk, duurzame voeding in deze fase afhankelijk maken van winstgevendheid is vragen om mislukking.

Ecolo-Groen strijdt voor het recht op voedsel, en hier gaan we richting een collectieve vrijetijdsbesteding, allemaal gezellig in de moestuintjes. Voor ons is de sociale toegang tot duurzame voeding een centraal thema, jullie geven gelijke kansen nog net een eervolle vermelding.
Het is absoluut duidelijk dat het sociale niet meer op nummer één staat. Dit plan is een aantasting van de sociale rechtvaardigheid en ik hoop oprecht dat die impliciete terugkeer naar een ongelijkheidslogica niet opgemerkt werd door iedereen in het College toen dit werd voorgelegd.

We zien bureaucratisering in plaats van transformatie en toch een verzwakking van de sturing.
Jullie hebben een jaarlijks overleg ingepland… In de klimaatnoodsituatie van vandaag vragen wij actie en hier zien wij muizenstapjes: inventarisatie, proefprojectjes – het lijkt ons opzettelijke vertraging.

Een vraag is bijvoorbeeld het Uniek Loket. Hoe uniek is dat met het Gewest? Is dat geen nieuwe georganiseerde versnippering, kan daar niet beter onmiddellijk gewestelijk over nagedacht worden?

In heel het hoofdstuk over het OCMW – bij navraag aan onze OCMW-raad was dit niet besproken. Was dat enkel met de voorzitter opgenomen?
Welke strategie is dan beslist om de gronden buiten Brussel al dan niet te behouden en te rentabiliseren voor voedsel voor de grootstad?

U bent ook schepen van participatie, hoeveel budget heeft u specifiek voor die initiatieven?

De heer Ceulemans, schepen.- Bedankt, mevrouw Stoops, voor uw vraag: een ruime vraag over een heel belangrijk thema, dat zullen we samen eens zijn.

Als u vraagt, waar zit het verschil – dat is waarmee u begonnen bent: ja, het verschil zit hem hierin dat dit plan een goedgekeurd plan is. Een goedgekeurd haalbaar plan – dat zullen we inderdaad nog zien. Maar waarschijnlijk een goedgekeurd haalbaar plan.
Natuurlijk, een niet goedgekeurd onhaalbaar plan is niet per se de richting die wij op moeten gaan. Waar het echte verschil zit tegen 2030, dan is het enkel met een goedgekeurd haalbaar plan dat we echt wel verschillen gaan kunnen opmeten: dat is toch al wat beter dan een plan dat er niet doorgeraakt. Dat is punt één.

Twee, waar zit de concrete ambitie? Ik denk dat u ze zelf heeft opgesomd, waarbij we die 10 hectare erin laten staan met de ambitie om daar te geraken, die 50% er ook in laten staan met de ambitie om er te geraken.
Long story short, we zijn nog altijd de Stad die klimaatneutraal wil worden tegen 2050, daarom moeten we ook nadenken over onze voedselketen en daar zit de duurzame stadslandbouw in en de korte voedselketen die daarin een enorm belangrijk onderdeel van uitmaakt.

Die lokale voedselketen willen we ondersteunen, dat toont dit plan ook heel ambitieus aan. Ik ben het zeker niet eens als u daar een soort afzwakking in ziet, dat lijkt mij niet zo, integendeel, we verruimen het zelfs. In plaats van het enkel voor de Stad Brussel te initialiseren, gaan wij het opentrekken naar allerhande actoren die zich in de Stad en ook rond de Stad bevinden.
Dat lijkt mij al een verruiming om meer mensen, meer actoren in dat plan te initialiseren, activeren om actief tot de doelstelling te geraken, om minder CO_2-uitstoot te bekomen, om gezonder voedsel op onze borden te krijgen en om het sociaal aspect te onderlijnen – want dat zit er wel degelijk in.

Voor het OCMW hebben wij wel met de voorzitter David Weytsman een groep opgericht om daarin verder te gaan en we gaan aan de slag met het team van het OCMW om te kijken welke mogelijkheden er zijn, om een deftige inventarisatie te maken van de mogelijkheden van de terreinen die zich niet alleen in de Stad maar ook rond de Stad bevinden.

Ik weet immers soms niet over welke stad u het heeft: als ik u hoor dan lijkt het wel of de Stad Brussel het centrum is van een oppervlakte van gigantische landbouwgebieden.
Dat is niet zo. Brussel moet het doen met beperkte ruimte en beperkte kansen, en daarop zetten wij voornamelijk in.
Het is ook niet alleen op landbouwgrond dat we gaan inzetten, het gaat ook over verticale landbouw, het gaat ook over innovatieve stadslandbouwmogelijkheden. Daarop gaan we ook inzetten: dat lijkt mij zeer interessant.
We gaan ons niet beperken tot kleine onderdeeltjes binnen de periferie of binnen de perimeters van de Stad Brussel, we gaan naar buiten toe, naar binnen toe, we gaan de hoogte in en we gaan naar beneden.

Misschien nog even over de strategie in het algemeen, betreffende Neder-over-Heembeek. Dat vind ik dan al helemaal vreemd, de landbouwgrond Trassersweg staat ook vandaag op het College, op de Gemeenteraad, die wordt aangekocht. Dat is een belangrijk element binnen dat plan en dat is een activatie van ons plan vandaag, nu al. Dat is volgens mij een ambitie die gerealiseerd wordt en die zeker niet naar beneden gaat. Het maakt duidelijk dat we zowel het plan goedkeuren als de eerste stap zetten om effectief resultaat te boeken. Dat lijkt mij heel goed.

Nog een laatste opmerking rond de Cuisines bruxelloises. Wij gaan dat opentrekken naar allerhande actoren – en ja, daar heeft u terecht gelijk in – wij gaan ook economische actoren proberen activeren binnen in ons landbouwbeleid, dat gaan we ook doen, dat is de bedoeling. Samen met coöperatieven, samen met Brusselaars, en samen met organisaties die zich via sociale integratie bezighouden met mensen die worden uitgenodigd om op de terreinen te gaan werken. Ja, dat klopt, daar kan ik niet anders dan inschikkelijk op reageren.
Long story short, ik denk dat er hier een heel ambitieus plan voorligt dat hopelijk goedgekeurd wordt vandaag.

We willen een duurzame stadsgerichte landbouw in Brussel uitbouwen – we gaan dat doen, we hebben er alle actoren voor nodig, we hebben er terreinen voor nodig en die terreinen liggen in en rond de Stad.
Als we spreken over de lokale keten – en dat is misschien altijd het grote verschil geweest tussen u en mij – dan vind ik dat de lokale voedselketen voor mij niet stopt aan de grenzen van de Stad Brussel maar ook de periferie en ook Vlaams-Brabant meeneemt in heel die redenering.

Dat is misschien een belangrijk verschil, maar zo gaan we wel onze ambities kunnen realiseren en zo weten we wel waarnaartoe.
Want de meerderheid van de terreinen van het OCMW ligt niet in de Stad Brussel, dat weet u ook.

Mevrouw Stoops.- Ik denk dat meneer Ceulemans de verkeerde dingen heeft gezegd, want ik volg dit ook op het Gewest en de Good Food Strategy gaat over alles in de periferie.
Ik weet heel goed dat grondlandbouw kwantiteit oplevert, dat alle kleine innovatieve zaken in de hoogte, in het water enzovoort op ons grondgebied meer over sociale cohesie gaat en niet over de kwantiteit die je voor de voedselstrategie moet hebben.

Als je zegt dat je ondernemers mee gaat aantrekken en initiëren: er zijn er al bezig. De Keukens van Brussel gaat over miljoenen maaltijden voor kinderen, voor hospitalen, voor scholen.
Eerst wordt het project met de Serres van Sterrebeek opgegeven en nu zou het worden geactiveerd, geïnitialiseerd... er wordt nergens gezegd hoe dat dan juist zal gebeuren.

En verder omtrent de ambitie – dat hebben we ook gezegd: die ambitieuze doelstellingen hadden wij ook, maar ik zie niet in hoe u daar gaat geraken.
Zeker op basis van dit plan als dat dan zou goedgekeurd worden.
Men heeft immers ook het plan goedgekeurd waarbij we zien dat er logements gaan komen op plaatsen waar er nu stadslandbouw is – dat is ook een verschil met vroeger.

Ik denk dat de Stad ophoudt met motor te zijn in deze. We hebben een motor nodig om de ongelijkheden in onze stedelijke omgeving aan te pakken en de

Stad trekt zich nu terug op het moment dat ze het voortouw zou moeten nemen. Mooie woorden zijn veel, maar een goede maaltijd is beter.

Point 69 - Punt 69

Mevrouw Goyvaerts.- Het klimaatplan. Het is fijn om te zien dat dit opgevolgd wordt, dat de inspanningen die tijdens de vorige legislatuur zijn ingezet rond het klimaat hun vruchten afwerpen
Maar we zien op enkele vlakken wat vertraging en soms wat stappen achteruit.

Ik heb enkele meer concrete vragen en op het einde wat grotere vragen. Bij de eerste twee, de grote, rond de broeikasemissies van de Stad en haar grondgebied, waarvan enkel cijfers voor scope 1 en scope 2 worden meegenomen: ik vroeg mij af waarom er over scope 3 niet gerapporteerd wordt. We weten dat scope 3 vaak degene is met de grootste impact, ik denk aan de indirecte uitstoot van de aankopen van de Stad, zoals de dienstwagens.

Waarom wordt die er niet in meegenomen?
Zoals het rapport zelf in het begin zegt, konden enkele gegevens rond de indicatoren niet verzameld worden.
Welke stappen worden er concreet genomen om dit meer te stroomlijnen naar volgende rapporten toe?
Enkele indicatoren zijn ook achteruitgegaan, sommige relatief klein en makkelijk op te volgen, zoals het aantal drinkfonteinen dat is afgenomen.

Hoe komt dit, worden er stappen ondernomen om dit verder te zetten?

Dan vooral een grotere indicator die is afgenomen: waarbij het rapport zelf zegt dat het versneld moet worden om de gestelde doelen te halen, is het gemiddelde

PEB van het vastgoedpatrimonium. Vooral de renovatie van het grote patrimonium van de Stad is enorm belangrijk voor het halen van klimaatdoelstellingen, maar wordt niet behaald en loopt vertraging op.
Het OCMW heeft nog steeds 490 woningen met een PEB van F of G, de Vastgoedregie nog 523.

Hoe gaat u ervoor zorgen dat die doelstelling wel behaald wordt?
Bij de begroting van 2026 zagen we al in het budget van uw collega mevrouw Frelinx dat het budget om de gebouwen van de Stad energetisch te renoveren quasi volledig verdwijnt.

Hoe wordt dit opgevangen, wat zijn de plannen om het klimaatplan nog op te volgen?

Concreet om samen te vatten: welke budgetten worden vrijgemaakt om de acties op de strategische sleutelindicatoren enerzijds verder te zetten – opdat dit tempo ten minste wordt aangehouden – en welke budgetten worden vrijgemaakt om de indicatoren waar het nu slecht gaat te versnellen, zoals voornamelijk het isoleren van het patrimonium van de Stad maar ook kleinere dingen zoals drinkfonteinen?
Dank u wel.

De heer Ceulemans, schepen.- Ik ga eerst en vooral met een open deur in huis vallen. De dataverzameling heeft tussen januari en oktober 2025 plaatsgevonden. Het is dus iets dat we meedragen van de vorige legislatuur, maar we zien wel dat de automatisering en de digitalisatie van de dataverzameling absoluut beter kan op een aantal domeinen – dat is ook een breed gedragen analyse.
Elke indicator uit de scope werd met de bevoegde schepen besproken, we

hebben een analyse gedaan met de administratie om te duiden waar de werkpunten zijn. Die werkpunten worden nu bekeken en worden nu aangepakt.

Het eerste om te antwoorden is wel dat we een betere manier van dataverzameling willen implementeren en bekijken per competentie, per administratie, wat er in the end zal worden gerealiseerd om die doelstelling terug in de juiste lijn te krijgen van de doelstellingen die we vanuit het klimaatplan hebben opgelijst.
Het plan heeft altijd een ritmiek van 2 jaar, dus evaluatie, herziening – evaluatie, herziening. Er is al een jaar overgeslagen, we gaan dit jaar voor een herziening: 2026 wordt het jaar van de herziening, dat gaan we opnieuw doen met een participatief traject dat doorgaat op 11 juni.

Die vergadering gaat beginnen met een inleiding over effectief dezelfde cijfers die u net gezien heeft, wat de nodige stappen moeten zijn, en hoe we de digitalisering rond dataverzameling gaan verbeteren.
Dan komen er drie workshopsessies met de partners die in het verleden al hebben samengewerkt voor de totstandkoming van het klimaatplan.
Deeleconomie, circulaire economie, gezamenlijke diensten aan ondersteuningen zullen daarbij betrokken worden.
De lokale economie via korte ketens bevorderen: de administratie van de Stad is ondertussen al meegenomen op dat pad.
Op die manier gaan we een concrete herziening van dat plan realiseren en wanneer dat dan uiteindelijk zal volbracht worden, kan u het nieuwe klimaatplan vinden, maar dat zal dus voor na 11 juni zijn.

Wat uw andere vragen betreft: de realisatie is nu gebeurd, de budgetbesprekingen niet, die komen er nog aan. De juiste budgetten die iedereen daarvoor kan vrijmaken, in een moeilijke budgettaire situatie, waarbij

we niet willen gezegd hebben dat we minder ambitieus willen zijn, kan ik nu nog niet weergeven, dat is iets voor tijdens de globale budgetbesprekingen later.

Dat was het zowat. Inderdaad, kleinere dingen zoals drinkfonteinen, dat is een opmerking die meegenomen wordt en waarop we verder inzetten.

Mevrouw Goyvaerts.- Het lijkt erop dat de plannen nog niet heel concreet zijn.

De digitalisering: fijn dat jullie daarmee bezig zijn en dat het meegenomen wordt in het participatief traject, maar daar blijft ook de vraag of er budget vrijgemaakt wordt om daar iets mee te doen.
Want het is mooi om ideeën en ambitie te hebben om een eengemaakt platform te maken, maar als daar niets voor vrijgemaakt wordt, wordt dat moeilijk.

Hetzelfde voor alle andere zaken waarvan u zegt dat de budgetbespreking nog moet komen: we zullen dat in het oog houden, want de vorige begroting die we gezien hebben was bijna anti-klimaat, waarbij het volledige budget voor energetische renovatie verdwenen is en het budget voor klimaatprojecten verminderd.

We zullen in het oog houden waar dit naartoe gaat.
Bedankt.

De heer Ceulemans, schepen.- Misschien nog één ding. Ik heb het eerder gezegd: de specifieke budgetten voor transitie zijn amper naar beneden gegaan. Dat is iets wat ik graag wil rechtzetten.

Mevrouw Goyvaerts.- Nee, ik heb mijn nota's hier nog van de budgetbespreking en daar zagen we dat bij het punt milieu, onder het openbaar

patrimonium: dat ging van € 5.260.000 in 2024 naar € 1.143.000 in 2026. Dat is dus 4 miljoen naar beneden. Dat is dus wel een significante vermindering.

Als dat uw interpretatie is van cijfers die niet veel naar beneden gaan, dan hou ik mijn hart vast voor wat nog komen zal.

Point 147 - Punt 147

Mevrouw Goyvaerts.- We zijn blij om te zien dat er weer een projectoproep is voor klimaatprojecten, maar ik lees daar één zin die mij zorgen baart, vooral gezien de vorige vraag en uw vorig antwoord.
Daar staat: de Gemeenteraad zal in het kader van deze projectoproep het beschikbare budget in een later stadium vastleggen.

Wanneer wordt dit vastgelegd, hebt u een indicatie waarop dit zal zijn? Sowieso wordt de projectoproep al gepubliceerd, hoe gaat u kiezen welke projecten gefinancierd gaan worden als er nog geen budget is?

De heer Ceulemans, schepen.- Het budget blijft absoluut hetzelfde als dit en vorig jaar. Daar is geen verandering. 500.000 euro.

Mevrouw Goyvaerts.- Het budget blijft dus hetzelfde als vorig jaar.

Dossiers de M. l'échevin Zian
Dossiers van dhr. schepen Zian

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

M. le Président.- Avant de passer au vote sur l'ensemble des dossiers du Collège, nous allons écouter une question de M. Hellings.

M. Hellings.- Merci, monsieur le Président. C'est par rapport à la procédure de vote à laquelle nous allons procéder aujourd'hui…

M. le Président.- Je m'en doutais. Alors, normalement, vous savez qu'il n'y a pas d'amendements ici, dans une réunion du Conseil communal.
On n'est malheureusement pas au parlement.

Alors nous pouvons…

M. Hellings.- Mais par contre, monsieur le Président, l'article 47 de notre actuel règlement d'ordre intérieur prévoit que le président circonscrit l'objet du vote et organise le vote...

M. le Président.- J'allais terminer ma phrase : mais si vous désirez vraiment qu'il y ait un vote sur les amendements, on va faire un vote sur vos amendements.
D'accord ?

M. Hellings.- Il s'agit d'un seul amendement et je souhaite le vote sur cet amendement.

M. le Président.- Un seul, je le sais, mais il y a un amendement aussi de M. Bauwens, hein ?
Et donc, vous ne vous êtes pas concertés, donc ce sont deux amendements séparés.

Nous sommes d'accord ?

M. Bauwens.- Ce n'est pas la question de la concertation éventuelle qui est importante, c'est qu'il y a deux amendements : un amendement d'Ecolo, un amendement du PTB.

M. le Président.- Oui, il y a deux amendements. Mais vous auriez pu faire un alinéa.

M. Bauwens.- Vous auriez aussi pu ne pas présenter le règlement, voilà.
Si on discute comme ça…

M. le Président.- C'est vrai, on aurait pu. Bien sûr !

M. le Président.- Nous allons donc faire trois votes, dont le premier sur l'amendement d'Ecolo-Groen.

M. Hellings.- Puis-je succinctement résumer ?

M. le Président.- Eh bien, vous l'avez exposé, hein ?

M. Hellings.- Okay. Bon, pour les membres du Conseil progressistes, il s'agit de supprimer l'article 5 qui prévoit l'interdiction de la mendicité agressive insistante et intimidante.

Chers collègues socialistes, c'est l'occasion de remonter le moral du progressisme international à Bruxelles – et pas simplement à Barcelone – en ne votant pas cette partie-là du règlement.

Vote(s)

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'amendement déposé par le groupe Ecolo-Groen.
Le Collège propose de voter contre.
(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Rejeté.

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'amendement déposé par le groupe PTB-PVDA.
(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Rejeté.

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers.
(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Motions

Moties

Point 152 - Punt 152

Proposition de motion introduite par le groupe PTB-PVDA concernant l'augmentation du minerval dans l'enseignement supérieur et ses (?) conséquences pour la Haute École Francisco Ferrer

M. Bauwens.- Merci, monsieur le Président. On a déjà eu (je pense lors du (?) Conseil communal précédent) une discussion sur, justement, l'augmentation du minerval : je pense que c'était suite à une question que j'avais posée à Mme l'échevine Hariche.

Mais quand même, pour donner le contexte, parce que c'est important pour distinguer les deux motions présentées ici aujourd'hui : le contexte – qui est confirmé aussi par vous –, c'est qu'il y a une augmentation de minerval qui touche 60 % des étudiants actuellement.
Et qui touche surtout, ce qui est parfois contesté par les Engagés, des étudiants de la classe moyenne.

Je dis « contesté », parce qu'on a fait des calculs assez approfondis qui démontrent que même dans le cas de parents qui sont (?) tous les deux actifs et qui travaillent, il y a des étudiants qui passent d'un minerval de parfois 500, 600 ou 800 € à un minerval – on va arrondir – de 1.200 €.
Il y a déjà eu des avis et des contestations là-dessus – c'est Mme l'échevine qui confirmait la fois passée que cette augmentation est une augmentation « brutale » : je le dis parce que c'est aussi le terme qui est utilisé, même parfois

par le MR.

Il y a quand même une élue communale à Liège, Mme Nikolic – pas la moindre ! –, qui dit elle-même que l'augmentation est tellement brutale qu'on doit protester et trouver des solutions pour aider les étudiants.
Et donc, avec cette augmentation brutale de ce minerval, il y a en fait le droit à l'étude qui est remis en question : on a quelque part accepté dans la société que oui, ceux qui n'ont pas beaucoup d'argent, ils n'ont pas droit aux études pour devenir avocat, médecin, etc., parce que ce sont des études qui sont chères.

Actuellement, avec la hausse de minerval, il y a des étudiants qui ne vont plus pouvoir s'inscrire. Ils ne vont pluys pouvoir devenir comptables – hein ? des études qu'on fait à « Francisco Ferrer » : infirmerie, institutrice, etc. : ce sont plein de métiers en pénurie dont on est en train de limiter l'accès avec une augmentation de minerval, et je cite donc le MR, qui dit ça.

Donc cela veut dire que c'est une mesure d'élite, une mesure qui nous donne un enseignement encore plus élitiste (?), qui est accessible pour ceux qui ont de l'argent et qui devient de moins en moins accessible pour ceux pour qui ont difficile, et même pour les jeunes, les enfants de la classe moyenne.
La classe moyenne, qui est soi-disant quand même soutenue par le MR et les Engagés – mais je vois que l'échevin « Engagés » a préféré ne pas entendre ça, mais c'est quand même le cas.

À nouveau, si vous vous sentez gêné par les mesures de la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB), prises par votre gouvernement, allez-y : prenez la parole après – je vous y invite.
Pour l'instant…

(...)

Oui, oui : c'est M. le Président qui vous donnera la parole, s'il le désire.

Et donc, il y a une lutte qui dure depuis des mois – et qui est reconnaissable, et qui est juste – des étudiants qui disent qu'étudier est un droit : « Étudier, ce n'est pas pour une élite. Étudier pour des métiers en pénurie doit aussi être accessible pour nous ! »
Et suite à ça, il s'est passé quelque chose à Liège qui est important, parce que c'est aussi la raison du débat d'aujourd'hui : à Liège, le PTB a déposé une motion, exactement la même motion qu'on a déposée ici pour ce soir. Exactement la même, sauf qu'on a changé le mot « Liège » par le mot « Bruxelles » et le nom de l'école supérieure de Liège, on l'a changé en « Francisco Ferrer ». Sinon, le texte est identique, mot pour mot.

Et donc, à Liège, qu'a fait le PS ?
Il at donné un signal au gouvernement : aux Engagés (sur lesquels je fais une fixation, paraît-il), au MR. Je fais aussi une fixation contre les mesures du MR, et qui dit que nous, on condamne l'augmentation du minerval et on demande au gouvernement de retirer son décret.

C'est tout ce que demande la motion d'aujourd'hui : on demande que ce Conseil communal de Bruxelles copie la même motion que le PS à Liège a approuvée et qui envoie un signal très, très clair à la ministre en disant : « Les mesures que vous êtes en train de prendre, ce sont des mesures élitistes qui vont pousser la classe moyenne dans les problèmes d'accessibilité. »
C'est tout ce qu'on demande, on ne demande pas autre chose. C'est assez simple, c'est veiller… Donc, du coup, on se demande…

(…)

Monsieur le Bourgmestre, je ne trouve pas que ce soit un problème que vous parliez, mais désolé : c'est juste que parfois, moi, je ne sais pas me concentrer. *(Rire.)* Il n'y a aucun problème. Vraiment, il n'y a aucun problème !

On se demande quel PS on a ici, face à nous ? Est-ce que c'est le PS de la fois passée, qui confirme que cette mesure du gouvernement de la FWB va pousser les jeunes dans la difficulté ?

Cette mesure va pousser même la Haute École Francisco Ferrer dans la difficulté : ils vont avoir moins d'étudiants.
Cette mesure va pousser la Ville dans la difficulté, parce que vous aurez moins d'argent : parce que vous dites que oui, il faut plus de moyens pour accompagner les élèves, donc ça veut dire que ce sont des moyens qui vont devoir venir de quelque part – je ne pense pas qu'ils viennent de la poche des Engagés et du MR : ça va venir de la poche des habitants de Bruxelles.

Et donc, ça pousse plein de gens dans les problèmes et à Liège, la chose que le PS a faite (et ce qu'on demande de faire), c'est d'avoir le courage et saisir (?) aussi le momentum en disant (?) aux étudiants : « On vous entend, on est d'accord avec vos critiques. D'ailleurs pas uniquement les vôtres, mais aussi l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), qui confirme la même chose : cette mesure de la FWB va causer un élitisme, va exclure des gens de l'enseignement. »
Et la seule chose qu'on demande ici, en fait c'est quel PS : est-ce que c'est le PS de Bruxelles qui va faire comme à Liège et condamner la mesure de la FWB ? Ou est-ce que c'est le PS qui nous présente une motion affaiblie (où je lis, par exemple, que vous voulez un « monitoring des conséquences ») ?

Mais moi, je veux bien… J'étais à la manifestation il y a deux, trois semaines au Mont des Arts ou à la gare Centrale : j'étais avec les étudiants. Moi, je veux bien aller leur dire que le PS de Bruxelles demande un monitoring des conséquences, mais les milliers d'étudiants – dont d'ailleurs on ne connaît toujours pas les chiffres : on sait que c'est 60 %, mais combien d'étudiants vont souffrir de cela, le nombre exact, on ne sait pas –, eux, ils connaissent (?) très bien les conséquences : ils ne pourront plus s'inscrire.
Moi, j'entends des étudiants qui disent : « Avec cet argent-là, si le minerval passe à 1.200 €, moi je n'ose pas demander à ma maman de m'inscrire. Parce que ça crée un tel stress pour ma maman » (ou mon papa, ou ma famille) « et ça crée un tel stress de ne pas réussir que je ne veux pas demander cet effort à mes parents… Je ne veux pas le demander ! »

Et la seule chose – et ça, le gouvernement de la FWB ne comprend pas, ne veut pas comprendre, parce qu'il est dans sa bulle – qu'on demande ici, et à vous et au Collège, mais aussi aux autres, c'est de voter aussi pour notre motion qui ne demande vraiment, je le répète, qu'une condamnation de la mesure qui va exclure les gens de l'enseignement et qui va faire en sorte que demain, il y aura moins de jeunes de Bruxelles qui vont devenir enseignants, il y aura moins de jeunes de Bruxelles qui vont devenir comptables.
La seule chose qu'on vous demande, c'est de condamner ça.

Ne pas voter ça, ça veut dire que vous n'avez pas ce courage-là et que vous n'allez pas suivre le chemin que le PS, à Liège, a osé suivre.
Vous n'osez pas le faire ici à Bruxelles, et je me demande pourquoi.
À vous de l'expliquer.

Point 185 - Punt 185

Proposition de motion introduite par la majorité concernant l'augmentation du minerval dans l'enseignement supérieur et ses (?) conséquences pour la Haute École Francisco Ferrer

Groupe PS

M. Ouriaghli.- Merci, monsieur le Président. Je vais défendre la position du groupe socialiste sur la motion de la majorité qui est déposée ce soir. Et en espérant que M. Bauwens nous rejoigne et avec nous, qu'il ait « le courage », comme il a dit, et qu'il puisse quand même nous rejoindre, pour qu'on puisse avoir une majorité de personnes autour de ce texte qui pourrait convenir à tous les groupes.

Chers collègues, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé d'augmenter de façon effectivement exorbitante les droits d'inscription dans l'enseignement supérieur.
Cette décision, que notre groupe conteste et regrette fortement, va totalement à l'encontre de la politique d'accessibilité défendue par notre échevine de l'instruction publique, Mme Faouzia Hariche, depuis vingt-cinq ans.

Elle souligne aussi à quel point les acquis sociaux sont reniés lorsque les socialistes ne sont pas au gouvernement.
Si cette réforme devait être adoptée pour la majorité des étudiants de la Haute École Francisco Ferrer, de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles et de l'École supérieure des arts, cela signifierait une augmentation des frais d'inscription allant jusqu'à 800 €, soit plus du double qu'à l'heure actuelle.

Alors oui, la réforme n'atteindra pas les milieux les plus précarisés – et heureusement ! La catégorie boursier survit et deux autres catégories intermédiaires sont créées.
Il n'empêche, ce ne sont pas les plus nantis, mais bien la classe moyenne qui sera pleinement touchée.

Les étudiants sont descendus dans la rue et les fédérations d'étudiants alertent également : ils considèrent, à juste titre, ces mesures comme injustes et antisociales.
En effet, cette réforme aura un impact négatif sur la réussite des étudiants qui ne pourront pas se concentrer sur leurs études. Car cette augmentation vient s'ajouter à toutes les autres hausses et autres mesures, notamment la fin de la gratuité scolaire dans le fondamental, la réduction de 30 % de l'encadrement différencié dans le secondaire, etc., toutes ces mesures qui impactent déjà les familles, et certains étudiants, on le sait, feront désormais leur choix en fonction de la durée des études et plus en fonction de leurs aspirations.

Ce gouvernement enterre donc bien le droit à l'éducation pour toutes et tous. À l'heure où le gouvernement fédéral fait la chasse aux chômeurs, qui sont majoritairement infra-qualifiés alors qu'on sait que les études sont un atout majeur pour l'insertion professionnelle et la stabilité de carrière, que les diplômés du supérieur ont un taux d'emploi nettement supérieur à ceux sans diplôme, il est incompréhensible de mettre en place cette mesure qui est un frein à la poursuite d'études supérieures et à la liberté des choix des études.
C'est une incohérence totale.

Par ailleurs, il s'agit d'une triple peine pour la Ville, car cette augmentation :
- mettra d'abord en difficulté nos étudiants de la classe moyenne et leurs familles, déjà par ailleurs lourdement impactées par les décisions du

gouvernement et la crise ;
- est une réelle discrimination entre pouvoirs organisateurs – au lieu de venir compenser nos investissements et les aides sociales accordées, elle ira renflouer les finances de la Communauté française, tandis que les pouvoirs organisateurs qui avaient un minerval égal ou quasi aux 1200€ et n'ont jamais veillé à l'accessibilité, eux, ne verront aucune différence ;
- et nous fera perdre en attractivité.

Donc c'est la triple peine.

Évidemment, le PS ne partage pas du tout ses positions et s'oppose fermement à ce décret qui est clairement un choix de société : le choix d'une société individualiste, le choix de la précarisation accrue de nos étudiants, le choix d'une restriction d'accès à l'enseignement supérieur et à l'éducation générale qui est l'un des piliers d'une société démocratique.
Pour les socialistes, l'émancipation de notre jeunesse n'est pas et ne sera jamais une variable d'ajustement budgétaire.

Cependant, monsieur Bauwens, cher collègue, vous le savez : nous ne votons pas votre motion.
Les opinions des partis s'exprimeront clairement là où le vote de la mesure sera fait, à savoir au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et vous le savez pertinemment bien ; le PS votera contre l'augmentation des frais d'inscription, il n'y a aucun doute là-dessus.

Au vu de la majorité actuelle à la Ville et des positions divergentes sur le sujet, et avec tous les considérants repris dans notre motion, le groupe socialiste et les groupes de la majorité demandent au Collège ;

- de continuer à garantir l'accessibilité à son enseignement supérieur et de veiller à ce que ces augmentations ne soient pas un frein à la poursuite et à la réussite d'études supérieures ;

- - d'a minima maintenir les dispositifs existants, de déployer des dispositifs complémentaires pour les étudiants qui ne bénéficieraient pas d'un minerval réduit mais dont la situation est malgré tout difficile afin d'atténuer les effets de la réforme et favoriser la poursuite et la réussite des étudiant.e.s.

- de veiller à la santé mentale et physique des étudiants en leur permettant de faire de la réussite de leurs études une priorité ;
- et enfin, de monitorer les effets de cette mesure et d'en répercuter l'incidence auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je vous remercie pour votre attention.

Groupe MR+

Mme Godfrin.- Merci, monsieur le Président. Chers membres du Conseil, la qualité de l'enseignement supérieur est une préoccupation majeure pour les libéraux autant que l'est l'accessibilité aux études supérieures.

Et je vais vous poser une question, au PTB, puisque vous avez déposé cette motion : qu'est-ce que les citoyens exigent le plus de leurs représentants politiques aujourd'hui ?
Et c'est tout à fait légitime : qu'ils soient de bons gestionnaires.

La tâche d'un bon gestionnaire, c'est de trouver l'équilibre entre ces deux priorités politiques tout en veillant à ne pas fragiliser l'enseignement supérieur

en le définançant, parce que le minerval est trop bas.
Au PTB – c'est un parti populiste : là, je ne vais rien apprendre à personne –, la bonne gestion, le réalisme, ça ne doit pas vous parler beaucoup. Mais parler vrai, comme le disait notre collègue Alain Courtois, ce n'est pas mentir. Et ici, j'ai envie de vous parler vrai.

Alors certes, les études supérieures représentent un coût pour les parents et pour les étudiants, dont certains participent au financement de leurs études en travaillant comme étudiants : c'est une réalité.
Mais on le rappelle trop peu souvent dans les débats : la démocratisation de l'enseignement supérieur est et reste une réalité, en Belgique francophone – il suffit de comparer avec d'autres pays européens (je ne vais même pas prendre le pays le plus cher) : en Espagne, le minerval peut coûter jusqu'à deux fois plus cher à l'université publique.

Et que fait la Fédération Wallonie-Bruxelles aujourd'hui ? L'augmentation raisonnable du minerval. C'est ce qu'on fait. Et qui sert à quoi ? Protéger la qualité de l'enseignement tout en préservant les étudiants les plus vulnérables.
Alors, concrètement, les nouveaux tarifs prévoient (et il y a la progressivité, contrairement à ce que vous dites au PTB) :

- 0 € pour les boursiers : rien ne change, c'est la gratuité ;
- 375 € pour les familles et les étudiants qui ont un statut modeste ;
- un tarif intermédiaire de 835 € pour les familles aux moyens revenus ;
- et, c'est vrai, 1.200 € pour les autres.

Mais toujours – je le dis – bien en deçà du coût réel pour une année : on est environ dix fois en dessous. Alors le reste est pris en charge par les pouvoirs publics, c'est une notion importante à rappeler – on est bien loin du discours

populiste porté par le PTB.

Les pouvoirs publics, je viens de le démontrer, financent très largement les études supérieures en Belgique et c'est une chance !
Dire le contraire aujourd'hui est un mensonge et omettre le contexte de cette augmentation raisonnable du minerval, comme vous le faites au PTB, est un grave mensonge démocratique !

Le minerval, en Belgique francophone, était gelé, chers collègues, depuis 2011. Cela veut dire concrètement aucune indexation en quinze ans du minerval, malgré l'indexation des salaires ou encore l'inflation des coûts.
Alors ce gel de longue durée a créé – et ça, c'est la réalité : c'est de ça que parlait Mme Nikolic – un déséquilibre croissant entre le coût réel des études et la contribution demandée aux étudiants. Il y aura à l'avenir, d'ailleurs, un mécanisme d'indexation automatique pour, justement, éviter une hausse soudaine et importante.

Cela étant précisé, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problème de précarité – et même de grande précarité infantile, estudiantine – au sein de certains ménages et principalement en raison de l'inactivité ou des revenus plus faibles des ménages bruxellois. C'est la raison pour laquelle la majorité PS-MR veille ici, à la Ville de Bruxelles, à la qualité de l'enseignement dispensé pour donner un maximum de chances aux enfants qui le souhaiteraient (?) plus tard d'aller étudier à l'université.
Parce que l'égalité des chances, ça se construit surtout dans une Région paupérisée.

Et la Ville doit jouer son rôle d'ascenseur social : elle le fait pleinement avec le CPAS de la Ville de Bruxelles. Ce sont par exemple les aides sociales

dispensées par le service social de la Haute École Francisco Ferrer, comme les interventions dans les droits d'inscription pour les étudiants non-boursiers, les interventions pour le loyer.
Les pouvoirs de la Ville y consacrent quand même 1,5 million d'euros par an, parce que c'est important.

Ce sont aussi les aides du CPAS pour les étudiants bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS), comme l'aide à la mobilité, les cours particuliers, les salles d'études mises à la disposition des étudiants en blocus.
Et bien sûr, c'est aussi la création d'une antenne sociale pour les étudiants du supérieur.

La Ville et le CPAS vont continuer à garantir l'accessibilité à l'enseignement du supérieur comme ils le font déjà pour la Haute École Francisco Ferrer et monitoreront les effets de l'augmentation – c'est vrai – raisonnable et importante, en une fois, du minerval.

Vous avez omis tout ça, dans votre motion. On sait bien qu'avec toutes vos fausses promesses de gratuité à tout-va au PTB, c'est tout l'enseignement supérieur qui s'effondrerait – cela me rappelle d'ailleurs une triste anecdote : quand j'étais moi-même aux études, une partie du plafond de l'auditoire s'est effondrée. C'est heureusement arrivé pendant la pause !

Mais la vérité est celle-ci : c'est en pérennisant le financement des études supérieures qu'on garantit aussi aux étudiants d'étudier dans de bonnes conditions et que (?) ce genre d'incident n'arrive plus.

Je terminerai par ceci : je n'ai jamais apprécié les caricatures. Beaucoup d'étudiants travaillent pour aider leurs parents et en sont fiers ! C'était mon cas

et oui : ce n'est pas facile tout le temps…
Il n'y a pas de pays européens qui, tout simplement, font la gratuité aujourd'hui des études supérieures.

Il faut parler vrai, il faut financer correctement le système et l'enseignement supérieur.
Et bien sûr, il y a des étudiants en grande difficulté. Il faut les aider.

Les aides existent, mais vous, vous faites croire que rien n'existe ! Vous infantilisez, vous « impuissantez » tous les étudiants, vous les enfermez dans un rôle de victime !
Et avec votre discours, j'ai envie de vous dire, vous risquez même de les induire en erreur en disant qu'aucune aide n'existe et qu'ils n'y arriveront pas !
Votre discours est simpliste, au PTB. Réducteur, comme toujours, et dangereux !

Groupe Les Engagés-CD&V

M. Elhadj Diallo.- Merci, monsieur le Président. Chers collègues, la mesure du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles relative au minerval suscite des réactions que j'estime légitimes.
Et c'est à ce titre que j'aimerais que le sujet soit abordé avec justesse, bonne foi, rigueur et transparence.

D'abord, il faut rappeler un élément fondamental : le contexte budgétaire dans lequel s'inscrit cette décision.
Pour 2026, les recettes de la FWB s'élèvent à environ 14,2 milliards d'euros tandis que les dépenses atteignent 16,3 milliards, dont près de la moitié est consacrée aux dépenses de personnel. Le déficit, lui, a connu une évolution

extrêmement rapide, passant de 350 millions d'euros en 2019 à plus de 1,6 milliard d'euros aujourd'hui, avec une projection à 1,8 milliard sans mesure de correction.

Pour donner un ordre de grandeur : ce déficit dépasse l'ensemble des budgets cumulés de la culture, de l'éducation permanente, des médias et du sport. Autrement dit, si nous ne prenons pas garde, face à un ajustement marginal, nous devons payer les conséquences, parce que nous avons affaire à un enjeu structurel de soutenabilité des finances publiques. Et ce, parce que depuis 2011…

(…)

Monsieur Bauwens, vous avez coutume de demander aux gens de ne pas vous couper, je vous prie de vous appliquer la même règle. Ça nous permettra d'avancer avec respect mutuel et réciproque.

Je disais donc que depuis 2011, ce minerval est resté gelé. Pendant plus d'une décennie, son montant n'a pas suivi l'évolution du coût de la vie.
La FWB a dû compenser ce gel auprès des établissements, ce qui a contribué à fragiliser progressivement son équilibre financier.

La décision d'adapter le minerval ne sort pas de nulle part, elle s'inscrit dans une logique de rééquilibrage, avec un objectif qui est clair : celui de stabiliser le déficit pour préserver la capacité de financement de nos politiques publiques à long terme, notamment en matière d'enseignement.
Cela étant dit, ce qu'il est aussi important et que vous avez omis dans votre motion, c'est l'aspect progressif : le système est conçu pour protéger les étudiants issus des milieux les plus modestes, comme on peut le voir en

observant ensemble les différents seuils. Quatre paliers :

- Le premier, ce sont les boursiers : ils continuent à être exemptés du paiement du minerval. La part de la population estudiantine est d'environ 23 % de boursiers.
- Le deuxième palier, ce sont les « modestes » : le montant du minerval est de 374 € et la part de la population, actuellement, est de 1 %.
La réforme du minerval prévoit l'augmentation des plafonds de revenus pour bénéficier de ce statut et atteindre 10 % de la population.
- Troisième palier auquel (?) vous n'avez pas fait allusion, c'est le palier intermédiaire. Ce statut a un seuil supplémentaire pour éviter justement les effets de palier (d'où son nom) : le montant du minerval est de 835 €.
C'est le plafond actuel et la part de la population cible est de 10 %.
- Enfin, le quatrième palier, c'est celui dit « ordinaire », dont le montant du minerval est de 1.194 €.

Il est donc – et je le dis ici plus haut qu'ailleurs – complètement faux de prétendre que chaque étudiant devra payer 1.194 €. Cette affirmation relève clairement de la désinformation, parce que les différents paliers vous ont été exposés ! D'ailleurs, les conclusions des experts universitaires sur les seuils le démontrent :

L'augmentation proposée des frais d'inscription affecte principalement les ménages dans les deux déciles de revenu supérieurs de la population totale.
Les ménages fiscaux avec un revenu inférieur au sixième décile restent éligibles à une bourse d'études et ne payeront pas de frais d'inscription lors de leur inscription dans l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne le guichet unique, auquel (?) vous ne faites pas allusion non

plus, la reconnaissance d'une condition peu aisée ou d'une condition particulière, modeste ou intermédiaire, passe par une procédure et un guichet unique.
À partir de juillet et cela jusqu'au 31 octobre, chaque étudiant pourra introduire une demande auprès de la direction des allocations d'études (DAE). L'étudiant ne doit pas avancer les 1.194 € : il paye directement le montant qui correspond à sa condition.

La demande de l'étudiant sera analysée par l'administration qui reconnaît ou non la condition ad hoc. Afin de favoriser le recours aux droits et éviter les erreurs préjudiciables, dans le chef de l'étudiante ou de l'étudiant, il ne devra pas présumer d'une condition : sa demande sera analysée dans sa globalité par l'administration.
Les établissements n'interviennent plus dans la détermination du statut de cette condition modeste. Le gouvernement a dégagé un million d'euros pour renforcer les équipes de la DAE qui sont les services sociaux des établissements. Les services sociaux des établissements disposent de moyens pour venir en aide aux étudiants qui éprouveraient des difficultés à payer leurs études.

Nous sommes donc, oui, dans une logique de justice sociale et non de remise en cause des droits aux études. Les inquiétudes sont peut-être légitimes, parfois, car on parle d'un sujet important pour notre société : l'accès à l'enseignement, le droit à l'éducation, le droit à un enseignement de qualité.

Mais notre responsabilité collective, c'est celle aussi de dire la vérité, rien que la vérité : ne rien faire aujourd'hui reviendrait à fragiliser durablement notre système éducatif. La vraie question n'est donc pas de savoir s'il fallait agir, mais comment agir de manière équilibrée, responsable et socialement juste.

C’est précisément ce que cette mesure ambitionne de faire, en tenant compte – chose que vous ignorez – de la réalité budgétaire. En tenant compte– chose que vous ignorez – du déséquilibre ancien, en tenant compte – chose que vous ignorez –, justement, de la protection des familles les moins aisées.

Je termine en disant que notre rôle n’est pas simplement de réagir, non – à court terme, non –, mais c’est de garantir que les générations futures auront encore accès à un enseignement de qualité, financé de manière soutenable.
C’est dans cet esprit que cette mesure du gouvernement de la FWB a été comprise.

Donc, messieurs les représentants de cette motion ou les porteurs de cette motion, je m’en vais vous dire que votre responsabilité politique, au-delà de votre parti, au-delà de toute autre considération, vous amène à dire aux gens la vérité.
Et dans votre motion, il n’est pas question de vérité parce que vous ne parlez ni de budget ni de ressources pour pouvoir financer de manière efficace, efficiente et dans la durée notre système éducatif !

Nous voterons donc contre votre motion, parce qu’elle est dénuée d’arguments solides.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Les Engagés-CD&V.)

Discussion conjointe

M. Hellings.- De façon concise, monsieur le Président. Comme vous aimez – pour vous servir.

La question soulevée par notre collègue Bauwens du PTB soulève deux questions principales :
La première – c'est la principale – c'est la question de l'accès aux études supérieures par les citoyens jeunes de nos quartiers.
C'est un combat que nous partageons – on ne va pas faire ici, de nouveau, un débat qui se tient au sein du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, même si c'est très agréable de voir les deux collègues échanger les mêmes arguments que ceux qu'ils échangent probablement dans le parlement adéquat.

C'est un fait, quand vous relevez le seuil aux études supérieures, comme le gouvernement de la Fédération de Wallonie-Bruxelles l'a décidé, vous empêchez automatiquement un certain nombre de jeunes citoyennes et jeunes citoyens de nos quartiers de se réaliser professionnellement et donc de se réaliser personnellement dans nos quartiers.

Ce qui amène la deuxième question posée par ce relèvement du seuil d'accès. C'est une question, monsieur le Bourgmestre, urbaine. Une question démographique :

Les quatre sources principales de rajeunissement démographique de notre ville, ce sont bien évidemment les naissances sur notre territoire : elles sont en baisse, mais pour des raisons indépendantes de la décision prise par le gouvernement de la Fédération de Wallonie-Bruxelles.
C'est évidemment le centre décisionnel de l'Union européenne, ce qui fait qu'un certain nombre de jeunes fonctionnaires, de jeunes stagiaires viennent s'installer à Bruxelles et y fonder leur famille dans la suite d'expériences professionnelles qui ont été réalisées.

Ce sont les artistes, beaucoup d'artistes viennent vivre à Bruxelles, parce que

c’est un creuset artistique. Et évidemment, la réforme du chômage attaque fortement ce creuset d’artistes qu’est la ville de Bruxelles, parce que le statut d’artiste est évidemment lié à un statut de chômeur et aujourd’hui, c’est remis en cause par le MR et les Engagés via la réforme.
Et la quatrième source de renouvellement démographique dans nos quartiers – c’est une source chère à M. le Bourgmestre – c’est Bruxelles, ville étudiante : Bruxelles est la principale ville étudiante de Belgique, devant Louvain-la-Neuve, parce que quantité de néo-Bruxellois deviennent Bruxellois parce qu’ils ou elles y font leurs études.

Et aujourd’hui, en asséchant deux des quatre principales sources de rajeunissement démographique, les Engagés et le MR mettent en danger le rajeunissement démographique de Bruxelles et posent donc une question urbaine, une question démographique et aussi une question économique à long terme.
Cette ville, c’est une ville où on se réalise par le travail, mais aussi une ville où, dans la foulée de ses études supérieures, on se réalise personnellement en y fondant sa famille.

Et donc, chers collègues socialistes, vous vous êtes alliés à Bruxelles à deux partis qui sont destructeurs d’avenir et d’espoir de nos jeunes dans nos quartiers, par cette mesure en particulier du relèvement du seuil d’accès aux études supérieures !
Et pour reprendre un néologisme que Mme Godfrin a utilisé tout à l’heure, un néologisme que je ne connaissais pas jusqu’à présent : vous avez parlé d’« impuissanter » les étudiants.
C’est vous qui êtes des « impuissanteurs » de la dynamisation de notre ville, des impuissanteurs de la jeunesse future de notre ville.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo-Groen.)

M. Maimouni.- Je ne serai pas trop brutal, vu que cette motion est juste…

M. le Président.- On demande simplement la concision.

M. Maimouni.- Oui, mais la circoncision, on en parlera plus tard aussi… Bon ! Là, je reviendrai…

Monsieur, j'aimerais que vous me laissiez m'exprimer de la manière dont je veux m'exprimer. Avec la syntaxe et la grammaire « dont » je veux ! On est en démocratie, jusqu'à preuve du contraire…

Je cosigne, en accord avec le PTB, cette motion que je salue.
J'aimerais resituer la boussole de cette majorité qui se dit progressiste.

D'ailleurs, monsieur le Président, j'attirais votre attention sur le fait que lors de la rédaction du nouveau projet de règlement d'ordre communal, on puisse faire en sorte, quand une motion est déposée, qu'on ne vienne pas juste derrière avec une contre-motion pour pouvoir dire la même chose avec d'autres mots, juste histoire de dire sur les réseaux sociaux : « Ce n'est pas moi, c'est eux ! », ou « Ce ne sont pas eux, c'est moi. »
Dans l'intérêt des Bruxellois, je vous demanderai si vous pouvez proposer qu'on puisse faire une motion commune – quitte à l'amender –, de telle manière que chacun y retrouve son compte politique.

Mais faisons preuve de sérieux ! J'ai écouté avec attention ce qu'ont dit les Engagés, mais je ne comprends pas si, d'une certaine manière, vous trouvez que ces étudiants en payent le prix, alors pourquoi vous l'avez soutenue (la

réforme) (?) à la Fédération Wallonie-Bruxelles ?
Soyez cohérents, s'il vous plaît.
M. le Président.- C'est concis, j'aime bien !

Vote(s)

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer globalement sur la proposition de motion déposée par le PTB et M. Maimouni au nom de la Team Fouad Ahidar.
(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Rejetée.

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer globalement sur la proposition de motion déposée par la majorité.
Le Collège propose de voter pour.
(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Adoptée.

M. Bauwens.- Monsieur le Président, avant d'aborder les questions orales (?), j'avais en fait une question sur les questions : c'est que j'avais introduit une question sur la base de ce qu'on avait appris du fait (?) qu'il y avait une sorte d'étude, dans la police de Bruxelles, sur le racisme au sein du corps de police de Bruxelles, que j'ai introduite ici et qu'on m'a refusée avec l'argumentation que ça ne relève pas de la compétence de la commune.
C'était l'étude qu'ils ont faite sur le racisme.
Je sais que vous allez dire ça, mais dans le mail que j'ai reçu, il y a tout d'abord un autre argument. Donc il y a deux choses : c'est que moi, je trouve qu'un

débat qui est si large – donc, je ne parle pas de l'achat d'un revolver, c'est un débat sur le racisme.
Le racisme, c'est un débat sociétal, certainement aussi à Bruxelles. Et avec ça, je ne « jette » pas d'accusation, mais on ne peut pas nier qu'à Bruxelles, en règle générale, et d'ailleurs pas uniquement, il y a un grand problème de racisme qui se répercute et sur le marché du travail et dans l'enseignement, mais donc aussi à la police de Bruxelles.
Je ne comprends pas pourquoi on fait le débat uniquement au Conseil de police et qu'on ne l'amène pas ici, vu que ça concerne quand même… et vous, parce que vous êtes le chef de corps, mais aussi le fait que c'est un domaine si large qu'on ne peut quand même pas dire qu'on le fait.
Je ne dis pas que le Conseil de police est à huis clos, mais presque, parce que là, c'est un débat entre vous et moi, ce qui veut dire que les citoyens ne sont pas au courant des réponses que vous allez donner.
Donc je trouve ça un peu problématique et je trouve dommage qu'on ne donne pas l'espace ici, au Conseil communal, pour un problème aussi grave et qu'on dit aussi – ça, c'est la deuxième chose qui m'inquiète – que ça ne relève pas de la compétence du Conseil communal.
Oui, parce que c'est un truc très flou, cette argumentation : « ça ne relève pas de la compétence ». Ça veut dire que… Oui, sur certaines choses, on peut dire que ce n'est pas de notre compétence (?) et donc on ne va pas en discuter.
Et je trouve certainement qu'au niveau du racisme, c'est un peu mal placé de ne pas le débattre ouvertement.

M. le Président.- Merci pour votre…

M. Bauwens.- Oui, mais en fait, c'est une demande de l'inscrire quand même à l'agenda, hein ? monsieur le Président *(rire)*.

M. le Président.- Oui, ça, j'ai compris. Mais bon…
Ce sera au conseil de police de demain.

Questions orales, questions d'actualité et interpellations
Mondelinge vragen, actualiteitsvragen en interpellaties

Question de M. MAIMOUNI concernant l'obtention d'un acte de décès en week-end et le manque de place dans les cimetières multiconfessionnels

M. Maimouni.- Bonjour, madame l'échevine. Je vous avais interpellée en section concernant l'octroi d'actes de décès et j'ai eu la réponse qu'il était possible de recevoir des dérogations, des actes de décès le week-end uniquement en cas de rapatriement.
Donc, il ne s'agit pas d'un problème légal, car ça se fait en Flandre : donc on peut obtenir un acte de décès le samedi et le dimanche.

Il faut savoir que notre Constitution permet que chaque religion puisse être pratiquée librement et respectée, donc nous avons la possibilité d'octroyer des actes de décès.
Par exemple, en Islam, il est demandé que le corps soit enterré directement ou le lendemain du décès. Donc par exemple, si une personne décède un vendredi matin, elle ne pourrait pas avoir d'acte de décès avant lundi et donc pas être enterrée avant mardi, ce qui rallonge la souffrance et on empêche que le deuil puisse être fait pour ces familles.

Ça, c'est déjà la première question : pourquoi ne peut-on pas tout simplement informatiser ces procédures et faire en sorte que, par exemple, un membre de l'administration puisse, à tour de rôle – en télétravail, hein ? il n'y a pas besoin d'être présent à la commune –, faire la délivrance de ces actes de décès.

La deuxième question, c'est que la Ville de Bruxelles fait part du (?) multiconfessionnel à Evere. Cette parcelle arrive à saturation – ça a été évoqué dans la presse, je vous l'ai dit déjà il y a plusieurs mois – mais nous avons, nous, au sein de la Ville de Bruxelles, quatre cimetières. Et sur nos quatre cimetières, aucune parcelle multiconfessionnelle : que ce soit pour les musulmans, pour les orthodoxes ou pour les juifs.
Comment se fait-il que si moi, en tant que Bruxellois, qui suis né à Bruxelles, qui consacre ma vie à Bruxelles, je n'ai pas la possibilité d'être enterré – comme vous, par exemple, au même cimetière que vous – à Bruxelles ?

Ce n'est pas normal. Pourquoi je dois être enterré de l'autre côté de la Région ? D'ailleurs sur un territoire flamand, hein ? parce que je tiens à vous rappeler que le cimetière confessionnel, celui d'Evere, est sur le territoire flamand.
Je suis peut-être un peu trop chauvin aux yeux de certains, mais je suis Bruxellois et fier de l'être et j'aimerais pouvoir, comme de nombreux Bruxellois, être enterré à Bruxelles.

Mme Buggenhout, échevine.- Je vous remercie pour votre question, monsieur le conseiller. S'agissant tout d'abord de la délivrance des certificats de décès le week-end, il est important de rappeler que la délivrance d'un certificat de décès ne dépend pas uniquement de la commune : elle suppose l'intervention préalable d'un médecin, ainsi qu'une validation administrative rigoureuse.

Je rappelle que dans les faits, certaines démarches dépendent d'acteurs externes tels que les ambassades ou consulats, lesquels peuvent être fermés le week-end. Or, les laissez-passer et autres autorisations à délivrer par les ambassadeurs et consuls sont indispensables pour rapatrier une dépouille vers l'étranger.

Dans ce contexte, étendre une permanence généralisée le week-end ne constitue pas en soi une solution complète : cela implique une coordination de plusieurs acteurs, la mise en place d'une procédure sécurisée à distance, ainsi que la mobilisation de personnel dans des conditions qui doivent rester compatibles avec la continuité du service public.

Autrement dit, la question dépasse la seule présence d'un agent communal et nécessite une approche globale déstructurée.
Je tiens à préciser que notre administration est sensible à cette problématique et que des dispositifs existent déjà :

Une permanence est ainsi assurée lors des fermetures prolongées et des jours de pont, afin d'éviter toute attente excessive pour le traitement des demandes.
À titre d'exemple, le service décès a assuré une permanence le lundi 10 novembre, ainsi que le vendredi 26 décembre, de 8h30 à 16h, alors que tous les autres services administratifs étaient fermés.

Par ailleurs, l'administration veille en semaine à traiter ces dossiers dans les meilleurs délais, afin de permettre une prise en charge rapide des familles.
Les situations urgentes, notamment les demandes de rapatriement, bénéficient d'un traitement prioritaire quotidien – les différentes entreprises de pompes funèbres collaborent d'ailleurs étroitement avec nos équipes dans un cadre de respect et de confiance.

En ce qui concerne les parcelles multiconfessionnelles, je souhaite également apporter quelques éléments de réalité pratique :

La réalité, d'abord, est celle d'une forte contrainte d'espace. Les cimetières de la Ville de Bruxelles doivent répondre aux besoins d'une population de près de

200.000 habitants, avec des capacités foncières aujourd'hui très limitées.

Au-delà de la question de la place, l'aménagement de parcelles multiconfessionnelles suppose également de répondre à des exigences précises : l'orientation des sépultures, l'organisation des espaces, les adaptations techniques et la gestion dans la durée.

Ce sont des choix qui ne peuvent être improvisés. C'est précisément pour cette raison que la Ville ne travaille pas de manière isolée sur cette question : nous nous inscrivons dans une démarche coordonnée à l'échelle régionale, en concertation avec les autres communes, la Région et les représentants des différents cultes.
Une prochaine réunion est à cet égard prévue au mois de mai, dont l'objectif principal sera d'établir un inventaire exhaustif des parcelles disponibles dans l'ensemble des communes : l'objectif est de construire des solutions réalistes, équilibrées et mutualisées, qui tiennent compte à la fois des besoins des familles et des contraintes très fortes auxquelles nous faisons face.
Notre responsabilité est d'avancer de manière pragmatique en cherchant des solutions avec l'ensemble des acteurs concernés, plutôt que de donner l'impression qu'il existerait des réponses simples à une problématique qui ne l'est pas.

M. Maimouni.- Excusez-moi, madame l'échevine, mais ce que vous venez de dire, je peux l'entendre mais je ne peux pas le comprendre.
Comment se fait-il que la capitale la plus importante du pays, où nous avons le territoire le plus vaste de cette Région, ne puisse accueillir, sur l'un de ses quatre cimetières, une parcelle multiconfessionnelle ?

Les parcelles multiconfessionnelles qui ont vu le jour à Evere ont été

initialement faites parce qu'à l'époque, c'était une décimale de ces musulmans, juifs, ou orthodoxes qui se faisaient enterrer à Bruxelles ou en Belgique, pour la simple et bonne raison que beaucoup d'entre eux étaient rapatriés parce que c'étaient les primo-arrivants, qui sont venus en Belgique durant les années 1960.
La pandémie de covid-19 (?) a changé cette tendance. Il faudrait y voir, au contraire, un geste d'intégration, en fait : moi, je suis fier de dire que j'aimerais être enterré à Bruxelles !

Mais le problème, c'est que je ne peux pas être enterré à côté de vous. Et ça, ce n'est pas normal…
Nous avons des parcelles disponibles sur le territoire de Haren. Les petites communes – que ce soit Koekelberg, Saint-Josse : ces petites communes-là pour qui, à la base, ont été faites ces parcelles –, je peux comprendre. Mais on a la place !

Et quand vous me dites qu'au niveau des actes de décès, c'est compliqué : non, ce n'est pas vrai. Parce qu'on peut les octroyer pour des rapatriements, donc on peut recevoir un acte de décès 7 jours sur 7 pour se faire enterrer au Maroc, en Turquie ou ailleurs, mais pour se faire enterrer ici, à quelques kilomètres de chez soi, on ne peut pas les obtenir.
C'est possible, le cadre légal nous le permet – on est au XXI^{e} siècle.

Vous dirigez d'ailleurs i-CITY : une application sécurisée peut être faite très rapidement.
Il suffit qu'on y consacre un groupe de travail et qu'on le mette en place.

Le respect d'une société se voit au respect des sépultures !

Est-ce que je n'ai pas le droit, madame Buggenhout, d'être enterré à côté de vous, dans le même cimetière ? Je n'ai pas le droit.
Pourquoi je dois être enterré de l'autre côté de la Région ?

Je n'ai pas le droit d'être enterré à Bruxelles : là où je suis né, là où j'ai grandi, là où j'ai vécu ?
Je n'ai pas le droit de pouvoir être enterré tel que me le recommande et que me l'impose ma religion ?

Je n'ai pas le droit. Or c'est tout à fait possible de créer un système de permanence en télétravail – je n'ai pas le droit de bénéficier de ce droit : ce n'est même pas un service.

C'est pour cela que je vous demande, madame Buggenhout, avec humilité, de mettre ensemble un groupe de travail : faisons en sorte qu'à la rentrée, on puisse venir avec des idées constructives et possibles, dans l'intérêt de tous les Bruxellois.
Donc, je vous le demande. Si vous ne voulez pas le faire, j'introduirai une motion dans ce sens en septembre.

Mais pas plus tard que ce week-end, le ministre Laaouej en a fait état et a dit que des solutions étaient possibles. Je suis rentré en contact avec la Région et on me confirme qu'il reste des places sur le territoire de la Ville de Bruxelles.
Et on peut le faire, alors pourquoi on ne le fait pas ?

Question de M. BENZAOUIA concernant l'avenir du palais du Midi et les impacts de la poursuite du chantier « allégé » du métro 3

M. Benzaouia.- Merci, monsieur le Président. Madame l'échevine, je souhaite vous interpeller concernant la décision de la Régie foncière de mettre en vente un bâtiment appartenant à la Régie, situé rue Charles Quint, 117.
Selon la communication de la Régie, cette vente s'inscrit dans la mise en œuvre de l'accord de majorité 2024-2030, avec l'objectif affiché d'élargir l'accès à la propriété et de favoriser la mixité sociale, notamment à travers la valorisation du patrimoine existant et la création de logements destinés à la vente.

Mais au-delà de cette annonce, cela soulève une question de fond : celle de l'orientation prise par la Ville en matière de gestion du patrimoine public, car cette mise en vente est présentée comme la première étape d'un programme plus large, avec d'autres biens potentiellement concernés à l'avenir.
Pour le PTB, cette direction est une erreur.

Nous sommes dans une ville où 64 % des habitants sont locataires. Cela signifie que la majorité des Bruxellois dépend directement de l'accès à un logement abordable.
Or, vendre des biens publics pour favoriser l'accès à la propriété pour certains, ne peut pas se faire au détriment du renforcement de l'offre locative accessible, qui reste aujourd'hui largement insuffisante.

Dans un contexte de pénurie de logements abordables, il est essentiel de préserver et de renforcer le patrimoine public plutôt que d'en organiser progressivement l'(?)affaiblissement.

Mes questions sont donc :

Pourquoi la Ville a-t-elle choisi de mettre en vente ce bâtiment ?
Pourquoi ne pas rénover le bâtiment ?

Quelle est précisément la stratégie globale derrière ce programme annoncé de vente ?
Combien de biens sont concernés ? Et selon quels critères seront-ils sélectionnés ?

Quel message envoyez-vous aux milliers de locataires qui attendent un logement digne et abordable ?

Pour nous, la priorité doit rester claire : renforcer le logement public accessible, et en particulier l'offre locative, plutôt que de diminuer progressivement le patrimoine public.
Merci pour vos réponses.

Mme Ben Hamou, échevine.- Merci, monsieur le Président. Merci, monsieur le conseiller communal, je vous remercie pour votre question qui touche à un enjeu essentiel : la manière dont la Ville de Bruxelles gère son patrimoine public afin de garantir, sur le long terme, l'accès des Bruxellois et des Bruxellois à un logement de qualité et financièrement accessible.

Permettez-moi d'abord de rappeler que la Ville de Bruxelles, via son accord de majorité 2024-2030, s'engage à assurer l'accès à la propriété pour les ménages à revenus modestes et moyens, tout en préservant l'équilibre financier de nos opérateurs publics.
Cette stratégie met en œuvre les engagements de l'accord de majorité qui

prévoit notamment que 50 % des nouveaux logements publics seront destinés à l'acquisitif et qu'un plan de transition vers la propriété sera déployé pour nos locataires.

Cette stratégie repose sur plusieurs principes :

- Premièrement : intégrer, dans tous les nouveaux projets publics, 50 % de logements à finalité acquisitive, afin de permettre à davantage de ménages de devenir propriétaires sur notre territoire.
- Deuxièmement : déployer un vaste plan de transition vers la propriété pour les locataires actuels du parc public, qu'il s'agisse de la Régie foncière, des sociétés immobilières de service public (SISP) ou du CPAS, notamment via des mécanismes tels que la location avec option d'achat.
- Troisièmement, veiller à ce que ces opérations ne compromettent ni la stabilité financière de la Régie ni celle de la Ville – ça, c'est un point fondamental.

Cette orientation répond aussi, comme vous le disiez à juste titre, au fait que seulement 38 % des Bruxellois sont propriétaires aujourd'hui, ce qui est un problème.
Mais dans le contexte économique actuel, marqué par des taux d'intérêt élevés, de nombreux ménages modestes ou issus de la classe moyenne inférieure se voient refuser l'accès aux crédits hypothécaires par les banques.
Il s'agit-là d'un enjeu et d'un véritable changement de paradigme dans la politique du logement : permettre enfin à ces ménages d'être sécurisés dans leur parcours résidentiel et d'éviter la perte de leur logement.
C'est pourquoi, dans ce cadre, nous lancerons des projets pilotes reposant sur différents mécanismes d'acquisition. Ces projets permettront de tirer des enseignements concrets, afin d'identifier les modalités les plus efficaces pour atteindre notre objectif.

Je vous remercie.

M. Benzaouia.- Très brièvement. L'accès à la propriété : oui, pourquoi pas. Mais pourquoi aux dépens du locatif ?
Vous affaiblissez le parc locatif pour « allonger » l'acquisitif – on trouve que ce n'est pas normal.

Et la dernière fois que (?) j'ai posé la question par rapport à trois autres maisons que la Régie venait de vendre, le bourgmestre m'a répondu qu'on n'a pas les moyens pour les renover, c'est pour ça qu'on les vend.
Par rapport à ce bien immobilier, il faut une rénovation, c'est ce qu'on déduit de l'annonce que la Régie a envoyée aujourd'hui même, avant ce Conseil, à tous les locataires de la Régie foncière.
Donc voilà : vous répondez avant la tenue du Conseil communal aux habitants. Je ne sais pas pourquoi cette double trajectoire (?) : on est ici pour débattre, c'est ici que les réponses devraient d'abord arriver, et puis vous pouvez communiquer, par après, aux habitants.

Sur la question des moyens, la Régie ou la commune n'a pas de moyens pour renover ?
On a du mal à le comprendre quand on voit que la commune a donné 1,6 million d'euros (?) à InBev et n'a pas d'argent pour rénover ces biens immobiliers.

On ne peut pas accepter ça : c'est justement scandaleux !

De heer Dhondt.- Ter Kamerenbos is sinds 2020 een echte groene long van onze Stad. Tienduizenden Brusselaars, wandelaars, fietsers, joggers, gezinnen met kinderen komen er genieten, sporten, vertoeven.

De geluidsoverlast is er spectaculair gedaald, de luchtkwaliteit verbeterd en de natuur krijgt opnieuw kansen. Het Ter Kamerenbos bewijst dagelijks dat politieke keuzes het leven van de Brusselaars beter kunnen maken.

Ecolo-Groen is er altijd duidelijk over geweest: Ter Kamerenbos is een park, geen autosnelweg. De huidige situatie zien wij dan ook als een belangrijk eerste stap naar een volledig autovrij heringericht Ter Kamerenbos.

Wat ons zorgen baart is de onduidelijkheid van het huidige College. In het meerderheidsakkoord wordt het Ter Kamerenbos slechts vaag vermeld, men wil de mobiliteitsstudie voortzetten, afronden en het bos herinrichten na die studie. Geen inhoudelijke keuze, geen ambitie, geen duidelijkheid – pire : le manque d'une vision claire. C'est que le bois de la Cambre est devenu le cœur d'un combat presque existentiel du MR, sa « croisade » contre les blocs de béton.

Et donc, j'ai quelques questions pour le Collège :

D'abord, c'est quoi, le point de vue du Collège par rapport au plan de circulation du bois de la Cambre : bent u voor het behoud van de huidige situatie, een verdere uitbreiding ervan of overweegt u een inkrimping? Bijvoorbeeld door opnieuw autoverkeer toe te laten op de westelijke lus waar Ukkel op aandringt.
Quel budget est prévu par le Collège pour le réaménagement du bois de la Cambre ?
Et quel timing est prévu pour l'exécution des travaux ?

Quand le Collège a-t-il eu une concertation avec la commune d'Uccle par rapport à ce dossier ?

Et, finalement, est-ce que ce Collège est pour ou contre les blocs de béton dans le bois de la Cambre ?
Je vous remercie pour vos réponses.

Mevrouw Maes, schepen.- Een definitieve en kwalitatieve heraanleg van Ter Kamerenbos is al geruime tijd een duidelijke ambitie voor de Stad Brussel. Het was een doelstelling van de vorige meerderheid en het blijft een belangrijk project voor de huidige meerderheid.

De Brusselaars verdienen het immers om maximaal te kunnen genieten van deze iconische groene long in het hart van onze Stad. Maar u weet net zo goed als ik dat dit dossier bijzonder complex is.
Het juridische geschil met de gemeente Ukkel, gestart tijdens de vorige legislatuur, is nog steeds niet opgelost en blokkeert vandaag elke structurele beslissing voor een duurzame herinrichting van het bos.

Desondanks blijven we verder werken aan een toekomstvisie. De voorbereidende studies werden nog vorige legislatuur opgestart met het oog op een stedenbouwkundig kader voor een toekomstige heraanleg van het bos. Deze zijn inmiddels afgerond en bestaan uit een uitgebreide diagnose van de huidige situatie, een vergelijkende benchmark met andere steden en de ontwikkeling van een toekomstvisie aan de hand van meerdere scenario's. Deze scenario's zullen binnenkort aan het College toegelicht worden om de volgende stappen vast te leggen en het voorkeurscenario voor de toekomst van het bos te definiëren.

Parallel blijven we in contact met de gemeente Ukkel en de andere zuidelijke gemeentes uit de rand. Recent nog kwam er het begeleidingscomité samen, begin februari van dit jaar, waar de gemeente Ukkel ook op werd uitgenodigd en

aanwezig was.
Er werd overeengekomen om de verkeerstellingen te actualiseren, want de laatste tellingen dateren al van een hele tijd terug. In functie van verschillende werven en evenementen in de omgeving van het bos zullen deze tellingen plaatsvinden in het najaar van 2026.

Op basis van de resultaten zal het overleg met de verschillende betrokken Gemeentes worden voortgezet.
In tussentijd is het vooral belangrijk om de veiligheid van de gebruikers van Ter Kamerenbos te kunnen garanderen.

Al sinds het begin van deze legislatuur heb ik ervoor gekozen om verkeersonveilige plekken te identificeren en prioritair te beveiligen.
Toen ik de bevoegdheid Mobiliteit van u overnam, waren er geen veiligheidsmaatregelen voorzien in de autovrije delen van Ter Kamerenbos.

Nadat er vorig jaar een driejarig kind door een fietser werd aangereden, heb ik niet getwijfeld om rotsblokken te plaatsen om de snelheid van de fietsers in het bos te vertragen.
Uiteraard kan men discussiëren over de esthetiek of verbeteringen aan de snelheidsremmers, dat begrijp ik, maar sinds de plaatsing van de rotsblokken zijn er geen ernstige ongevallen meer vastgesteld op dat stuk. De beslissing om de rotsblokken te vervangen door betonblokken is het gevolg van vaststellingen van de politie op het terrein.

Door het mooi weer dit voorjaar zijn er opnieuw meer fietsers in het bos en sommigen daarvan rijden nog steeds te snel ondanks de rotsblokken. Een aantal rotsblokken werd ook bijna elke nacht verplaatst om de doorgang voor fietsers te vergemakkelijken.

Het aantal bezoekers, voetgangers en fietsers, zal in de aanloop van de zomer nog verder toenemen, dat weet u even goed als ik, en in die omstandigheden geef ik er de voorkeur aan om te anticiperen in plaats van te wachten op een nieuw ongeval om te reageren.

Ik heb er geen probleem mee om een systeem dat verbeterbaar was, te herzien, ook al is het minder esthetisch.
Veiligheid staat boven alles.

Vergeet niet dat het Ter Kamerenbos niet alleen in een Natura 2000-zone ligt maar ook geklasseerd erfgoed is, waardoor elke ruimtelijke interventie in het bos via een stedenbouwkundige aanvraag dient te gebeuren.
Dat zal ook gebeuren om de tijdelijke maatregelen die zijn genomen om de verkeersveiligheid te verbeteren in een wettelijk kader te brengen en ze bovendien esthetisch zorgvuldiger vorm te geven.

Tot slot vind ik het toch een beetje opmerkelijk om Groen lessen te horen geven over betonblokken. Zonder volledig te zijn kan ik de Gulden-Vlieslaan, waar er zelfs betonblokken op het trottoir geplaatst zijn, Generaal Jacqueslaan, de Belliardstraat of Montgomery noemen.
Al deze betonblokken werden verspreid over Brussel toen u nog mobiliteitsschepen was bij de Stad Brussel en door toedoen van uw partijgenote Elke Van den Brandt bij het Gewest.

De heer Dhondt.- Ik vind het een heel interessant antwoord, vooral interessant om te zien dat de beslissing die ik genomen heb samen met collega ’s van het vorig College, een goede beslissing was.
Ter Kamerenbos bruist en dat was onze bedoeling, en dat lukt.

Mais je voudrais quand même m'adresser à M. Weytsman (qui est en train de parler, là-bas) :
Monsieur Weytsman et le MR, si le MR veut améliorer le cadre de vie des Bruxellois, arrêtez d'envoyer des procès-verbaux !

Arrêtez aussi de créer des sites web ridicules pour « signaler » des blocs de béton – un site web pour deux signalements de blocs de béton apparemment dérangeants.

(...)

Oui, vous pouvez aller regarder sur votre site : c'est vous qui l'avez créé, c'est vous qui avez créé cette campagne – deux signalements…
Arrêtez cette « connerie » et commencez à élaborer un projet pour un bois de la Cambre apaisé. Donnez le permis au projet, et surtout, exécutez ce projet !

Maar dan stel ik wel vast, mevrouw Maes, dat een autovrij Ter Kamerenbos onzeker is. Er is geen project vandaag: er zijn studies, maar er is nog geen project. Er is geen budget, het enige budget dat jullie beslist hebben, is 2 miljoen euro voor een parking in het Ter Kamerenbos.
Dat is de visie die jullie vandaag de dag uitklaren. Bravo daarvoor!

Ik zie dat jullie verbaasd kijken, wel kijk op pagina 15 van het investeringsplan van de meerderheid: 2 miljoen euro voor een parking in het Ter Kamerenbos, dat is de visie van dit stadsbestuur, bravo!

Vraag van mevr. STOOPS betreffende de impact van het HANGAR Open Air op het Ter Kamerenbos

M. le Bourgmestre.- *(Inaudible.)*

Mme Stoops.- Oui, mais moi, je danse tous les week-ends, monsieur le Bourgmestre – je le dis en français, comme ça, vous comprenez…

Madame Ben Hamou, na vorige gemeenteraad kent u mijn bezorgdheid voor een gebalanceerd ecosysteem van open airs – « gebalanceerd », dat betekent niet « supprimé », monsieur le Bourgmestre! – en ons stedelijk ecosysteem…

M. le Bourgmestre.- *(Inaudible.)*

(Brouhaha.)

M. le Président.- Allez, mevrouw Stoops ! *(Rire.)* Doe verder, doe verder! Ik zal de Burgemeester een beetje kalmeren. *(Rire.)*

Doe maar verder.

Mme Stoops.- Ja. Maar gewoon… Uitspreken in deze gemeenteraad is vrij moeilijk.

M. le Bourgmestre.- *(Inaudible.)*

M. le Président.- Allez, mevrouw, doe maar!

Mme Stoops.- Na vorige gemeenteraad kent u mijn bezorgdheid voor een gebalanceerd ecosysteem van open airs en ons stedelijk ecosysteem met een belang voor de longen van de Brusselaars en de natuur die er nog is. Ik zei nog, dat er zich grote spelers aanmelden, is logisch.
Brussel is en blijft een Stad waar je op iedere hoek een andere vibe kan ontdekken. Maar keer op keer zien we eigenlijk dezelfde speler, Hangar.

Op zaterdag 18 april zou Hangar de Brusselse Lost Frequencies een DJ-set doen draaien voor 4.000 personen aan de voet van het monumentale glazen kantorencomplex van de Royale Belge aan de Vorstlaan in Watermaal-Bosvoorde. Dat is een gebouw vlak naast het Zoniënwoud.
Het optreden zou veel te groot en te luid zijn voor de beschermde locatie. Geen gemeenteraadsleden daar, maar buurtbewoners die de kat de bel aanbonden.
Het gaat hier om een zeer kwetsbaar biotoop, er broeden vogels op de vijver om nog maar te zwijgen van het lawaai tussen 22 en 23 uur.

Uiteindelijk bleek het evenement niet in lijn te liggen met de milieuvergunning voor activiteiten in en rond het beschermde gebouw, die stelt dat er maar maximaal 300 mensen in plaats van 4.000 mogen aanwezig zijn op de site. Versterkt geluid is niet toegestaan.

Twee voorwaarden die de rave zou schenden en er is dus geen toestemming van milieu Brussel, noch van de gemeente voor het dance-event.
Een onverwachte wending voor Hangar die net zoals de Stad Brussel al begonnen was met de ticketverkoop voor deze open air.
Wel, u zag weinig graten in de organisatie van een open air in het midden van het broedseizoen in Ter Kamerenbos met 10.000 bezoekers, dus ik vraag nu

opnieuw, als Hangar met 4.000 deelnemers en overlast tot 23 uur in plaats van 24 uur niet wegkomt in Watermaal-Bosvoorde, wat houden dan de strikte voorwaarden ten aanzien van geluidsnormen, veiligheidsmaatregelen, crowdmanagement en mobiliteit voor het buurtverkeer in?

Deze plek, vlak naast Natura 2000 en de vijver is geen privé-domein, maar is van de Stad Brussel.
Kan die dan wel parken, meer en meer, en serieus onder de prijs – 5.500 euro hebben we vorige keer gehoord – uitbaten als eventlocatie…

M. le Président.- En de vraag is?

(...)

Het is altijd hetzelfde met u, mevrouw Stoops.

Mevrouw Goyvaerts.- Zij is de enige persoon die u op die manier onderbreekt!

M. le Président.- Absoluut niet! Mevrouw Stoops gaat altijd te ver. Wat is de vraag?

De heer Dhondt.- Meneer de Voorzitter, dit is totaal niet correct, wat u doet. Het is helemaal niet zo dat zij te ver gaat.

Ze krijgt 2 minuten, maar u onderbreekt de hele tijd.
Jullie machismo laat enorm veel te wensen over!

Mevrouw Goyvaerts.- Wilt u misschien nog eens vragen of ze meer wil lachen, meneer de Voorzitter? Of is het bijna gedaan met dat seksistisch gedoe?

M. le Président.- U bent nog erger, mevrouw Goyvaerts!
Mevrouw Goyvaerts.- Zo, ik ben nog erger!? Moet ik mij ook nog kalmeren, meneer?

In wat voor seksistische toestanden zijn we terechtgekomen? Jullie zeggen tegen ons vrouwen dat we ons meer moeten inhouden, meer moeten lachen...!? Mag meneer Maimouni nog komen naar de Gemeenteraad?

M. le Président.- Oké, doet u nu dan maar, mevrouw Stoops.
Wat zijn de vragen?

Mme Stoops.- Ik ga dus gewoon mijn vragen voorlezen :

Bij de aanbevelingen van de burgercommissie rond geluidsoverlast luidde een van de aanbevelingen: overwegende dat economische en culturele activiteiten die luidruchtig doch essentieel zijn voor het stadsweefsel, onvoldoende geïntegreerd zijn, beveelt die commissie aan om het potentieel van de Brusselse ondergrond, de parkings, oude metrostations, de kanaalzone, en andere industriegebieden te evalueren om daar luidruchtige economische activiteiten te organiseren en aantrekkelijke feestzones in te richten.
Heeft Brussel Stad de aanbevelingen van de deliberatieve commissie reeds ter harte genomen en onderzoek verricht?

Er zijn ook heel interessante aanbevelingen ten aanzien van bouwvergunningen en de integratie van kennis tegenover geluidsvervuiling binnen het politiekorps.
Dan nog een vraag.
De Burgemeester heeft op het moment nog geen legaal kader voor uitzonderingen – daar wordt aan gewerkt in het Gewest –, maar zelfs als hij dat

zou hebben, dient hij aan te geven ten behoeve waarvan het versterkt geluid wordt getolereerd. Wat is de verklaring bij dit event?
De groendienst vergunde dit event vooraleer de verplichte analyse werd geleverd, zei men mij vorige keer.

Is de dienst ondertussen in het bezit van de analyse van Hangar?
Voor Hangars Lost Frequencies werd een alternatief gevonden op de Usquare in Etterbeek.

Mijn belangrijkste vraag: in het licht van de weigering van het event in Watermaal-Bosvoorde, maakt u werk van een alternatieve plaats om dit event te hosten?
Want ook Brussel Stad kan een uitwijkbasis zoeken, daar waar beton ligt, men zo weinig mogelijk mensen, fauna en flora stoort, en men keihard kan dansen.

Mevrouw Ben Hamou, schepen.- Dank u, meneer de voorzitter, mevrouw de raadsvrouw. Dus zonder opnieuw uitvoerig in te gaan op alle elementen die reeds werden toegelicht tijdens de gemeenteraad van 16 maart jongstleden naar aanleiding van uw vragen, lijkt het mij nuttig hier de voornaamste punten in herinnering te brengen.

Dit type is een initiatief, draagt bij tot de positionering van Brussel als een belangrijke culturele en nachtelijke bestemming.
Brussel wordt trouwens vandaag regelmatig genoemd als de op één na beste Europese bestemming op het vlak van nightlife na Berlijn. Het is in deze bijzondere context dat het evenement de goedkeuring van het college heeft gekregen. Het betreft een uitzonderlijk initiatief en weerspiegelt geen intentie om dit soort evenementen op deze locatie op regelmatige basis te ontwikkelen maar wel om occasionele projecten te ondersteunen die een significante impact

kunnen hebben op het internationaal imago van de stad.

Dat gezegd zijnde, gelden er zoals voor elke aanvraag tot organisatie van een evenement in de openbare ruimte van de stad Brussel strikte regels. De organisatoren dienen nauwkeurig normen inzake geluidsniveaus te respecteren, duidelijk afgebakende einduren te hanteren, evenals een versterkt veiligheidsplan ook te voorzien.
Daarnaast begeleidt ook de dienst Groene Ruimte, in functie van deze voorwaarden, om zowel de veiligheid als ook de bescherming van het pand te garanderen.

In dit kader zullen technische maatregelen moeten worden genomen om deze site te kunnen beschermen.
Zo zal bijvoorbeeld bij ongunstige weersomstandigheden de installatie van een beschermingssysteem van het type Terraplace, worden opgelegd door de dienst Groene Ruimte van onze stad om het gazon maximaal te kunnen beschermen.

Ik wens u er ook op te wijzen dat het Ter Kamerenbos reeds jaarlijks verschillende evenementen ontvangt, gaande van wielerwedstrijden tot culturele evenementen zoals Afrodisiac en feestelijke manifestaties zoals het Argentijnse feest.
Elke vraag wordt systematisch onderworpen aan een grondige analyse door alle betrokken disciplines, de Groene Ruimte, de politie, de Noodplanning, de SAMU evenals de andere bevoegde diensten.

Tot slot houden wij ten volle rekening met de aanbevelingen die voortvloeien uit de buurtcommissie inzake geluidsoverlast.
Dit vertaalt zich concreet in de organisatie van bepaalde evenementen in binnenruimtes zoals tunnels om te vermijden dat deze in openlucht

plaatsvinden.

Daarnaast ontwikkelt de stad ook structurele projecten gelijk Subjonction, dat onder meer tot doel heeft om voormalige spoorwegsites om te vormen tot polyvalente zalen die concerten en voorstellingen kunnen ontvangen onder gecontroleerde omstandigheden.
Het doel blijft altijd hetzelfde, een verantwoord evenwicht vinden tussen de culturele dynamiek van onze stad, de aantrekkingskracht van Brussel en het behoud van onze openbare ruimte, groene zones en de levenskwaliteit van de omwonenden.
Ik dank u.

Mme Stoops.- Dank u wel, meneer de voorzitter. Dank u wel om mij te laten weten dat er niet gezocht wordt naar een alternatief, dat er dus midden in het broedseizoen 10.000 mensen tot middernacht op het gras gaan dansen, wel wetende dat jullie de innovatie en wat jullie op het gras gaan leggen, ik ben benieuwd wat het geeft. Terwijl er ook beton is.

Ik denk alleszins dat het zeer belangrijk is om te kunnen feesten. Ik was heel de vakantie in Berlijn om te clubben, dus ik heb meer ’s nachts geleefd dan overdag, meneer de burgemeester, ik ken het daar vrij goed.
De tunnel die jullie aan Hangar hebben gegeven, heeft een tweede datum gekregen. Dat vind ik ook heel goed, dat is in een tunnel, dus op de beton.

Lost Frequencies heeft gespeeld op de Usquare in Etterbeek. Er zijn heel veel zaken, u zegt het zelf, er zijn 1.000 open airs.
Ik dacht dat u mij ging laten uitspreken, ik hoopte dat, ik dacht misschien verkeerd. Er zijn heel veel zaken die in Brussel georganiseerd worden.

Wij hebben vandaag deze dag, in het gewest, een ordonnantie van collega Smet goedgekeurd ten aanzien van de Agent of change, om te kijken van wie eerst komt, eerst maalt, dat je een goede balans vindt, een eerlijke balans tussen mensen die ergens al wonen, de clubs die er al bestaan.
Er wordt echt wel aan gewerkt en iedere stap juich ik toe.

Buiten het feit dat ik nog steeds niet denk dat alles is nagekeken als je 10.000 mensen midden in het broedseizoen dicht bij Natura 2000 laat raven.
Er zijn alternatieven, er is een manier om evenwicht te bereiken voor de Brusselaars, de feestenden en niet-feestenden.

Question de M. AL KHAYARI concernant la situation de la rue des Navets

M. Al Khayari.- Merci, monsieur le Président. Madame l'échevine, je souhaite attirer votre attention sur de nombreuses difficultés rencontrées par les habitants de la rue des Navets.
Depuis un certain temps, ces derniers se plaignent régulièrement de ne plus accéder facilement à leur domicile en voiture, notamment pour des besoins essentiels du quotidien : décharger des courses, transporter des objets lourds ou recevoir des livraisons importantes, comme de l'électroménager.

En fait, la Ville semble considérer ce tronçon comme un espace piétonnier. Pourtant, selon les habitants, aucune signalisation claire ni panneau indiquant une zone piétonne n'est présente sur place.
Cette absence de clarté crée une situation incompréhensible et injuste.

Donc dans les faits, la police verbalise très régulièrement, parfois plusieurs fois par jour, des riverains qui tentent simplement de se garer brièvement devant chez eux pour décharger leurs affaires.

Cette situation génère un sentiment d'injustice et une forte incompréhension parmi les habitants, d'autant plus que les règles appliquées ne sont pas explicitement indiquées sur le terrain.

Par ailleurs, certains habitants soulignent que la rue des Navets ne relève pas entièrement de la compétence de la Ville de Bruxelles, ce qui ajoute encore à la confusion.

Face à cette situation, je vous demande quelle est précisément la réglementation en vigueur dans la rue des Navets ?

S'agit-il officiellement d'une zone piétonne ? Si oui, pourquoi cette situation n'est-elle pas clairement signalée sur place ?

Comment la ville justifie-t-elle les verbalisations répétées des riverains qui ne font que décharger leurs courses ou du matériel nécessaire à leur vie quotidienne ?
Quelles solutions concrètes la Ville peut-elle mettre en place pour permettre aux habitants de charger et décharger devant chez eux sans aucun risque de recevoir une amende : tolérance temporaire, système d'autorisation, zone de dépôt, clarification de la signalisation ?

Enfin, la Ville envisage-t-elle de clarifier rapidement la situation sur le plan juridique sur le terrain, afin de mettre fin à cette insécurité et à ce sentiment d'arbitraire ?
Je vous remercie de votre attention.

Mme Maes, échevine.- Monsieur Al Khayari, merci beaucoup pour votre question. La rue des Navets est bien une zone piétonne, et ce depuis de

nombreuses années, antérieurement aux différents plans de circulation récents. Cette situation est d'ailleurs déjà observable dans les archives Google Maps depuis 2009.

Contrairement à ce qui a pu être avancé, la zone est clairement signalée comme piétonne aux deux extrémités – je l'ai vue moi-même quand j'allais sur Google Street View.
Aucun panneau additionnel ne prévoit d'horaire de livraison ou d'exception. En l'état actuel de la signalisation, l'accès en véhicule n'y est donc pas autorisé.

À titre de rappel, le Code de la route distingue l'arrêt du stationnement, l'arrêt correspondant à une immobilisation strictement limitée au temps nécessaire au chargement ou au déchargement.
En zone piétonne, la circulation des véhicules est en principe interdite, sauf exception prévue par la signalisation.
Les opérations de chargement ou déchargement ne sont donc admises que dans ce cadre strict et lorsqu'elles sont effectivement constatées lors du contrôle.

Il convient également de préciser qu'il s'agit d'un passage public sur sol privé appartenant à la Régie foncière de la Ville. Cette zone est par ailleurs bien cadastrée.
Le Code de la route s'applique à l'espace public, quelle que soit sa propriété, publique ou privée. De ce fait, la police est tout à fait en droit de verbaliser un véhicule stationné sur un passage public sur sol privé.

Sur le plan des verbalisations, les données objectives disponibles montrent que 62 dossiers ont été enregistrés depuis avril 2024, dont 55 pour circulation en zone piétonne.
Sur l'ensemble de ces dossiers, seules neuf verbalisations ont été constatées

depuis le début de l'année 2026, ce qui ne permet pas d'objectiver une situation de verbalisation répétée ou quotidienne.

Par ailleurs, dans la grande majorité des cas, les dossiers sont clôturés sans décision formelle dès lors que l'amende est acquittée et seules les situations contestées font l'objet d'un examen approfondi par le fonctionnaire sanctionnateur.

Cela étant dit, des solutions peuvent être envisagées afin de répondre aux besoins légitimes des riverains, notamment pour les opérations de chargement et de déchargement : comme dans d'autres zones piétonnes, il serait possible de mettre en place des plages horaires autorisant les livraisons.
La rue est déjà équipée de bornes d'accès actuellement de type manuel.

La mise en œuvre d'un tel système nécessiterait toutefois trois choses :

1. La définition d'un horaire précis.
2. L'organisation opérationnelle de l'abaissement et du relevage des bornes.
3. La gestion des dispositifs existants, notamment les grilles.

Dans ce cadre, un travail conjoint sera mené avec le propriétaire et gestionnaire du site, afin d'identifier de manière concertée des solutions adaptées et pragmatiques pour répondre au mieux aux différents besoins des habitants.
Merci.

M. Al Khayari.- Je n'ai (?) pas grand-chose à ajouter, mais pourquoi ne pas installer un potelet hydraulique par reconnaissance de plaques, comme ça se trouve à côté, rue des Riches Claires, entre autres ?
Je pense qu'un locataire qui est enregistré auprès de la Ville aura le droit de

faire un passage et de repartir sans problème – vu que les potelets sont souvent vandalisés, donc voilà.

Question de Mme MALÇIKAN concernant l'annulation des événements culturels régionaux

Mme Malçikan.- Monsieur le Président, monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les membres du Collège, chers conseillers, conseillères, ces dernières semaines, l'annulation d'événements culturels et scientifiques importants, tel que le festival sur la bande dessinée et le I Love Science Festival, a suscité de nombreuses réactions.
Ces événements ne sont pas de simples rendez-vous ponctuels, lis participent à l'accès à la culture, à la science et à la vie de quartier pour de nombreux habitants.

Leur disparition soulève une inquiétude qui dépasse largement le seul secteur événementiel.
C'est dans ce contexte que plusieurs citoyens et acteurs associatifs m'ont fait part de leur inquiétude quant à l'impact de ces annulations sur l'accès à la culture et à la science à Bruxelles.

Même si ces décisions, en effet, relèvent du niveau régional, ces événements se déroulent sur le territoire de la Ville et concernent directement ses habitants, ses écoles, ses bibliothèques et ses centres culturels.
Dans ce contexte, le Collège peut-il indiquer si la Ville de Bruxelles a entrepris des démarches auprès de la Région ou des organisations concernées et si elle envisage de soutenir ou accueillir certaines initiatives afin d'éviter leur disparition ?
Je vous remercie.

Mme Ben Hamou, échevine.- Merci, monsieur le Président. Madame la conseillère, à ce stade, nous restons dans l'attente de précisions complémentaires concernant les orientations politiques régionales relatives à certains projets en cours.

Dans ce contexte d'incertitude, nous continuerons évidemment à suivre ces dossiers avec la plus grande attention.
Le moment venu, nous veillerons à prendre l'ensemble des initiatives nécessaires afin de soutenir les projets susceptibles d'être impactés, comme nous le faisons déjà au travers de nombreuses actions menées dans le domaine de l'événementiel culturel, mais aussi touristique.

Et c'est dans cette perspective que… eh bien, la Ville de Bruxelles propose aussi (?) une programmation qui est riche et diversifiée d'événements gratuits sur l'ensemble de notre territoire.
Ces initiatives poursuivent toutes un objectif commun : travailler en étroite collaboration avec le secteur associatif et culturel afin de valoriser la richesse, la créativité et le dynamisme des acteurs et actrices qui le composent.
Elles visent également à garantir aux habitants et aux habitantes un accès élargi à une offre culturelle d'égalité ancrée dans leur cadre de vie.

À titre d'exemple, pour la programmation du printemps et de l'été, je peux citer des initiatives telles que Hopla!, le Brussels Dance Festival, Classissimo, le Vaux Hall Summer ou encore le Quai (?) d'été qui illustrent cette volonté de diversification et de proximité.

Par ailleurs, malgré un contexte budgétaire particulièrement contraint, nous avons fait le choix aussi de maintenir notre soutien aux initiatives portées par les acteurs et actrices du secteur.

Ce soutien s'inscrit dans une politique de subsides à la fois rigoureuse, cohérente et diversifiée, permettant ainsi d'assurer la continuité de la qualité des projets qui sont soutenus.

Et es deux initiatives que vous évoquez relevant du gouvernement régional, étant mises en œuvre notamment par un organisme d'intérêt public régional, il me semble aussi, à un moment donné, que la Région puisse aussi apporter plus d'éclaircissements.
Je vous remercie.

Mme Malçikan.- Merci de votre réponse, madame l'échevine. Effectivement, j'aimerais juste rajouter que lorsqu'un événement culturel ou scientifique disparaît, il ne disparaît jamais seul, mais bien sûr avec ces habitants.
Les associations, les écoles disparaissent avec lui directement.

Et comme souvent, on réalise la valeur de ces rendez-vous une fois qu'ils ne sont plus là…
Donc merci de prendre en considération cela.

Question de M. HELLINGS concernant le délai de versement des subsides 2025 et 2026 aux associations et la situation problématique de la trésorerie de la Ville

M. Hellings.- Merci, monsieur le Président. Monsieur l'échevin des finances, de très nombreux clubs de sport de la ville de Bruxelles n'ont toujours pas reçu sur leur compte bancaire les subsides promis par Mme Frelinx en 2025.
C'est une situation à la fois inédite, inadmissible et surtout terriblement inquiétante !

Inédite, puisque nous sommes le 20 avril 2026 et que le budget 2025 a été adopté par le Conseil communal le 16 juin 2025.
Jamais dans l'histoire de notre commune, nos clubs de sport n'avaient été plongés dans une telle incertitude financière et certainement pas sous l'égide de la majorité progressiste précédente.

Le Collège actuel justifie ce non-paiement par des problèmes de trésorerie. La mauvaise gouvernance, de retour « à grand galop » dans cette majorité PS, MR et Engagés, touche désormais la gestion de son budget. La Ville est en cessation de paiement virtuelle et ce sont les « petites mains » de nos quartiers, les garants de la cohésion sociale et du vivre-ensemble qui en payent le prix.
Ce non-paiement est inadmissible aussi car le Collège a déjà diminué les subsides à de très nombreuses associations culturelles, sportives, tant au budget 2025 qu'au budget 2026.

Pour rappel, l'enveloppe globale des subsides au (?) sport a diminué et les chèques sport ont diminué d'un quart.
Et donc ces budgets déjà amputés ne sont même pas versés à la mi-2026, alors qu'ils ont été votés en 2025.
C'est d'autant plus révoltant que ce Collège met les clubs à la diète radicale alors que parallèlement, il a augmenté le nombre de membres de ses cabinets, augmenté éhontément le montant de leurs voitures de société ou a décidé d'augmenter le prix des locations de salles et de terrains pour ces mêmes clubs de sport.
Cette situation est inquiétante, car elle crée des problèmes de trésorerie dans des structures associatives fragiles, basée sur le travail inlassable de beaucoup de bénévoles qui doivent faire appel à des emprunts bancaires, eux-mêmes coûteux pour ces ASBL.

C’est dans ce contexte déjà hyper-tendu que l’échevine des sports travaille à une augmentation des tarifs d’occupation des salles et des terrains de sport.
C’est donc la triple peine…

D’où, monsieur l’échevin, mes questions :

Quand les clubs sportifs recevront-ils leurs subsides 2025 et 2026 ?

D’autres associations culturelles ou sociales sont-elles dans la même situation de non-paiement effectif de leurs subsides 2025 ?
Si oui, pourriez-vous me donner les 5 plus gros montants non encore versés et le nom des associations concernées en matière de sport, de culture, de cohésion sociale, de solidarité internationale, ou de tout autre secteur impacté par cette cessation de paiement ?

Pouvez-vous me dire si des fournisseurs de la Ville de Bruxelles ne sont pas payés dans les délais prévus par la loi ?
Combien de factures de 2025 et de 2026 sont déjà hors délai ?

Ceci a-t-il provoqué des situations de non-fourniture ? Si oui, dans quel domaine et quand ?

Comment expliquez-vous cette situation de trésorerie problématique ?
Comment envisagez-vous de remédier à cette situation inquiétante et inédite pour nos finances communales ?

Et enfin, pourriez-vous me préciser si les subsides à Brussels Expo prévus au budget 2025 et 2026 ont déjà été versés, et quand ?
En particulier les subsides prévus pour l’accueil des European Open de tennis

de 2025 et 2026.
Je vous remercie d'avance pour vos réponses.
M. le Bourgmestre.- De manière générale, nous nous assurons de régulariser l'ensemble des subsides non encore liquidés de l'année budgétaire 2025 et susceptibles de pouvoir être liquidés entre la fin du mois d'avril et la première moitié du mois de mai 2026.

La Ville disposera en effet de liquidités suffisantes pour y faire face.
Ça, c'est pour 2025. Pour les subsides de l'année budgétaire 2026, ceux-ci seront liquidés normalement, en fonction de leur cycle de liquidation dans le courant de l'année 2026.

Les 7 subsides de l'année 2025 budgétaire concernant les plus gros montants non encore liquidés sont les suivants :

- un subside extraordinaire (?) de 900.000 € en faveur de Bruxelles Laïque, dans le cadre des travaux du théâtre Variétés ;
- un subside « extra » de 150.000 € en faveur de l'ASBL Rock the City ;
- un subside extra de 100.000 € en faveur de l'ASBL Bravvo, dans le cadre des divers travaux et acquisitions d'équipements : la liquidation de ces subsides est principalement liée à l'avancement de travaux ou à l'acquisition d'équipements et de matériels et aux demandes de liquidation émanant des bénéficiaires ;
- le subside dans le cadre de l'organisation du championnat du monde de cyclisme 2030 vient d'être réceptionné par le département budget et finances et sera liquidé au début du mois de mai 2026 ;
- nous avons encore un subside de fonctionnement de 266.000 € en faveur de la mission locale pour l'emploi ;
- et un subside de fonctionnement de 250.000 € pour le KVS : ceux-ci seront

liquidés fin avril, début mai.

Concernant nos fournisseurs, nous vous informons que la Ville n'a jamais dû subir un non-approvisionnement en fournitures suite à un paiement d'une facture hors délai ou un non-paiement d'une facture.
La Ville honore toujours ses dettes fournisseurs, même si elle doit faire face à des difficultés de trésorerie à certains moments de l'année.

Au niveau des délais de paiement, nous vous informons que plus de 80 % des factures sont payées suivant un délai inférieur à 60 jours, ce qui reste un délai raisonnable vu la taille et la multitude des intervenants.
Pour rappel également, le cycle de liquidation des factures requiert une phase de contrôle administratif et budgétaire inhérente à notre administration, qui en garantit l'approbation et les éléments facturés.

Au niveau de notre trésorerie, la situation n'est pas nouvelle et est contrôlée quotidiennement en fonction des *« cash flows »* entrants et sortants.
Une projection est faite et réutilisée chaque jour de manière à assumer un maximum de paiement.

En outre, nous restons tributaires de la mise en liquidation des différentes dotations et des autres subsides, en provenance du pouvoir fédéral et de la Région principalement.
Or, force est de constater que ces dotations et subsides sont liquidés fort tardivement, ce qui nous a posé des problèmes, notamment pour l'année passée.

Concernant les subsides à Brussels Expo, ces subsides seront liquidés en temps voulu, en fonction des besoins et des demandes de Brussels Expo.
Ces montants permettent de financer la rénovation de Brussels Expo et

également une partie de la mise à disposition des palais pour l'European Open de tennis.
Je vous remercie.

M. Hellings.- Donc, monsieur le Bourgmestre, merci pour vos réponses.Et merci, monsieur le Président.

Je n'ai pas bien compris : les subsides à Brussels Expo ont été versés, pour (?) 2025 ou pas ?

(...)

Pas encore.
Et le subside pour le tournoi de tennis en 2025, lui a été versé – si j'ai bien compris ?

M. le Bourgmestre.- De toute façon, le « deal », c'est que c'est payé à Brussels Expo. Et l'Open ne paye rien.

M. Hellings.- Oui, oui, mais le subside pour le tournoi de tennis en 2025 a été payé à Brussels Expo pour que le tournoi de tennis puisse avoir lieu à Brussels Expo.

Donc, monsieur le Bourgmestre, la situation est inédite : nous n'avons jamais connu de crise de liquidités.
Ce n'est pas seulement Brugmann qui a un problème de liquidité, c'est maintenant la Ville elle-même.

Ce ne sont pas seulement quelques ASBL qui, de temps en temps, ne

peuvent (?) pas payer leur personnel, comme Brussels Expo : c'est la Ville qui ne paye pas ses clubs de sport…
Et dans ce cadre-là, alors que la Ville connaît des problèmes de liquidité, la Ville paye Brussels Expo, et donc le tournoi de tennis, pour pouvoir tenir un tournoi de tennis alors que les clubs qui jouent un rôle essentiel de cohésion sociale dans nos quartiers – qui sont, comme vous l'avez dit à plusieurs inaugurations que nous avons faites ensemble, les baby-sitters ou les « ado-sitters » de nos quartiers –, ces clubs-là ne sont pas payés !

Vous avez fait un choix dans cette majorité : vous avez privilégié le tennis sur le mini-foot, par exemple, ou le football.
Et c'est un choix que vous devrez assumer.

Et aujourd'hui, quand nous sommes en période de disette, vous avez fait le mauvais choix !

Question de Mme DELAPLANCHE concernant la situation de l'infrastructure du Théâtre Royal du Parc

Mme Delaplanche.- Madame l'échevine, le Théâtre Royal du Parc, patrimoine public ancestral de la Ville de Bruxelles, est un théâtre doté de subventions publiques conséquentes : d'un million d'euros, amputés en juin dernier de 300.000 € - tout de même une des plus grosses parts de la subvention culturelle de la Ville.

De récents articles parus dans la presse (*La Libre* ou *Le Vif*) révèlent une situation préoccupante des conditions de travail au Théâtre Royal du Parc :

D'un côté, l'environnement de travail se dégrade année après année à cause des

infiltrations d’eau et d’un bâtiment vétuste – un risque pour la sécurité du public et du personnel.
D’ailleurs, fin mars, un plafond s’écroule du côté du bar. Pendant ce temps-là, la réserve des costumes moisit sous la mérule.

De l’autre côté, les employés ont subi et subissent, par le directeur, des méthodes de pression et d’intimidation constantes et rabaissantes, notamment lorsqu’il s’agit de négocier un salaire décent et/ou de s’opposer à un régime horaire, comme le confirment les propos relayés dans la presse d’une témoin que j’ai pu rencontrer : Véronique, 48 ans, une ancienne chef maquilleuse qui a travaillé pendant quatorza ans au théâtre (dont quatre ans avec ce directeur) et dont je relaye ici les propos :

« Quand M. le directeur est arrivé à la direction, tout a radicalement changé. Il nous toisait d’un air condescendant en rentrant dans les coulisses. Et il n’était pas question d’avoir un avis différent du sien au risque de se voir lancer : "Tu n’es pas irremplaçable." *ou "*Il y en a dix qui attendent de prendre ta place." *»*

Cette méthode insidieuse de management toxique est installée au fur et à mesure, provoquant un climat d’omerta et poussant à la démission de nombreux employés.
Il a pourtant été établi un processus de médiation par le conseil d’administration en septembre 2024 : celui-ci n’a pas permis une amélioration des conditions de travail, comme le révèle (en septembre dernier) un contrôle des lois sociales du service public fédéral de l’inspection, faisant un rappel à la loi sur trois points organisationnels.

Depuis cela, les conditions restent critiques, alors que pourtant il existe des pistes, comme la mise en place d’une délégation syndicale.

Alors que les métiers de la culture sont déjà dans une situation de précarité, de par leur statut social, les travailleurs et travailleuses ne se sentent pas respectés. La seule solution pour la Ville, aujourd'hui, semble être de demander des bilans financiers des dix dernières années – comme cela a récemment été mentionné dans *Le Vif*. Mais cela ne peut pas résoudre ces conditions malsaines de travail.

Pourquoi alors attendre si longtemps et la parution d'un (?) article de presse avant de réagir ?
Laisser le bateau couler alors qu'il peut être sauvé, est-ce que c'est la stratégie ?

Ces conditions sont déplorables et mettent en péril le bon fonctionnement du théâtre.
Dans ce contexte, je souhaiterais obtenir plus de précision avec ces trois questions :

À court terme, quels sont les engagements de la Ville pour soutenir la rénovation du bâtiment et éviter une fermeture qui mettrait en péril la programmation culturelle et l'emploi ?

À moyen terme, comment la Ville de Bruxelles compte-t-elle garantir des conditions de travail respectables relativement aux aspects sociaux, organisationnels et environnementaux pour la saison prochaine ?

Et à long terme, quelles garanties pouvez-vous apporter quant à la transparence de la gestion opaque de la direction ?
Merci pour votre attention.

Mme Ben Hamou, échevine.- Merci, monsieur le Président. Madame la conseillère, permettez-moi tout d'abord de replacer certains éléments dans leur juste contexte :

Les faits relayés dans la presse, sur plusieurs points, ont été amplifiés :

L'incident évoqué fin mars concernait une chute très limitée du plafonnage, sans conséquence pour la sécurité.
Dès que la Ville a été informée, ses services sont intervenus dans les 24 heures, afin de procéder aux vérifications nécessaires et sécuriser les lieux.

Je tiens à être très claire : à aucun moment, la sécurité du public, des artistes ou du personnel n'a été compromise – les contrôles effectués par les services techniques et les experts mandatés le confirment !
Cela étant dit, la Ville ne minimise en rien les enjeux liés à l'état du bâtiment. En tant que propriétaire, elle agit de manière continue.

De 2019 à 2026, près de 2,5 millions d'euros seront investis dans les infrastructures et l'équipement du « théâtre du Parc ».
Des travaux sont d'ailleurs régulièrement réalisés, d'autres sont en cours et plusieurs interventions importantes sont programmées, notamment suite aux épisodes d'intempéries de 2024 ayant provoqué des infiltrations.

Les réparations structurelles seront effectuées cet été, en concertation aussi avec le théâtre afin de limiter l'impact sur la saison.
Au-delà de ces interventions ponctuelles, un programme pluriannuel d'investissements est prévu, afin d'assurer la maintenance, la modernisation et la mise aux normes du bâtiment, avec une attention particulière portée à la durabilité et aussi aux performances énergétiques.

Concernant plus spécifiquement la gestion du théâtre, il est essentiel d'apporter une clarification importante :

Le théâtre du Parc est une fondation d'utilité publique, dotée aussi d'un conseil d'administration composé de représentants de la majorité et de l'opposition – dont y compris un représentant de votre parti. Ce conseil d'administration est l'organe compétent pour tout ce qui relève de la gestion financière, de la politique des ressources humaines (dont la politique salariale), des (?) conditions de travail et, plus largement, de (?) la gouvernance de l'institution.

La Ville de Bruxelles, en tant que pouvoir subsidiant et propriétaire des bâtiments, n'intervient pas dans la gestion quotidienne ni dans les décisions opérationnelles internes. Elle exerce en revanche un rôle de contrôle et de suivi, notamment via sa représentation au conseil d'administration et à travers l'analyse des comptes et des rapports d'activité – c'est à ce titre que la présidente du conseil d'administration a immédiatement demandé des comptes et un rapport au directeur.
Cela étant, les éléments évoqués dans la presse, qui concernent les conditions de travail ou certaines pratiques de gestion, sont pris au sérieux : c'est précisément dans ce cadre qu'un conseil d'administration extraordinaire sera organisé, afin de permettre un examen approfondi de la situation, d'entendre la direction et d'assurer toute la transparence nécessaire.

Je souhaite rappeler aussi que le théâtre du Parc est une institution culturelle importante pour la Ville, dont la fréquentation a plus que doublé, passant de près de 36.000 à 77.000 spectateurs « de grande envergure » (?).
Comme beaucoup d'acteurs culturels, il fait face à des défis structurels,

notamment liés à l'augmentation des coûts et à la pression sur les financements publics.
Et dans ce contexte, la Ville continuera à garantir la sécurité et la qualité des infrastructures, continuera à assurer un suivi attentif de la situation et veillera au respect des cadres de gouvernance et à la bonne gestion des institutions qu'elle soutient. Je vous remercie.

Mme Delaplanche.- Merci pour vos réponses. Cependant, elles ne me conviennent pas :

Une gestion claire du conseil d'administration ne se fera pas et ne permettra pas des conditions de travail décentes.
Une délégation syndicale peut exister. Il y a moins de cinquante travailleurs, mais il y a en fait une lutte qui est mise en place pour la commission paritaire CP304, une commission paritaire pour la lutte du secteur des arts du spectacle.
Et dans ce cadre, une délégation syndicale peut se mettre en place avec au moins vingt travailleurs et travailleuses.
C'est une nécessité, et je ne pense pas qu'un conseil d'administration et des conflits d'intérêts qui ont été aussi exposés (?) dans la presse puissent trouver une réponse.
J'espère en tout cas que…

(...)

Je suis tout à fait en contact avec cette personne de mon parti qui y est reliée.

(...)

On est déjà présent. On y est : c'est le relais que j'ai fait.

Et justement, j'insiste pour qu'il n'y ait pas de conflits d'intérêts dans ces conseils d'administration aussi.

Question de Mme DE MARTE concernant les communications aux habitants sur la collecte des encombrants

M. le Président.- En l'absence de Mme De Marte, la question est reportée à une prochaine séance de notre Conseil communal.

Question de Mme MALÇIKAN concernant Bruxelles, capitale européenne de la démocratie 2027

Mme Malçikan.- Merci, monsieur le Président. La Ville de Bruxelles a été désignée « capitale européenne de la démocratie 2027 ».
Cette distinction constitue une reconnaissance particulièrement importante et crée, à juste titre, des attentes de participation en matière de participation citoyenne et de démocratie locale – c'est d'ailleurs dans ce cadre que j'ai participé avec d'autres élus locaux à une réunion organisée à l'initiative de M. Ceulemans, en présence d'une délégation d'experts.

Toutefois, cette distinction suscite également des interrogations parmi les habitants : de nombreux Bruxellois expriment leur sentiment de ne pas toujours être suffisamment entendus dans les décisions qui touchent directement leurs quartiers, leur mobilité ou leur cadre de vie.
C'est précisément pour cette raison que je souhaite poser la question suivante au Collège :

La désignation (?) de Bruxelles comme capitale européenne de la démocratie pour 2027 entraînera-t-elle des engagements concrets de la part de la Ville en matière de participation citoyenne ?

Le Collège peut-il indiquer quels nouveaux dispositifs ou changements de méthode il entend mettre en place d'ici 2027 ?
Je vous remercie.

M. Ceulemans, échevin.- Merci, monsieur le Président. Madame la conseillère, merci pour votre question. Permettez-moi tout d'abord de remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui ont contribué au bon déroulement de la visite du jury et aux échanges riches que nous avons eus, tant avec les conseillers de la majorité que de l'opposition.
Donc je souhaite particulièrement vous remercier (?), mais aussi Olivier Eggermont qui était présent, Mathilde Vermeire qui était présente, notre secrétaire communale, l'échevine Faouzia Hariche également, pour la présentation du système Open+ à la bibliothèque Brunfaut, ainsi que – évidemment – M. le Bourgmestre.
Et aussi un petit remerciement également aux associations de la société civile, telles que « Zinneke » et bien d'autres encore qu'on a vues ce (?) jour-là.

Ensemble, nous avons pu démontrer que la Ville de Bruxelles est une ville ouverte et libre, où la démocratie est bien vivante et où la participation citoyenne et l'innovation démocratique locale sont prises au sérieux, avec méthode et avec ambition.
C'est la base d'un nouveau pacte citoyen – mais je reviendrai sur ce sujet.

La Ville de Bruxelles n'est pas seulement la capitale de l'Europe, c'est aussi – et c'est vrai – la ville la plus « diversifiée » (?) d'Europe. C'est précisément cette diversité qui fait de Bruxelles un laboratoire idéal pour l'« innovation démocratique ».

Grâce à ce titre de capitale de la démocratie, la ville devient pendant un an le centre européen de projets démocratiques et participatifs, avec l'objectif de renforcer la résilience des citoyens et d'approfondir la confiance entre les quartiers et le pouvoir public.

Alors, pourquoi cette candidature ?
Comme vous l'avez déjà dit, ce n'est pas un hasard : face à l'érosion de confiance, à la polarisation et au recul démocratique observé dans le monde entier – aussi en Europe –, la Ville fait un choix politique très clair : celui (?) de choisir résolument la démocratie – même lorsque cela devient complexe, comme nous l'avons vu dans la Région.

Nous avons introduit notre candidature sous le slogan *« Brussels must be demoCrazy »*. Ce slogan traduit une conviction fondamentale :

Donc c'est la démocratie qui ne se construit pas uniquement dans la salle du Conseil, le parlement, les parlements, les institutions nationales ou le niveau européen : elle se construit au plus près des habitants et des habitantes, dans le quartier, les espaces publics, les équipements partagés et les décisions concrètes qui façonnent notre ville – comme vous l'avez indiqué également.

Donc l'ambition, pour (?) 2027, est de fédérer l'ensemble des acteurs qui défendent la démocratie à Bruxelles : les institutions belges et européennes, la Région, mais aussi les associations de quartier, les collectifs citoyens et la société civile.
Donc on a vraiment l'ambition de lier, de relier tout ce qui se passe un peu au niveau (?) « macro » avec tout ce qui se passe au niveau « micro ».

Donc on va créer un programme ambitieux en faveur de la démocratie et de la liberté, et surtout sur la résilience démocratique de notre population.

Notre nouveau pacte citoyen s'inscrit pleinement dans cette dynamique.
On est en train de travailler dessus et donc on reviendra vers vous dès qu'il y aura un accord au sein du Collège.

Et pour répondre à votre question : « Qu'est-ce qu'on a prévu pour les années qui viennent sur la participation ? », notre candidature, qu'on a introduite, repose sur trois grands axes :

- Le premier concerne les résultats concrets déjà obtenus, témoignant d'une tradition solide de la participation citoyenne au sein de la Ville de Bruxelles : donc, par exemple, les budgets participatifs, les assemblées citoyennes, la cocréation des grands projets urbains, ainsi que (?) des outils comme le vélo-cargo déployable Babbeleir.
- Le deuxième axe met en avant nos bonnes pratiques qui sont plus récentes, par exemple le *(Inaudible)*, un trajet de participation sur la cocréation de la politique culturelle néerlandophone.
Il y a le budget participatif…

M. le Président.- Monsieur l'échevin, je vais vous arrêter…

M. Ceulemans, échevin.- … *(inaudible)* l'appel à projets « Made in », qui sort du contrat de quartier.

Et pour finir, justement…

M. le Président.- La phrase : pour finir la phrase !
M. Ceulemans, échevin.- … pour répondre à votre question concernant le projet de la participation citoyenne dans les années qui viennent, plusieurs pistes fortes sont déjà identifiées :

Le plus important, ce sont les assemblées de quartier dans les quartiers de la Ville de Bruxelles qui vont démarrer et les trajets de participation des grands projets « Ville » qui vont…

M. le Président.- Madame, est-ce que vous avez à répliquer à M. l'échevin – qui doit encore apprendre à résumer ?

M. Ceulemans, échevin.- Je veux juste terminer avec une phrase.

M. le Président.- Non, non ! Vous avez terminé, monsieur l'échevin.
Madame, vous avez une réplique ?

M. Ceulemans, échevin.- *(Inaudible)* finir, je vous tiens au courant au fil des prochaines étapes.

M. le Président.- Voilà ! Super !

(Rires.)

Mme Malçikan.- Merci beaucoup pour ces réponses assez complètes, monsieur l'échevin *(rire)*.
Je prends acte de vos réponses.

Question de M. HELLINGS concernant la construction d'un centre de congrès international au Heysel

M. Hellings.- Merci, monsieur le Président. Monsieur le Bourgmestre (ou monsieur le président du conseil d'administration de Brussels Expo), vous avez annoncé à la presse, le 16 avril dernier, la construction d'un centre de conventions internationales pour accueillir 20.000 personnes, dont une salle de 5.000 places dans les actuels palais 2, 5 et 10 du Heysel (?) et sous la place de Belgique.
Selon vous, ce projet pourrait être achevé d'ici sept ans – on prend note.

Le montage financier pour trouver les 400 millions d'euros (?) nécessaires pour la réalisation de votre nouveau projet pharaonique apparaît comme particulièrement nébuleux – et donc inquiétant pour nos finances publiques, déjà sous pression : on vient d'en parler, nous sommes en cessation de paiement par manque de liquidités !

Pour rappel, tous subsides compris, la Ville de Bruxelles a déjà versé plus de 40 millions d'euros à Brussels Expo depuis 2019 - j'ai d'ailleurs participé à ces décisions avec vous, alors – alors que cette structure n'avait jamais fait l'objet de subsidiation communale dans le passé, c'est vrai, et sans que la qualité de l'outil (les douze palais) ne se soit améliorée depuis.
Au contraire : l'état de délabrement des bâtiments concernés est devenu alarmant !

À l'heure où les pouvoirs publics régionaux et locaux « serrent la ceinture » budgétaire à tous les niveaux – y compris en sport : on vient d'en parler –, des

investissements publics passés ou futurs de ce niveau posent légitimement question.
Voici mes questions :

Cent cinquante de ces 400 millions proviendront de la Région de Bruxelles-Capitale, dites-vous : s'agit-il d'un nouveau budget régional prévu par le nouvel exécutif pour ce projet spécifique de giga-centre de congrès ou de la reprise du versement par la Région des montants dus dans le cas de la capitalisation de la moitié de la société coopérative mixte Neo (Ville-Région) ?
Pour rappel, depuis la crise sanitaire, le gouvernement précédent avait suspendu le versement de ces moyens, versés annuellement.

Deuxième question : la Ville de Bruxelles apporterait les droits réels de Brussels Expo sur les palais 2, 5 et 10 : cet apport pourra faire office de garantie pour un futur emprunt bancaire.
Où en êtes-vous dans le débroussaillage juridique des divers et très complexes droits réels dans la zone en question ? Déminage qui est en cours depuis trois ans – on l'a décidé ensemble – et on n'a jamais vu le début de ce déminage juridique…
Combien espérez-vous pouvoir emprunter en fonction de ces droits réels à hypothéquer ?

Trois : l'apport final de la Ville déterminera – dit le ministre du budget et des finances régional – une clé de répartition décisionnelle de la future société anonyme (SA) à créer.
Où en êtes-vous dans l'ébauche de la structure de gouvernance de la future SA ?

Avec 37,5 % de l'apport en capital potentiel, la Région bruxelloise pourrait très légitimement revendiquer le leadership dans cette structure.

En conséquence, quel pourcentage de capitalisation de la future SA envisagez-vous d'atteindre pour la Ville de Bruxelles ?
Enfin, pour le financement de ces 250 millions d'euros restants, quelle est la part que vous envisagez de donner à des investisseurs privés, ou publics – comme la Société fédérale de participations et d'investissement (SFPIM)(?), qui a changé de président récemment ?

Et comment allez-vous les appâter : prévoyez-vous une forme de rémunération des investisseurs en question, privés ou publics ? Et sous quelle forme ?
Merci pour vos réponses.

M. le Bourgmestre.- Merci. monsieur le Président. D'abord, je veux vraiment remercier les négociateurs bruxellois pour leur vision : enfin, le projet se débloque et on a vu qu'ils le portaient haut, puisque dans toutes les conférences de presse, ils ont expliqué combien, à travers cet investissement sur Brussels Expo et sur le Heysel, on comptait structurer l'offre à Bruxelles.
Cela fait plaisir d'avoir une Région qui a de l'ambition !

Bruxelles, vous le savez, est la capitale de l'Europe, mais sur la carte des grandes destinations d'affaires et d'événements internationaux, il y a encore énormément de potentiel. Et ce projet change radicalement la donne, comme l'ont souligné, d'ailleurs, beaucoup d'acteurs économiques.

Le projet dont on parle, c'est cet outil : une infrastructure capable de régner sur le monde des salons et celui des grands congrès internationaux. C'est ce qui permettra à Bruxelles d'attirer les événements qui se tiennent aujourd'hui à Londres, Barcelone ou Paris – je reviens de Barcelone – vous l'avez souligné –, c'est absolument hallucinant, en effet, ce qu'ils ont pu investir dans le congrès ! Les retombées sont majeures : nuitées hôtelières, dépenses directes

considérables, des milliers d'emplois induits – de tous les niveaux : depuis les bagagistes, les accueils, les monteurs de stands, les taxis, l'ensemble des personnes… les restaurants évidemment, et les personnes qui organisent les congrès.

Un plateau du Heysel transformé en pôle urbain événementiel de premier plan en Europe !
En Belgique, Febelux, la fédération des exploitants de salles de congrès et de halls d'expos, évalue que chaque euro dépensé par un organisateur génère jusqu'à sept euros de retombées économiques régionales.

Alors, permettez-moi de recadrer la manière dont vous qualifiez ce projet et les soutiens antérieurs :

Parler de projet pharaonique et présenter les aides versées à Brussels Expo comme une dérive budgétaire sans amélioration des infrastructures, c'est à la fois inexact et injuste.
Les aides versées depuis 2019 s'appliquent (?) pour moitié à des sommes consacrées à des travaux de rénovation urgents dans les bâtiments qui appartiennent à la Ville – et ça, c'est le cas – et pour moitié aux aides ponctuelles liées à la crise sanitaire – n'oublions quand même pas que le « covid » est passé par là et que Brussels Expo a été dans les premières infrastructures fermées, et dans les dernières réouvertes !

Les résultats démontrent que ce soutien a été pleinement justifié : Brussels Expo réalisait moins de 40 millions d'euros de chiffre d'affaires, avant le covid. Aujourd'hui – et on a dû se séparer d'une partie du personnel, mais donc avec moins de personnel –, ce chiffre dépasse 60 millions d'euros avec un EBITDA *(Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization*) de l'ordre de

10 millions d’euros et une trésorerie de 46 millions d’euros au 30 juin 2025. C’est précisément cette solidité financière qui fonde la crédibilité du projet et la robustesse du business plan, raison pour laquelle les négociateurs régionaux nous ont fait confiance.

Sur les questions de financement que vous posez, permettez-moi de clarifier l’architecture du montage, car plusieurs confusions méritent d’être relevées :

Premièrement, les 150 millions d’euros de la Région constituent un budget nouveau, spécifiquement dédié à ce projet, distinct des mécanismes de capitalisation de la société Neo.
La décision du gouvernement bruxellois date du 26 mars 2026 et porte sur un apport en capital en numéraire à la société qui sera créée pour porter le projet – ce n’est pas une subvention, c’est un investissement en fonds propres, pour lequel la Région recevra en contrepartie des actions représentant une quote-part significative du capital.

Deuxièmement – désolé, monsieur le Président : c’est un peu long, mais les questions sont complexes –, la contribution de la Ville de Bruxelles prend une forme différente, mais tout aussi structurante : un apport en nature composé de droits réels, auquel s’ajoutent le fonds de commerce quasi-centenaire de Brussels Expo, sa clientèle internationale, ses contrats et ses équipes.
Ce travail de valorisation juridique est complexe, vous avez raison de le souligner, car il touche à la concession historique de 1935, au droit d’exploitation du site et aux droits réels multiples. Il est mené, depuis plusieurs années, en parallèle de la structuration du projet.

La valorisation définitive sera établie par un réviseur d’entreprise indépendant, conformément au Code des sociétés et associations.

Il serait contraire aux règles élémentaires de bonne gouvernance d'avancer un chiffre avant la clôture de cette procédure.
Troisièmement, sur la question de la gouvernance, la prémisse de votre question mérite une correction :

Vous évoquez 37,5 % pour la Région, en rapportant 150 millions d'euros au coût total de 400 millions. Mais ce calcul confond le coût total du projet avec le capital de la nouvelle société, qui sont deux notions radicalement différentes. Les 250 millions restants ne sont pas pour l'essentiel des apports en fonds propres supplémentaires : ils correspondent à de la dette externe.

C'est précisément ce qui distingue ce montage d'une dépense publique directe : le risque repose sur la société et sa capacité commerciale, pas sur les contribuables.
En conséquence, la quote-part de la Région dans le capital sera déterminée par le rapport entre son apport en numéraire et la valorisation de l'apport en nature de la Ville et de Brussels Expo.

Quatrièmement, sur l'entrée d'investisseurs privés : elle est possible, à terme, mais ce n'est pas une condition initiale du bouclage financier.
L'attractivité de la dette externe repose sur la solidité du business plan, un EBITDA en régime stabilisé de l'ordre de 21,8 millions d'euros – je rappelle que pour l'instant, on est à 10 millions –, des recettes propres et une infrastructure dont la durée de la vie économique dépasse cinquante ans.

Si des investisseurs privés ou institutionnels devaient rejoindre la structure, leur rémunération prendrait la forme classique d'un retour sur dividende.

Pour conclure, ce que vous qualifiez de « nébuleux » est en réalité un montage

méthodique, progressif et cohérent, dont chaque étape obéit à des contraintes juridiques, comptables et de marchés bien réels, à ce que nous allons valider : la constitution de la société, la valorisation des apports en nature, la qualification SEC, la levée de la dette externe – ce sont des étapes séquentielles qui ne peuvent pas être brûlées et elles sont précisément en cours.

Bruxelles a attendu trop longtemps – là, c'est un commentaire plus politique :

Brussels Expo existe depuis 1935 ; le projet de grand centre de conventions est « dans les cartons » depuis près de vingt ans.
Ce qui change, aujourd'hui, c'est qu'il y a une réelle volonté politique, un plan financier crédible, une structure opérationnelle éprouvée et une équipe prête !

Ce n'est pas un projet pharaonique, c'est un projet nécessaire !
Je vous remercie.

M. Hellings.- Merci, monsieur le « Bourgmestre-Président », et merci, monsieur le Président. Le business model de Brussels Expo a été profondément affecté par la crise du covid, j'en sais quelque chose, et c'est la raison pour laquelle nous avons dû éponger les dettes de Brussels Expo, qui étaient en fait des dettes d'exploitation.
La structure était en déficit d'exploitation et c'est l'argent public : l'argent des citoyens de la Ville de Bruxelles qui a épongé ces dettes d'exploitation.

Le business model a complètement changé d'un système où de grands événements comme le Salon de l'auto, Batiboouw ou Seafood occupaient les douze palais et généraient en moyenne, par an, 9 à 10 millions d'euros de bénéfices, qui étaient réinvestis dans la structure.
Ce business model a disparu.

Qui peut, ici, dire quel sera le business model du fameux CONFEX (les *conferences & exhibitions* :les salons et les conférences), dans dix à quinze ans ? Personne !

Personne ne sait combien de salons on va pouvoir attirer, et surtout, combien de chiffre d'affaires et de revenus ça va pouvoir générer d'ici dix à quinze ans, le temps que ce projet se mette en œuvre.
La seule certitude, c'est le coût. Et il est cher. Très cher : 400 millions ! Donc ça veut dire beaucoup plus, avec les frais.

Le montage financier que vous avez présenté est quasiment aussi bancal que le montage financier de Neo – je rappelle que le contrat Neo a été signé il y a douze ans !

M. le Bourgmestre.- Qui l'a bloqué ?!

M. Hellings.- Votre propre incapacité à pouvoir avancer.
Et donc, nous sommes très contents, en effet, d'avoir bloqué la convention…

M. le Bourgmestre.- Donc vous assumez que vous n'avez pas respecté votre deal avec moi – au moins, c'est fait officiellement !

M. Hellings.- Vous n'avez justement pas respecté « le deal » qui était le nôtre, qui convenait, entre autres, de faire la clarté sur la future structure (structure financière et de gouvernance) de Brussels Expo.
Et vous n'êtes pas beaucoup plus avancé :

Il fallait régler les problèmes de mobilité. Vous ne les avez pas réglés.

(...)

C'était le deal, monsieur Close ! Vous ne l'avez pas réglé.
En tout cas, une chose est sûre, c'est que le montage que vous présentez ici est bancal :

- Il dépend d'un débroussaillage juridique en cours depuis trois ans, et vous n'y êtes pas parvenu.
- Deuxièmement, vous dépendez d'une déconsolidation SEC dont vous n'êtes pas sûrs.

C'est bancal ! En fait, on a affaire ici à une question de fusion de deux films ou de deux personnages : *La Folie des grandeurs* et *Didier l'embrouille*…
Et aujourd'hui ça a fusionné, et il faudra faire très attention à ce que l'« effet waouh ! » qui est souhaité par certains membres de la majorité régionale ne fasse pas l'« effet flop ! », comme Neo.

M. le Président.- Je suis toujours étonné – je sors de mon rôle de président deux secondes, pour être conseiller communal MR –, je suis toujours étonné de ceux qui… Quand quelqu'un a un projet – dans ce pays, dans cette Ville ou dans cette Région –, il y en a toujours qui sont là pour critiquer et abattre !
Je suis étonné de ça en Belgique et je suis vraiment déçu de ça…

Pour une fois que l'on a un projet dans cette ville ! On a fait état de Barcelone, on a fait état d'Amsterdam, de Madrid, de Séville : toutes ces villes qui ont fait de grands projets, c'est parce qu'il y avait un consensus à un moment donné.

Et ici, on ne parvient pas, dans ce pays, dans cette Ville, dans cette Région, à avoir un consensus…
Je suis sorti quelques instants de mon rôle, mais je le reprends pour donner la parole à M. Maimouni.

M. Hellings.- Heureusement que vous n'êtes pas président de Brussels Expo !

M. le Bourgmestre.- Un commentaire d'éclairage, pour dire à M. Bauwens que si Vienne a tellement d'argent pour construire des logements publics, c'est parce que c'est la première ville mondiale du congrès.

Bonne réflexion : « faire comme Vienne », c'est d'abord investir dans le congrès !

M. Bauwens.- Non, mais… Vous m'avez (?) mis des mots dans la bouche : je n'étais pas en train de critiquer, j'étais en train de dire qu'avant les élections, vous avez vendu un PS qui allait faire un projet comme à Vienne, et faire des logements abordables pour les gens.

La critique qu'on a toujours faite sur Neo, c'était le fait qu'il y a des logements chers et pas abordables : c'est ça que je veux voir !
C'est ça que je veux dire, avec vos « fausses promesses (?) ».

Question de M. MAIMOUNI concernant l'imposition de taxes sur les incivilités en matière de (?) propreté publique

M. Maimouni.- Oui, mais je voudrais aussi sortir de ma question – comme vous, monsieur le (?) Président –, par rapport au projet Neo, que la Team Fouad Ahidar (TFA) soutient ouvertement, car il est important de créer une dynamique

économique.
J'ai été Director Advisor du groupe Brussels Expo pendant plusieurs années, et justement, nous avons vu fuir de nombreux comités organisateurs dû à la vétusté.
Et le fait est que nos bâtiments étaient complètement obsolètes.

Donc je salue aujourd'hui qu'on puisse avoir un projet audacieux, car cela fait des dizaines d'années qu'on n'en a plus vu un à Bruxelles et le nord de Bruxelles a besoin d'un pôle d'attractivité économique.
Et je pense qu'il est plus que nécessaire que nous puissions créer de la richesse, de l'économie et de l'emploi.

M. le Président.- Je suis d'accord avec vous. Quelle est votre question, maintenant, monsieur Maimouni ?

M. Maimouni.- Donc, il me revient, monsieur l'échevin, par de nombreux habitants, qu'il est de plus en plus compliqué de trouver des poubelles où jeter ses immondices.
Par exemple dans le quartier de Versailles, autour de l'école, on voit de moins en moins de poubelles.

Il y en a six qui ont été retirées. Au total, sur le territoire de la Ville,
500 poubelles ont disparu.
Mais en même temps, au mois de février, nous avons lu un article de votre part, où vous expliquiez que plus de 7.731 taxes pour l'année 2025 ont été émises concernant la verbalisation de dépôts (?) d'immondices.

Donc y a-t-il une « cause à effet » directe ?
Pour moi oui, parce qu'il suffit de voir, par exemple, qu'en ayant supprimé des

places de stationnement, que le nombre d'amendes de stationnement a augmenté. Et là, force est de constater qu'il y a moins de poubelles et plus d'amendes.

Donc ne pensez-vous pas qu'il est plus que nécessaire de remettre ces poubelles ?
Parce que quand j'ai contacté vos services, on m'a dit que la simple et bonne raison pour laquelle nous avons retiré ces poubelles, c'est qu'on ne pouvait plus les récolter parce que vous avez un système de récolte par des (?) véhicules électriques, et ils ne peuvent pas, dû à leur temps de batterie, tous les absorber. Donc vous avez retiré les poubelles : c'est le service voirie qui me l'a confirmé et cela m'a été aussi confirmé par l'ancienne échevine de la propreté, Mme Jellab – donc ce sera difficile de le prouver de manière empirique.

En plus de cela, nous avons assisté aussi, récemment, sur la commune d'Anderlecht, l'échevin de la propreté « aurait » – j'utilise le terme du conditionnel, parce que l'enquête est toujours en cours –, usé de son influence pour qu'une verbalisation ne puisse pas se faire à son encontr et…

M. le Président.- D'accord, monsieur Maimouni. Et la question est ?

M. Maimouni.- Ça fait partie de la question.

Et donc, pouvez-vous me dire si des mécanismes sont mis en place, à travers votre administration, pour garantir que ce qui s'est passé à Anderlecht n'arrive pas sur le territoire de la Ville ?

M. Ben Abdelmoumen, échevin.- Merci, monsieur le conseiller communal. Tout d'abord, attention à ne pas tout mélanger – ici, vous allez voir, je vais vous

donner pas mal de données claires, mais permettez-moi de vous les exposer de manière factuelle et méthodique :
Donc, les taxes en question concernent majoritairement des comportements sans rapport avec les poubelles publiques. Ainsi, dans le détail, parmi ces 7.731 taxes enrôlées en 2025 :
- 4.202 concernent des dépôts de gros déchets ;
- 2.993, des sacs-poubelles non conformes ;
- 417, des salissures diverses : mégots, tags ;
- 83, des dépôts clandestins au pied des arbres ;
- 36, des affiches illégales.

Je le re-précise : ces infractions ne relèvent pas de l'usage normal des corbeilles publiques.
Les poubelles publiques auxquelles vous faites allusion sont destinées aux déchets dits « nomades » : pas aux encombrants, pas aux sacs ménagers, pas aux dépôts sauvages.
Ces comportements inciviques existent indépendamment du nombre de corbeilles dans l'espace public.

L'évolution du nombre de taxes correspond plutôt à un renforcement du volet répressif, afin de mieux maintenir, bien évidemment, la qualité du cadre de vie des Bruxelloises et Bruxellois, notamment via un renforcement des opérations conjointes « police et propreté publique », un renforcement du personnel de la verbalisation, un investissement massif dans de nouvelles caméras sur l'ensemble du territoire de la Ville de Bruxelles, et enfin, tout simplement, une meilleure organisation et motivation de nos agents, qui se sentent davantage respectés et soutenus.

Monsieur Maimouni, votre réflexion n'est ni fondée, ni correcte. Par ailleurs, la

politique de rationalisation à laquelle vous faites allusion, qui a effectivement été effectuée de manière massive sous l'ancienne législature, c'est un mouvement qui s'est généralisé ces dernières années.
Les résultats sont connus : une rationalisation réfléchie réduit les dépôts clandestins, améliore l'efficacité de nettoyage, n'a pas d'impact négatif sur la propreté – à condition évidemment que les corbeilles publiques soient placées aux bons endroits, comme les abribus, axes commerçants, abords d'écoles, lieux très fréquentés.

Après, je pense que ce qui vous intéresse le plus (parce que vous avez fait allusion à Mme Zoubida Jellab), c'est que ma politique à ce niveau a toujours été claire, pragmatique et assumée : nous agissons sur base des observations de nos équipes sur le terrain, mais également des demandes des riverains – qui peuvent à l'occasion demander d'en ajouter, mais demandent le plus souvent d'en retirer.

Enfin, concernant votre question relative à Anderlecht, plusieurs mécanismes garantissent le respect du principe d'égalité de traitement du règlement-taxe voté par le Conseil communal, qui définit de manière objective et uniforme les redevables ainsi que les bases imposables, sans distinction aucune.
L'enrôlement et le recouvrement sont assurés par l'administration, selon des procédures strictement codifiées.

Le traitement des réclamations liées aux incivilités fait l'objet d'un double contrôle assuré conjointement par le service « contentieux taxes » du département des finances et le service « verbalisation » du département de la propreté publique.
Les fonctionnaires de ces deux services sont également chargés de recevoir les redevables qui sollicitent une audition devant le collège fiscal « incivilités »

dans le cas d'une réclamation.
Enfin, les décisions relatives à l'enrôlement et aux réclamations suivent un circuit de validation rigoureux, impliquant successivement le service « propreté », le département « finances », le receveur et le cabinet avant d'être soumises à l'approbation du Collège.

Il y a encore un dernier élément concernant les poubelles. Vous avez parlé de Versailles : il y a quelques mois on en a par exemple rajouté deux au niveau de la place Peter Benoit, toujours à Neder-over-Heembeek. On en a retiré une – je l'assume – à l'avenue des Pagodes, qui faisait plus office de « spot » de dépôts clandestins qu'une poubelle réellement utilisée.
Donc vraiment, ça peut varier.

Moi, c'est ma politique pour cette législature : je n'ai pas de mal à en retirer si ce n'est pas nécessaire. Si sur trois mètres carrés il y en a cinq, ça ne sert à rien de garder les cinq : elles ne seront pas utilisées à bon escient.

Par contre, si vous (vous m'avez parlé de Versailles), s'il y a des endroits qui vous semblent nécessaires pour rajouter des poubelles, soit vous m'envoyez un message WhatsApp (vous avez mon numéro), soit vous contactez l'administration et on analyse au cas par cas.
Ça, c'est un peu ma politique concernant la rationalisation des poubelles.
Et j'en ai fini.

M. Maimouni.- Oui, monsieur le Président. Eh bien écoutez, monsieur l'échevin, il me revient, à travers le responsable de l'association des riverains de la Sarriette, Liserons et Bugrane que vous avez été interpellé par e-mail à de nombreuses reprises, sans réponse de votre département. Donc effectivement, je vais les relancer – eh bien, si vous me le permettez, je leur communiquerai vos

coordonnées (?) WhatsApp ?

Concernant les taxes, vous avez fait état de 1.117 incivilités, taxes et affiches sauvages et ainsi de suite. Mais ce qui est bizarre… J'ai récemment contacté et eu une discussion avec l'un de vos agents verbalisateurs et je lui ai dit : « Mais comment ça se fait que, sur l'une des artères les plus importantes, le carrefour du square Jules de Trooz, on voit aujourd'hui toujours » – comme vous le voyez, c'était aujourd'hui à 17 h 03, l'heure est là – « une affiche de 10 mètres carrés des élections d'il y a deux ans. »
Je vais le mettre ici, ça sera peut-être un peu plus parlant.

(M. Maimouni présente une affiche à l'assemblée.)

Dix mètres carrés, il y a deux ans ! Quand je demande comment se fait-il qu'ils n'ont pas verbalisé, ils m'ont dit : « Mais tu es fou ! Nous, on va verbaliser ?! On ne veut pas avoir de problème. »

M. Ben Abdelmoumen, échevin.- Je peux vous répondre directement sur ce cas-là ?

M. Maimouni.- Eh bien, je vous en prie ! Mais laissez-moi juste terminer, le président vous laissera la parole avec plaisir.

M. Ben Abdelmoumen, échevin.- C'est pour ne pas oublier.

M. Maimouni.- Donc voilà : nous avons la démonstration empirique depuis deux ans – ce n'est pas un mois, ce n'est pas deux mois, ce n'est pas trois mois !

Quand je vois l'affiche, je pense que le tiercé sera quasiment le même pour

2029, parce que nous avons M. Close, qui sera peut-être probablement troisième au « fédéral », M. Laaouej qui sera numéro un à la Région, Karine Lalieux numéro deux. !

(…)

Vous n'étiez (?) pas troisième au « fédéral » ?
Écoutez, c'est tout le mal que je vous souhaite !

Mais pouvez-vous me dire comment ça se fait que quand je discute avec ces agents verbalisateurs, ils me disent : « Non, jamais ! On ne veut pas avoir de problèmes ! » tandis que moi, j'ai eu des amendes – que j'ai payées sans aucun problème, quand j'étais d'ailleurs membre de votre groupe, en 2018 –, l'administration a fait son travail.
Mais aujourd'hui, elle me dit qu'elle a peur de faire son travail…

Donc j'aimerais avoir, alors, au prochain Conseil communal…

M. Ben Abdelmoumen, échevin.- Vous avez des preuves de ce que vous avancez ? De ce que l'administration vous a dit ?

M. Maimouni.- Mais c'est très simple, monsieur Ben Abdelmoumen :

Vous habitez le nord de Bruxelles, c'est le carrefour le plus exploité du nord : le square Jules de Trooz, pont Van Praet. Vous y passez tous les jours, j'y passe tous les jours.
Comment se fait-il alors que vous n'ayez reçu aucune amende et que ces affiches soient toujours là ?

Voici la « preuve ». C'est ce qu'on appelle du recours à l'évidence, c'est la démonstration par l'absurde : la preuve est que l'administration ne l'a pas fait, soit parce que l'administration n'a pas fait son travail, soit parce qu'ils sentent une pression de votre management – c'est soit l'un, soit l'autre !

M. Ben Abdelmoumen, échevin.- Rapidement, monsieur le Président. Déjà, monsieur Maimouni, juste à côté, il y a l'affiche de M. Fouad Ahidar – juste à côté, donc on n'a pas fait de traitement de faveur.
Mais votre réponse, elle est pertinente…

M. Maimouni.- C'est très bien ! Vous l'avez dit : vous n'avez pas fait de traitement de faveur.
Nous avons reçu l'amende et nous l'avons payée, mais pas vous.

M. Ben Abdelmoumen, échevin.- Laissez-moi finir ! Et donc ici, en l'occurrence, vous m'avez déjà interpellé sur le fait qu'il y avait encore des affiches au…

M. Maimouni.- Il y a un an. Je vous ai interpellé il y a un an, oui.

M. Ben Abdelmoumen, échevin.- Votre interpellation était pertinente. On a essayé de contacter le propriétaire, on n'arrive pas à retrouver le propriétaire.
Et je ne sais pas si on l'a taxé ou pas, je n'ai pas connaissance de ce cas-là, donc je n'ai pas envie de dire n'importe quoi, donc, on va vérifier et on va le taxer ; on va taxer le redevable.

M. Maimouni.- J'aimerais alors, afin d'être transparent vis-à-vis de ce Conseil communal, que vous nous montriez la taxation vis-à-vis de toutes ces personnes qui sont ici présentes au prochain Conseil communal.

Comme ça, nous avons la preuve que personne ne bénéficie d'aucun traitement de faveur. Merci.

Question de M. MAIMOUNI concernant le projet Lake Side sur le (?) site de Tour & Taxis

M. Maimouni.- Oui. Monsieur le Président, concernant ce point-là, j'avais évoqué une interpellation, de telle manière à ce que les autres chefs de groupe puissent intervenir. Car il s'agit d'un dossier qui nécessite débat, à mon avis (?). Je ne comprends pas pourquoi ça a été envoyé en question, parce que le sujet est de taille, à travers son importance et son application pour les logements bruxellois.

Donc pouvez-vous nous confirmer qu'il s'agit bien d'une interpellation de telle manière que les autres membres des groupes politiques puissent s'exprimer ?

M. le Président.- Madame la secrétaire me dit qu'elle a répondu à cela. Alors de deux choses l'une :

Pour moi, c'est très simple : ou bien vous retirez la question aujourd'hui – et vous en faites une autre question, comme vous le souhaitez.
Dans tous les cas, on ira dans le sens de la réponse de Mme la secrétaire.

Vous en faites une question aujourd'hui ?

M. Maimouni.- Non. Mais moi, ma question sera simple. Si les autres chefs de groupe de ce Conseil n'y voient pas d'objection, je veux bien la poser tout de suite.

M. le Président.- Mais on n'a aucune objection. On vous attendait là-dessus.

M. Maimouni.- C'est bon. Eh bien écoutez, madame l'échevine, il faut savoir qu'en 2001, la Région a vendu Tour (?)& Taxis au groupe Nextensa pour 40 millions d'euros, pour 45 hectares. Il y a eu…

(...)

Mais je vous écoute, monsieur le Bourgmestre.

M. le Bourgmestre.- La Région ne possédait pas le terrain, monsieur.

M. Maimouni.- Qui l'a vendu ?
M. le Bourgmestre.- L'immobilière TGV.

M. Maimouni.- Et la vente n'a pas été régie par la Région ?

M. le Bourgmestre.- Non.

M. Maimouni.- Elle (?) n'a pas été conditionnée ?

M. le Bourgmestre.- Je vous donnerai les notes, mais ce n'est pas ça.

M. Maimouni.- Okay, ça va. si vous le dites… Donc, il a été conditionné en 2008 par la Région – parce que là, c'est en 2008 à la Région, pour l'obtention de permis et en deux phases.
Aujourd'hui, nous voyons la deuxième phase. Et ce qui avait été demandé, c'est :

- un parc ;
- de l'équipement collectif, tel que des crèches et autres ;
- et un ratio de minimum 30 % de logements sociaux.

Aujourd'hui, nous voyons que la Ville de Bruxelles, malgré ces différentes recommandations, a cédé à 10 %.
Donc nous sommes passés, de 2008 à 2025, de 30 % de logements sociaux à 10 %.

Nous avons appris dans la presse vendredi qu'ils avaient budgétisé des appartements de deux chambres de 85 mètres carrés à 400.000 €.
Est-ce que vous ne pensez pas qu'après la construction de 1.600 logements, il n'y aura aucun mécanisme de gentrification qui va se faire ?
Parce qu'à partir du moment où on paye 400.000 € hors TVA – donc il faudra débourser 482.000 € (?), il y aura forcément une corrélation qui va se faire par rapport aux logements qui sont avoisinants.
Donc pourquoi la Ville de Bruxelles n'a-t-elle pas protégé ses quartiers d'une gentrification agressive ?

Et pourquoi n'a-t-elle pas imposé, tel qu'il a été demandé en 2008 – d'ailleurs il me semble, si je ne dis pas de bêtises, que le dossier soit tombé dans les mains de votre collègue Pascal Smet en cours de législature 2009-2014 –, et comment se fait-il alors que vous ayez cédé ?
Ce sont 144 logements sociaux et on devait en avoir 280 de plus.

Mme Maes, échevine.- Merci pour votre question, monsieur le conseiller, parce qu'elle me permet de remettre les choses à leur juste place.
Le permis Lake Side constitue la dernière phase du développement de Tour & Taxis, et donc un moment clé pour vérifier le respect des obligations.

D’abord, soyons clairs : lors de la vente du site de Tour & Taxis en 2001 par la SNCB au privé, il n’y avait aucune obligation de logements sociaux. Aujourd’hui, le cadre est celui du PPAS de 2017 qui impose au minimum 22.000 mètres carrés de logements conventionnés et 22.000 mètres carrés de logements conventionnés plus 25 %, vendus environ…

(...)

Mais vous ne pouvez (?) pas m’écouter et parler à votre collègue en même temps !

… vendus environ 27 % et 10 % en dessous du prix du marché, et la Ville a veillé…

(...)

Non. Je vais quand même attendre. J’ai le temps.

(...)

Ah si ! Je l’ai été pendant douze ans, je sais comment ça marche !

M. Maimouni.- Oui mais excusez-moi, j’ai encore le droit de m’exprimer avec mes collègues, de telle manière… pour pouvoir…

Mme Maes, échevine.- Ah mais okay, mais moi, j’ai le droit d’attendre pour vous répondre, hein ?

M. Maimouni.- Comment ? Mais c'est vous qui avez un temps de parole, madame l'échevine.

M. le Président.- Allez, madame l'échevine : allez-y, allez-y !

Mme Maes, échevine.- La Ville a veillé à ce que cela soit réellement réalisé.

Sous mon impulsion et avec Ans Persoons, dans ses fonctions précédentes de secrétaire d'État à l'urbanisme, nous avons clairement fixé deux priorités : le logement abordable et la qualité de l'espace public.

Concrètement, le projet prévoit 88 logements conventionnés et 78 logements conventionnés plus 25 % sur 670 logements.
Il s'agit majoritairement de grands logements, notamment de trois chambres, pour les familles, et si l'on regarde leur poids réel en surface, on dépasse les 27 % de logements à prix maîtrisé.

Autrement dit ici, on ne parle pas d'affichage, mais d'une réalité concrète.

Par ailleurs, il a été tenu compte des principales remarques issues de l'enquête publique : les logements conventionnés ne mobilisent plus de charges d'urbanisme, ce qui permet de consacrer pleinement ces moyens à la réalisation d'équipements publics sur le site, ainsi qu'à l'aménagement de la future drève maritime qui reliera le site de Tour & Taxis aux quartiers environnants.
En parallèle, la gestion de ces logements : vente, domiciliation et conditions de revente, sera encadrée pendant 20 ans par Citydev.

C’est une avancée importante : pour la première fois à cette échelle à Bruxelles, un « mécanisme Citydev » est intégré dans un projet privé.
Cela signifie que l’accessibilité n’est pas seulement prévue, mais effectivement garantie, contrôlée et maintenue dans le temps.

Enfin, je rappelle que le logement social relève de la compétence régionale : la Société du logement de la Région bruxelloise (SLRB) peut, le cas échéant, intervenir directement.
Donc non, rien n’a disparu. Ce qui a été fait, c’est un choix politique clair : du logement accessible, réellement encadré et des investissements concrets pour les Bruxellois.
Je vous remercie.

M. Maimouni.- Oui, madame l’« institutrice ». Excusez-moi, pouvez-vous venir avec des chiffres concrets ?
Quatre cent mille euros pour 85 mètres carrés, pour un « deux chambres » : c’est le prix des appartements normaux.

Mme Maes, échevine.- Un logement conventionné coûte 2.700 € du mètre carré.
Faites votre calcul !

M. Maimouni - Ça fait 270.000 € hors TVA pour 100 mètres carrés : ça fait à peu près 335.000 € (?). Trois cent trente-cinq (?) mille euros, aux taux d’aujourd’hui, c’est remboursement de 1.900 € par mois.
Est-ce que vous trouvez que le Bruxellois « lambda »… Eh bien je vous en prie, prenez votre calculatrice, madame l’institutrice : vérifiez combien vous devez rembourser par mois pour 350.000 € !

M. le Bourgmestre.- Ne dites pas de bêtises. Ce sont des logements Citydev qui sont en partie subsidiés : à 30 %. Donc en fait, ils sont vendus sur le marché à 2.100 € du mètre carré.
Objectivement, 2.100 du mètre carré…

M. Maimouni.- Elle vient de dire 2.700…

M. le Bourgmestre.- Non, 2.700, c'est ce qu'il est acheté à la base, par Citydev, et les 25 %… Franchement, tout le monde devrait être content de ce qu'on a fait sur ce coup-là !
Je m'excuse, hein ? Mais 2.700 du mètre carré, 30 % subventionnés par la Région, qui fait que les gens vont pouvoir acheter (mais ils vont devoir rester propriétaires : logements Citydev) à 2.100 du mètre carré – franchement, je veux dire, à un moment donné : 210.000 € pour 100 mètres carrés, monsieur Maimouni… honnêtement, la file va être « dingue » !

M. Maimouni.- Mais ce n'est pas 210.000 €, monsieur le Bourgmestre, parce que c'est hors TVA : ça fait 267.000 € (?) – je vais finir par vous appeler Mitch Buchannon, parce que vous êtes souvent là pour balancer des bouées de sauvetage !

M. le Bourgmestre.- Monsieur Maimouni, 267.000 € (?) pour un « 100 mètres carrés » neuf ! Enfin, je m'excuse, mais vous vivez dans un autre monde, monsieur Maimouni…

M. Maimouni.- Okay. Donc moi, je parle de logements sociaux. Ne « noyez » pas les logements sociaux avec les logements conventionnés…

M. le Bourgmestre.- *(Inaudible.)*

M . Le Président.- Okay, on arrête, on arrête ! On laisse M. Maimouni terminer.

M. Maimouni.- Monsieur le Bourgmestre, je ne vous ai pas entendu.

M. le Bourgmestre.- Les gens aspirent aussi parfois à être propriétaires. Vous savez, il y a des gens qui sont contents de devenir propriétaires.
Il faut comprendre les deux, ce sont les deux qu'on fait : on fait énormément de logements sociaux, mais il y a aussi des gens qui demandent à devenir propriétaires.

Là, c'est une belle opération !

Oui, mais il y a une réalité économique aujourd'hui : c'est qu'aucune banque ne vous donne et ne vous octroie un prêt si vous n'avez pas 40 % d'apport…

(...)

Oui mais 40 % d'apport, plus la TVA ! Parce qu'ils ne sont pas *(inaudible)*…

(...)

M. le Président.- Je vais couper les micros ! Parce qu'on n'est pas là pour un débat comme ça. Je m'excuse.

M. Maimouni.- Mais… Je termine, je termine…

M. le Président.- Tout le monde s'est exprimé. C'est bon.

M. Maimouni.- Mais je termine, parce que c'est la raison pour laquelle je voulais que ça soit…

M. le Président.- Allez, terminez – 35 secondes, je vous donne encore !

M. Maimouni.- C'est un sujet important. Donc, madame l'échevine, en 2008, en commission logement à la Région de Bruxelles-Capitale, il a été convenu que ce soit 30 %.
Comment ça se fait qu'on passe de 30 % à 10 % ?

Et ne me dites pas que ce n'est pas vrai : c'est passé en commission logement au Parlement bruxellois…

Voilà. Merci, monsieur Maimouni : ainsi se termine ce Conseil communal.
Je voulais simplement dire deux choses :

La première, il est temps qu'on ait notre nouveau règlement d'ordre intérieur, qu'on fasse des réunions quand même un peu plus souvent : 5h30 de réunion, ça devient intenable !
Les gens deviennent nerveux, nous venons d'en avoir la preuve.

Et le temps des questions et réponses, je vous rappellerai qu'on sera à 2 minutes – et à ce moment-là, on sera concis, hein ? très concis !
Sinon, le micro sera coupé automatiquement.

(Avec l'accord des auteurs, les questions figurant à l'ordre du jour de cette séance qui n'ont pas été traitées sont reportées ou transformées en questions

écrites.)

Prochaine séance

Volgende zitting

Lundi 18 mai 2026

- à 13h30 : sections ordinaires ;
- à 17h : séance publique, suivie d'un comité secret.

M. le Président.- La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 22h38.*
- *De openbare zitting wordt opgeheven te 22u38.*